

Sommaire des délibérations
Conseil d'administration plénier du 19 décembre 2022

Numéro de délibération	Point abordé	Page
107-2025	Procès-verbal du 24 octobre 2025	2
108-2025	Repyramide enseignant.es chercheur.es	3
109-2025	Budget rectificatif 2025	4
110-2025	Budget initial 2026	49
111-2025	Parcourssup – capacité d'accueil DIU ORA	75
112-2025	Mon Master : capacité d'accueil UCO- IFEPSA	76
113-2025	Calendrier universitaire 2026-2027	77
114-2025	Demande d'accréditation de l'INSPE – Master M2E	79
115-2025	Demande d'ouverture à l'apprentissage – Master 2 – didactique des langues	80
116-2025	Éléments de programmation initiale 2026	81
117-2025	Note de cadrage aux aides à la mobilité	84
118-2025	Tarifications de la revue de la critique d'art	88
119-2025	Tarification du service de formation continue et de l'alternance 2026-2027	90
120-2025	Subvention – renouvellement pour l'association sportive Rennes 2	104
121-2025	Subvention – soutien au sport de haut niveau – association sportive Rennes 2	105
122-2025	Protocole d'entente partenariat entre UNIC et les membres de sa gouvernance internationale	106
123-2025	Avenant n° 5 à la convention d'occupation des locaux de l'ENS Rennes par M2S	121

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Délibération n° 107- 2026

1- Projet de procès-verbal du 24 octobre 2025

Membres en exercice : 36

Votants : 30

Présent.es : 20

Représenté.es : 10

N'ont pas pris part au vote : 4

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 26

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Document en annexe : procès-verbal du 24 octobre 2025

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent le procès-verbal du 24 octobre 2025.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

- 5 FEV. 2026

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Délibération n° 108- 2026

2- Repyramide enseignant.es chercheur.es

Afin d'anticiper une éventuelle campagne de repyramide dès janvier 2026, il est proposé d'ouvrir au repyramide les sections du Conseil National d'Université (CNU), présentées par ordre de classement, ainsi qu'il suit :

Etudes Romanes – Section 14

Science de gestion et du Management – section 6

Langues et littératures anciennes – section 9

Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises – section 15

Mathématiques appliquées et applications des mathématiques - Section 26

Psychologie et ergonomie - Section16

Membres en exercice : 36

Votants : 34

Présent.es : 22

Représenté.es : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 10

Contre : 0

Pour : 24

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent l'ouverture au repyramide des sections proposées ci-dessus, ainsi que leur ordre de classement en vue de l'ouverture aux promotions des enseignant.es chercheur.es de l'Université Rennes 2 pour l'année 2026.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

- 5 FEV. 2026

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'avis de la commission des moyens et des finances du 12 décembre 2025.

Délibération n° 109- 2026

3 – Budget rectificatif 2025

Membres en exercice : 36

Votants : 34

Présent.es : 22

Représenté.es : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 10

Contre : 5

Pour : 29

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Document en annexe : budget rectificatif 2025

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent le budget rectificatif 2025.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

- 5 FEV. 2026

À Rennes, le 5 décembre 2025

BORDEREAU D'ENVOI

M. Le Président de l'Université Rennes 2

Place du Recteur H. LE MOAL
CS 24307
35043 RENNES CEDEX

à

Mme. La Rectrice de l'Académie de RENNES

Rectorat - Chancellerie
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes cedex

Dossier suivi par : Jean-Pierre Gicquel. Direction des Affaires Financières et Comptables
☎ : 02.99.14.10.70.

OBJET : BUDGET Rectificatif n°2 2025

- Note de présentation du budget rectificatif	p 2-3
TABLEAU 1 pour vote : Autorisations d'emplois	p 4
TABLEAU 2 pour vote : Autorisations budgétaires (agrégé, principal, SAIC)	p 5-7
TABLEAU 3 pour information : Dépenses par destination et recettes par origine (agrégé, principal, SAIC)	p 8-10
TABLEAU 4 pour vote : Équilibre financier	p 11
TABLEAU 5 pour information : Opérations pour le compte de tiers	p 12
TABLEAU 6 pour vote : Situation patrimoniale (agrégé, principal, SAIC)	p 13-15
TABLEAU 7 pour information : Plan de trésorerie	p 16
TABLEAU 8 pour information : Opérations liées aux recettes fléchées	p 17-19
TABLEAU 9 pour vote : Opérations pluriannuelles	p 20
TABLEAU 10 pour information : Détail des opérations pluriannuelles	p 21
ANNEXE 1 : Tableau de Synthèse	p 22

Note de présentation du budget rectificatif n°2 2025

Le premier budget rectificatif adopté en 2025 par le Conseil d'Administration 4 avril 2025 traduisait les mesures contenues dans la procédure de retour à l'équilibre financier, imposée par le décret n°2024-1108 en date du 2 décembre 2024.

Le budget rectificatif proposé habituellement au conseil d'administration de décembre a pour objet d'ajuster les montants budgétaires à la consommation observée dans l'année. Cet ajustement permet la prise en compte de montants initiaux plus pertinents pour la préparation du budget initial suivant.

L'estimation de la masse salariale réalisée lors de l'élaboration du BI prévoyait une hausse d'environ 600k€, comprenant la hausse du CAS pension (1,7 M€), atténuée par les efforts réalisés par la communauté à travers la « campagne blanche » et le fort nombre de postes découverts au cours de l'année. Cette estimation se révèle insuffisante pour terminer l'année budgétaire. La baisse des dépenses de personnels engendrée par la réduction des effectifs ne devrait pas dépasser les 700 k€, malgré le respect des engagements pris par l'établissement. En effet, ce sont près de 10 ETPT qui devraient être économisés sur l'ensemble de l'année 2025. Cette économie ne compense pas « l'effet prix », la hausse du coût moyen des personnels de l'établissement, qui se montera à plus de 2,2 M€ sur l'année.

Par conséquent, un changement d'enveloppe du fonctionnement vers le personnel est réalisé pour un montant de 1,3 M€, ainsi qu'un complément brut de 170 k€, pour arriver à un accroissement de la masse salariale de 1,5 M€.

La consommation de CP prévue en investissement sera visiblement inférieure à la prévision, pour un montant estimé à 1,5 M€ hors PFI.

En recettes, la prise en compte de la notification intermédiaire conduit à augmenter le montant prévu en SCSP de 0,5 M€. L'enveloppe exceptionnelle de soutien de 1,1 M€ avait en effet été anticipée à hauteur de 700 k€ lors de l'élaboration du BI, cet écart constituant la majeure partie de l'augmentation des recettes.

En revanche, le changement d'enveloppe en masse salariale conduit à déplacer des crédits prévus initialement sur des conventions pour financer des dépenses hors convention. Les recettes sur convention correspondantes ne seront ainsi pas imputées sur l'exercice 2025, et sont donc retirées des produits prévus dans le tableau 6, pour un montant de 0,5 M€.

Dans le tableau 2 apparaissent en recettes le « déplacement » des prévisions de recettes de 1,7 M€ pour la compensation de la hausse du CAS pension, et de 700 k€ anticipés pour l'enveloppe de soutien. Il n'était pas autorisé lors de la préparation du BR1 de les enregistrer sur la ligne de subvention pour charge de service public.

Le résultat comptable prévisionnel passerait de -1,7 M€ à -1,8 M€.

En termes de soutenabilité, les prévisions ci-dessous doivent être envisagées avec prudence, les éléments définitifs étant apportés au compte financier.

- Le ratio des dépenses de personnel sur les recettes dépasse le seuil souhaité de 85%, avec 85,5%.
- Le nombre de jours de dépenses décaissables couvertes par le fonds de roulement reste au-dessous du seuil des 15 jours, mais redevient positif avec 3,6 jours.
- Le niveau de trésorerie s'améliore légèrement par rapport à la prévision, passant de 21 à 26 jours, mais toujours en dessous du seuil prudentiel de 30 jours

Tableau 1 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			
Catégories d'emplois	Nature des emplois		
	Permanents	Titulaires	CDI
Enseignants, enseignants-rechercheurs, chercheurs	Non permanents	CDD	
S/total EC			737,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)			
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	406,5
		CDI	50,0
Non permanents	CDD		33,5
			490,0
S/total Biatss			1 227,0 (1)
Totaux			233,0
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			
			1 233,0 (3)
(A)			
Emplois sous plafond Etat *			
En ETPT			
580,0			
2,0			
155,0			
737,0			
(B)			
Emplois financés hors SCSP			
En ETPT			
40,0			
40,0			
(C) = (A) + (B)			
Global			
580,0			
2,0			
195,0			
777,0			
-			
406,5			
85,0			
191,5			
683,0			
1 460,0			
Plafond global des emplois voté par le CA **			

Tableau 2 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses													Recettes					
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)			Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		Montants	Montants	Montants	Montants	Montants		
Personnel	114 127 237	114 127 895	114 746 345	114 746 345	1 500 000	1 500 000	1 300 000	1 300 000	116 046 345	116 046 345		142 339 207	134 564 814	531 788	2 231 788	136 796 602	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension	31 334 695	31 334 695	32 757 697	32 757 697	428 264	428 264	372 009	372 009	33 129 706	33 129 706		107 597 960	106 421 938	2 931 788	109 353 726	Subvention pour charges de service public		
												7 064 914	6 200 819	- 2 400 000	- 700 000	5 500 819	Autres financements de l'Etat	
Fonctionnement et intervention	15 631 713	17 374 471	21 578 483	18 823 483	- 1 330 000	- 1 330 000	- 1 330 000	- 1 330 000	20 248 483	17 493 483		1 512 925	1 248 650	-	-	1 248 650	Fiscalité affectée	
												15 365 649	10 319 782	-	-	10 319 782	Autres financements publics	
												10 797 758	10 373 625	-	-	10 373 625	Recettes propres	
												-	-	-	-	-	Recettes fléchées **	
																	Financements de l'Etat fléchés	
Investissement	18 501 111	8 047 330	11 916 862	15 049 262	-	- 1 500 000	-	- 1 500 000	11 916 862	13 549 262							Autres financements publics fléchés	
																	Recettes propres fléchées	
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
Personnel																		
Fonctionnement																		
Investissement																		
TOTAL DES DÉPENSES	148 260 061	139 549 696	148 241 690	148 619 090	170 000	- 1 330 000	- 30 000	- 1 530 000	148 211 690	147 089 090		142 339 207	134 564 814	531 788	2 231 788	136 796 602	TOTAL DES RECETTES	
Solde budgétaire (excédent)		2 789 510		-		1 861 788		3 761 788		-		-	14 054 276	-	-	10 292 488	Solde budgétaire (déficit)	

annexe à la délibération n° 109-2025 du conseil d'administration plénier du 19 décembre 2025

Tableau 2 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal
Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

0,285509383

Dépenses												Recettes							
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)			Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)				
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		Montants	Montants	Montants	Montants				
Personnel	113 158 645	113 159 304	113 670 158	113 670 158	1 500 000	1 500 000	1 300 000	1 300 000	114 970 158	114 970 158		140 206 251	132 223 704	531 788	2 231 788	134 455 492	Recettes globalisées		
dont contributions employeur au CAS Pension	31 137 028	31 137 028	32 453 897	32 453 897	428 264	428 264	372 009	372 009	32 825 906	32 825 906		107 106 310	105 930 288	2 931 788	2 931 788	108 862 076	Subvention pour charges de service public		
Fonctionnement et intervention	14 391 061	16 169 925	20 260 293	17 505 293	-	1 330 000	-	1 330 000	-	1 330 000	18 930 293	16 175 293	6 992 414	6 200 819	-	2 400 000	700 000	5 500 819	Autres financements de l'Etat
Investissement	18 500 205	8 046 424	11 889 362	15 021 762	-	-	1 500 000	-	-	1 500 000	11 889 362	13 521 762	1 512 925	1 248 650	-	-	-	1 248 650	Fiscalité affectée
Enveloppes* destinées à des contrats de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 925 706	10 066 162	-	-	-	10 066 162	Autres financements publics
Personnel													9 668 896	8 777 765	-	-	-	8 777 765	Recettes propres
Fonctionnement																			
Investissement																			
TOTAL DES DÉPENSES	146 049 911	137 375 653	145 819 813	146 197 213	170 000	- 1 330 000	- 30 000	- 1 530 000	145 789 813	144 667 213		140 206 251	132 223 704	531 788	2 231 788	134 455 492	TOTAL DES RECETTES		
Solde budgétaire (excédent)		2 830 598		-		1 861 788		3 761 788		-		-	13 973 509	-	-	10 211 721	Solde budgétaire (déficit)		

annexe à la délibération n° 109-2025 du conseil d'administration plénier du 19 décembre 2025

Tableau 2 - Université Rennes 2 (0350937D) : Presses Universitaires de Rennes
Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Dépenses										Recettes									
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Exécution N-1		Budget initial (d)		Nouveau BR		Somme des BR (yc nouveau BR) (e)		TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants		
Personnel	968 592	968 592	1 076 187	1 076 187					1 076 187	1 076 187	2 132 956	2 341 110	-	-	-	2 341 110	Recettes globalisées			
dont contributions employeur au CAS Pension	197 667	197 667	303 800	303 800					303 800	303 800	491 650	491 650				491 650	Subventions et charges de service public			
										72 500							Autres financements de l'Etat			
																	Fiscalité affectée			
Fonctionnement et intervention	1 240 653	1 204 546	1 318 190	1 318 190					1 318 190	1 318 190	439 943	253 600				253 600	Autres financements publics			
										1 128 862	1 595 860				1 595 860	Recettes propres				
																	Recettes fléchées **			
Investissement	906	906	27 500	27 500					27 500	27 500							Financements de l'Etat fléchés			
																	Autres financements publics fléchés			
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							Recettes propres fléchées			
Personnel																				
Fonctionnement																				
Investissement																				
TOTAL DES DÉPENSES	2 210 150	2 174 044	2 421 877	2 421 877	-	-	-	-	2 421 877	2 421 877	2 132 956	2 341 110	-	-	-	2 341 110	TOTAL DES RECETTES			
Solde budgétaire (excédent)											41 088	80 767				80 767	Solde budgétaire (déficit)			

Tableau 3 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						Total	
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	46 469 263	46 469 263	2 224 937	2 224 937	310 488	310 488	49 004 688	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	33 391 700	33 391 700	1 704 687	1 704 687	249 018	249 018	35 345 405	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	13 074 436	13 074 436	476 950	476 950	61 470	61 470	13 612 856	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	3 127	3 127	43 300	43 300	-	-	46 427	
D105 - Bibliothèques et documentation	5 079 785	5 079 785	1 242 869	1 242 869	153 500	153 500	6 476 154	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	176 736	176 736	207 445	207 445	760 200	760 200	1 144 381	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	-	-	-	-	-	-	-	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	-	-	-	-	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	34 256 032	34 256 032	3 418 713	3 418 713	304 670	304 670	37 979 415	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	-	-	-	-	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	1 346 419	1 346 419	1 318 190	1 318 190	27 500	27 500	2 692 109	
D114 - Immobilier	3 115 388	3 115 388	5 705 600	5 705 600	8 813 667	10 446 067	17 634 655	
D115 - Pilotage et support	24 531 345	24 531 345	4 115 555	1 360 555	1 313 642	1 313 642	29 960 542	
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	1 071 377	1 071 377	2 015 174	2 015 174	233 195	233 195	3 319 746	
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	885 262	885 262	1 199 961	1 199 961	222 895	222 895	2 308 118	
D202 - Aides indirectes (f)	20 810	20 810	71 983	71 983	-	-	92 793	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	165 305	165 305	743 230	743 230	10 300	10 300	918 835	
Total	116 046 345	116 046 345	20 248 483	17 493 483	11 916 862	13 549 262	148 211 690	

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

-

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total	
	Recettes globalisées					Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public	109 353 726								109 353 726	
Droits d'inscription					2 200 000				2 200 000	
Formation continue, diplômes propres et VAE					3 289 271				3 289 271	
Taxe d'apprentissage					34 800				34 800	
Contrats et prestations de recherche hors ANR					193 624				193 624	
Valorisation					1 696 860				1 696 860	
ANR investissements d'avenir					1 636 380				1 636 380	
ANR hors investissements d'avenir					735 720				735 720	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région					1 099 129				1 099 129	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne					1 859 499				1 859 499	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	5 500 819	-		4 207 694	79 300				9 787 813	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		-			29 975				29 975	
Autres recettes			1 248 650	781 360	2 849 795				4 879 805	
Total	109 353 726	5 500 819	1 248 650	10 319 782	10 373 625	-	-	-	136 796 602	

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

10 292 488

Tableau 3 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						Total	
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement			
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	46 469 263	46 469 263	2 224 937	2 224 937	310 488	310 488	49 004 688	49 004 688
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	33 391 700	33 391 700	1 704 687	1 704 687	249 018	249 018	35 345 405	35 345 405
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	13 074 436	13 074 436	476 950	476 950	61 470	61 470	13 612 856	13 612 856
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	3 127	3 127	43 300	43 300	-	-	46 427	46 427
D105 - Bibliothèques et documentation	5 079 785	5 079 785	1 242 869	1 242 869	153 500	153 500	6 476 154	6 476 154
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	176 736	176 736	207 445	207 445	760 200	760 200	1 144 381	1 144 381
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies							-	-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur							-	-
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies							-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement							-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	34 256 032	34 256 032	3 418 713	3 418 713	304 670	304 670	37 979 415	37 979 415
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale							-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées	270 232	270 232	-	-	-	-	270 232	270 232
D114 - Immobilier	3 115 388	3 115 388	5 705 600	5 705 600	8 813 667	10 446 067	17 634 655	19 267 055
D115 - Pilotage et support	24 531 345	24 531 345	4 115 555	1 360 555	1 313 642	1 313 642	29 960 542	27 205 542
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	1 071 377	1 071 377	2 015 174	2 015 174	233 195	233 195	3 319 746	3 319 746
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	885 262	885 262	1 199 961	1 199 961	222 895	222 895	2 308 118	2 308 118
D202 - Aides indirectes (f)	20 810	20 810	71 983	71 983	-	-	92 793	92 793
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	165 305	165 305	743 230	743 230	10 300	10 300	918 835	918 835
Total	114 970 158	114 970 158	18 930 293	16 175 293	11 889 362	13 521 762	145 789 813	144 667 213

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

-

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme							Total	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés		
Subvention pour charges de service public	108 862 076							108 862 076	
Droits d'inscription					2 200 000			2 200 000	
Formation continue, diplômes propres et VAE					3 289 271			3 289 271	
Taxe d'apprentissage					34 800			34 800	
Contrats et prestations de recherche hors ANR					193 624			193 624	
Valorisation					106 000			106 000	
ANR investissements d'avenir			1 636 380					1 636 380	
ANR hors investissements d'avenir			735 720					735 720	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région			1 099 129					1 099 129	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne			1 859 499					1 859 499	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		5 500 819		3 954 094	79 300			9 534 213	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs			-		-	29 975		29 975	
Autres recettes			1 248 650	781 360	2 844 795			4 874 805	
Total	108 862 076	5 500 819	1 248 650	10 066 182	8 777 765	-	-	134 455 492	

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

10 211 721

Tableau 3 - Université Rennes 2 (0350937D) : Presses Universitaires de Rennes
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						Total
	Personnel AE = CP		Fonctionnement et intervention AE		Investissement CP		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)							
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	-	-	-	-	-	-	-
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	-	-	-	-	-	-	-
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	-	-	-	-	-	-	-
D105 - Bibliothèques et documentation	-	-	-	-	-	-	-
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé							-
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies							-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur							-
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies							-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société							-
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale							-
D113 - Diffusion des savoirs et musées	1 076 187	1 076 187	1 318 190	1 318 190	27 500	27 500	2 421 877
D114 - Immobilier							-
D115 - Pilotage et support	-	-	-	-	-	-	-
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)							
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	-	-	-	-	-	-	-
D202 - Aides indirectes (f)	-	-	-	-	-	-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 076 187	1 076 187	1 318 190	1 318 190	27 500	27 500	2 421 877
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)							-

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme							Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	
Subvention pour charges de service public	491 650							491 650
Droits d'inscription								-
Formation continue, diplômes propres et VAE								-
Taxe d'apprentissage								-
Contrats et prestations de recherche hors ANR								-
Valorisation					1 590 860			1 590 860
ANR investissements d'avenir								-
ANR hors investissement d'avenir								-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région								-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne								-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		-		253 600	-			253 600
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		-		-				-
Autres recettes				-	5 000			5 000
Total	491 650	-	-	253 600	1 595 860	-	-	2 341 110
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)							80 767	

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

Tableau 4 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Équilibre financier - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	14 054 276	-	-	10 292 488
dont solde budgétaire budget principal	-	13 973 509	-	-	10 211 721
dont solde budgétaire budget du SAIC	41 088	80 767	-	-	80 767
dont solde budgétaire FU	-				-
dont solde budgétaire BAI	-				-
dont solde budgétaire SIE	-				-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-				-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 669 657	1 325 104	-	-	1 325 104
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	306 886	500 000	-	-	500 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1+ D2+b1+c1+e1)	1 976 543	15 879 380	-	-	12 117 592
Variation de trésorerie (I)	-	-	1 861 788	3 761 788	-
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)	-	-			-
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)	-	-	1 861 788	3 761 788	-
TOTAL DES BESOINS (1+ I)	1 976 543	15 879 380	1 861 788	3 761 788	12 117 592

Financements (couverture des besoins)					
	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (excédent) * (D1)	2 789 510	-	1 861 788	3 761 788	-
dont solde budgétaire budget principal	2 830 598	-	1 861 788	3 761 788	-
dont solde budgétaire budget du SAIC	-	-	-	-	-
dont solde budgétaire FU	-	-	-	-	-
dont solde budgétaire BAI	-	-	-	-	-
dont solde budgétaire SIE	-	-	-	-	-
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	-	-	-	-	-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	1 678 782	899 551	-	-	899 551
Autres encassements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	- 3 165 708	500 000	-	-	500 000
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2+D1+b2+c2+e2)	1 302 584	1 399 551	1 861 788	3 761 788	1 399 551
Variation de trésorerie (II)	673 959	14 479 829	-	-	10 718 041
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)	-	-	-	-	-
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)	673 959	14 479 829	-	-	10 718 041
TOTAL DES FINANCMENS (2+ II)	1 976 543	15 879 380	1 861 788	3 761 788	12 117 592

**Tableau 5 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Opérations pour le compte de tiers - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Bourses Mobilite Internationale	47350000	Recettes à transférer	586 000	430 000
Projet DIGISPORT	47350000	Recettes à transférer	180 605	155 719
Projet Caps	47350000	Recettes à transférer	18 306	18 306
Projet Triangle	47350000	Recettes à transférer	39 252	39 252
Projet Revea	47350000	Recettes à transférer	69 839	69 839
Aide au permis	47350000	Recettes à transférer	4 500	5 000
CE 823744 MANAGLOBAL	47350000	Recettes à transférer	193 000	
TVA	44500000		233 602	181 435
TOTAL			1 325 104	899 551

Tableau 6 : Université Rennes 2 (0350937D) Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
 Situation patrimoniale - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

annexe à la délibération n° 169/2025 du conseil d'administration plénier du 11 décembre 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	111 688 542	113 035 345	1 500 000	1 300 000	114 335 345	Subventions de l'Etat	112 686 215	113 320 280	531 788	2 315 334	115 635 614
donc charges de pensions civiles*	31 334 695	32 757 697	389 336	333 081	33 090 778	Fiscalité affectée	1 641 617	1 248 650	-	-	1 248 650
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	24 747 843	25 625 616	- 1 330 000	- 1 330 000	24 295 616	Autres subventions	4 480 246	6 456 507	-	-	6 456 507
TOTAL DES CHARGES (1)	136 436 385	138 660 961	170 000	- 30 000	138 630 961	Autres produits	14 703 072	13 951 978	- 500 000	- 500 000	13 451 978
Résultat prévisionnel ; bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	1 845 334	-	TOTAL DES PRODUITS (2)	133 511 149	134 977 415	31 788	1 815 334	136 792 749
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2)	136 436 385	138 660 961	170 000	1 815 334	138 630 961	Résultat prévisionnel ; perte (4) = (1) - (2)	2 925 236	3 683 546	138 212	-	1 838 212
+ (4)						TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	136 436 385	138 660 961	170 000	1 815 334	138 630 961

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 2 925 236	- 3 683 546	- 138 212	1 845 334	- 1 838 212
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 756 823	5 091 133	-	-	5 091 133
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 595 523	- 3 108 796	-	-	- 3 108 796
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 1 099	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 3 524 229	-	-	-	-
= CAF ou IAF*	- 289 263	- 1 701 209	- 138 212	1 845 334	144 125

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	289 263	1 701 209	138 212	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	-	-	1 845 334	144 125
Investissements	7 803 055	15 049 262	- 1 500 000	- 1 500 000	13 549 262	Financement de l'actif par l'Etat	3 928 331	9 150 759	-	-	9 150 759
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 401 727	3 111 569	-	-	3 111 569
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 092 318	16 750 471	- 1 361 788	- 1 500 000	13 549 262	Autres ressources	1 099	15 000	-	-	15 000
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	1 361 788	3 345 334	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	-
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 331 156	12 277 328	-	1 845 334	12 421 453
						DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	2 761 162	4 473 143	-	-	1 127 809

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Exécution N-1	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 2 761 162	- 4 473 143	1 361 788	3 345 334	- 1 127 809
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 2 087 203	10 006 686	1 361 788	- 416 454	9 590 232
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 673 959	- 14 479 829	-	3 761 788	- 10 718 041
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	2 476 143	- 1 997 000	- 635 212	1 348 334	1 348 334
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 17 930 345	- 7 923 659	- 6 561 871	- 8 340 113	- 8 340 113
Niveau de la TRESORERIE	20 406 488	5 926 659	5 926 659	9 688 447	9 688 447

annexe à la délibération n° 1025 du 19 décembre 2025
Tableau 6 : Université Rennes 2 (0350937D) Etablissement principal
Situation patrimoniale - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)
Personnel	110 700 436	111 959 158	1 500 000	1 300 000	113 259 158	Subventions de l'Etat	112 166 323	112 765 800	531 788	2 315 334
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>31 137 028</i>	<i>32 453 897</i>	<i>389 336</i>	<i>333 081</i>	<i>32 786 978</i>	Fiscalité affectée	1 641 617	1 248 650		-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	23 232 774	23 837 426	- 1 330 000	- 1 330 000	22 507 426	Autres subventions	4 233 012	6 202 907		-
TOTAL DES CHARGES (1)	133 933 210	135 796 584	170 000	- 30 000	135 766 584	Autres produits	12 605 799	11 926 118	- 500 000	- 500 000
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	-	-	-	<i>1 845 334</i>	-	TOTAL DES PRODUITS (2)	130 646 751	132 143 475	31 788	1 815 334
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)	133 933 210	135 796 584	170 000	1 815 334	135 766 584	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	3 286 459	3 653 108	138 212	-
= (2) + (4)						TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	133 933 210	135 796 584	170 000	1 815 334

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 3 286 459	- 3 653 108	- 138 212	1 845 334	- 1 807 774
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 147 805	4 621 133	-	-	4 621 133
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 45 331	- 2 678 796	-	-	- 2 678 796
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 1 099		-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 3 524 229	-	-	-	-
= CAF ou IAF*	- 709 312	- 1 710 772	- 138 212	1 845 334	134 562

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)
Insuffisance d'autofinancement*	709 312	1 710 772	138 212	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	-	-	1 845 334
Investissements	7 802 150	15 021 762	- 1 500 000	- 1 500 000	13 521 762	Financement de l'actif par l'Etat	3 928 331	9 150 759	-	-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 401 727	3 111 569	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-		-	Autres ressources	1 099	15 000	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 511 461	16 732 534	- 1 361 788	- 1 500 000	13 521 762	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 331 156	12 277 328	-	1 845 334
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	1 361 788	3 345 334	-	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	3 180 305	4 455 206	-	-

annexe à la délibération n° 109/2025 du conseil administratif plenier du 19 décembre 2025
Tableau 6 : Université Rennes 2 (0350937D) - Presses Universitaires de Rennes
Situation patrimoniale - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	988 106	1 076 187			1 076 187	Subventions de l'Etat	519 892	554 480			554 480
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>197 667</i>	<i>303 800</i>			<i>303 800</i>	Fiscalité affectée	-	-			-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	1 515 070	1 788 190			1 788 190	Autres subventions	247 233	253 600			253 600
						Autres produits	2 097 273	2 025 860			2 025 860
TOTAL DES CHARGES (1)	2 503 175	2 864 377	-	-	2 864 377	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 864 398	2 833 940	-	-	2 833 940
Résultat prévisionnel / bénéfice (3) = (2) - (1)	361 223	-	-	-	-	Résultat prévisionnel / perte (4) = (1) - (2)	-	30 437	-	-	30 437
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 864 398	2 864 377	-	-	2 864 377	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 864 398	2 864 377	-	-	2 864 377

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	361 223	- 30 437	-	-	- 30 437
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	609 018	470 000			470 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 550 192	- 430 000			- 430 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					-
= CAF ou IAF*	420 049	9 563	-	-	9 563

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	420 049	9 563	-	-	9 563
Investissements	906	27 500			27 500	Financement de l'actif par l'État	-	-	-	-	-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-	-	-	-
						Autres ressources	-	-	-	-	-
Remboursement des dettes financières					-	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	906	27 500	-	-	27 500	TOTAL DES RESSOURCES (6)	420 049	9 563	-	-	9 563
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	419 143	-	-	-	-	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	17 937	-	-	17 937

Tableau 7 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes

Plan de trésorerie - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	20 406 488	37 306 764	26 396 083	16 260 090	41 280 479	33 061 598	13 071 092	47 998 298	48 100 133	17 339 100	32 711 424	27 933 031	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	1 659 158	948 971	28 371 953	27 400 255	3 878 585	1 500 350	38 223 652	684 630	1 298 968	16 662 219	7 663 866	8 503 995	136 796 602
Subvention pour charges de service public	-	-	26 232 901	26 232 901	2 751 591	-	36 726 056	-	-	15 739 709	-	1 670 568	109 353 726
Autres financements de l'Etat	4 863	47 836	259 216	233 897	170 215	159 847	189 995	-	130 927	84 044	2 000 000	2 219 980	5 500 819
Fiscalité affectée	854 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	394 614	-	1 248 650
Autres financements publics	160 209	261 086	1 400 389	170 290	455 644	943 082	921 622	28 746	1 043 607	457 050	2 100 000	2 378 056	10 319 782
Recettes propres	640 049	640 049	479 447	763 166	501 135	397 421	385 979	655 884	124 435	381 416	3 169 252	2 235 391	10 373 625
Opérations gérées en comptes de tiers :	26 782 589	425 390	- 26 910 367	57 994	- 252 214	62 917	138 000	87 261	360 686	327 021	190 273	130 000	1 399 551
TVA encaissée	5 251	8 657	15 639	11 533	7 931	12 917	38 000	2 000	30 686	32 021	16 800	-	181 435
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	- 24 885	80 169	- 115 641	-	200 000	-	-	-	230 000	215 000	83 473	50 000	718 116
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	26 802 223	336 564	- 26 810 364	46 461	- 460 145	50 000	100 000	85 261	100 000	80 000	90 000	80 000	500 000
A. TOTAL	28 441 746	1 374 362	1 461 586	27 458 249	3 626 371	1 563 267	38 361 652	771 891	1 659 654	16 989 240	7 854 139	8 633 995	138 196 153
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	11 438 186	12 091 493	11 564 260	2 395 583	11 813 638	21 351 620	3 299 099	565 878	32 104 487	1 410 683	12 412 699	26 641 465	147 089 090
Personnel	9 438 334	10 257 389	9 425 630	9 420	9 551 348	19 447 472	7 352	1 830	29 559 803	3 447	9 079 123	19 135 197	115 916 345
Fonctionnement	1 131 452	1 523 122	1 530 480	1 400 688	1 032 860	1 216 076	1 207 938	269 509	1 277 552	374 888	1 433 576	5 225 342	17 623 483
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	868 400	310 982	608 149	985 476	1 229 430	688 072	2 083 809	294 538	1 267 133	1 032 348	1 900 000	2 280 925	13 549 262
Opérations gérées en compte de tiers :	103 285	193 549	33 320	42 276	31 614	202 153	135 348	104 178	316 200	206 233	219 832	237 115	1 825 104
TVA décaissée	12 655	15 629	12 000	16 000	20 389	13 000	25 348	18 917	19 000	35 417	29 832	15 415	233 602
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	90 116	185 392	32 740	24 300	3 300	186 237	50 000	-	207 200	70 517	100 000	141 700	1 091 502
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	513	- 7 472	- 11 420	1 976	7 926	2 916	60 000	85 261	90 000	100 299	90 000	80 000	500 000
B. TOTAL	11 541 470	12 285 042	11 597 579	2 437 860	11 845 252	21 553 773	3 434 447	670 056	32 420 687	1 616 916	12 632 531	26 878 580	148 914 194
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	16 900 276	- 10 910 681	- 10 135 993	25 020 389	- 8 218 881	- 19 990 506	34 927 205	101 835	- 30 761 033	15 372 324	- 4 778 393	- 18 244 585	- 10 718 041
SOLDE CUMULE (1) + (2)	37 306 764	26 396 083	16 260 090	41 280 479	33 061 598	13 071 092	47 998 298	48 100 133	17 339 100	32 711 424	27 933 031	9 688 446	

**Tableau 8 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Opérations liées aux recettes fléchées - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-
AE=CP					
Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Investissement	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-	-	-

Sans objet

**Tableau 8 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal
Opérations liées aux recettes fléchées - Budget rectificatif n° 2 2025**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-	-	-
Personnel	-				
AE=CP					
Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Investissement	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-	-	-

(1)
(1) repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

sans objet

Tableau 8 - Université Rennes 2 (0350937D) : Presses Universitaires de Rennes
Opérations liées aux recettes fléchées - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-	-	-
Personnel	-				
AE=CP					
Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Investissement	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-	-	-

(1)
(1) repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Sans objet

Tableau 9 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles et programmation - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement				Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)
DRIM/DSI PPI	32 979 167	24 462 014	19 409 727	0	7 025 667	7 025 667	10 035 395	7 392 846	0	10 158 067	10 158 067	6 543 773	8 884 481
total programmes pluriannuels d'investissement	32 979 167	24 462 014	19 409 727	0	7 025 667	7 025 667	10 035 395	7 392 846		10 158 067	10 158 067	6 543 773	8 884 481
ALC 930B	1 277 695	769 532	517 431	0	393 713	393 713	754 423	494 800	0	393 713	393 713	366 551	22 631
LANGUES 930C	597 972	336 993	276 007	0	206 229	206 229	329 050	256 801	0	206 229	206 229	115 736	19 206
SCHUM 930D	4 645 297	2 331 904	1 447 283	0	1 477 394	1 477 394	2 327 530	1 382 455	0	1 477 394	1 477 394	1 720 621	64 828
SCSOC 930E	3 965 173	2 167 991	1 808 958	0	1 086 420	1 086 420	2 155 265	1 740 637	0	1 086 420	1 086 420	1 069 795	68 321
STAPS 930F	3 611 597	1 816 668	1 658 326	0	1 343 232	1 343 232	1 798 572	1 549 244	0	1 343 232	1 343 232	610 039	109 082
DRV 930G6-EU	4 859 531	2 268 752	2 062 257	0	2 014 600	2 014 600	2 262 323	1 984 648	0	2 014 600	2 014 600	782 674	77 609
CREA CREA	180 000	0	0	0	180 000	180 000	0	0	0	180 000	180 000	0	0
MSHB 930GA	1 979 355	741 053	633 626	0	444 757	444 757	741 053	599 127	0	444 757	444 757	900 972	34 499
total contrats de recherche	21 116 621	10 432 894	8 403 888	0	7 146 345	7 146 345	10 368 215	8 007 712	0	7 146 345	7 146 345	5 566 388	396 175
SUP SUP	5 006 215	1 747 901	1 624 216	0	747 327	747 327	1 740 336	1 574 805	0	747 327	747 327	2 634 672	49 411
DGS DGS/PIA	12 212 531	4 839 601	4 313 404	0	2 292 348	2 292 348	4 807 391	4 172 486	0	2 292 348	2 292 348	5 606 780	140 917
SFCA APPRENTISSAGE	3 075 950	1 691 054	756 034	0	1 384 896	1 384 896	1 677 544	670 987	0	1 384 896	1 384 896	935 020	85 047
D2PS D2PS	1 923 907	6 042	2 656	0	482 412	482 412	6 042	0	0	482 412	482 412	1 438 839	2 656
URFIST URFIST	320 000	0	0	0	141 500	141 500	0	0	0	141 500	141 500	178 500	0
total contrats de formation continue	22 538 604	8 284 599	6 696 310	0	5 048 483	5 048 483	8 231 313	6 418 279	0	5 048 483	5 048 483	10 793 811	278 031
Total	76 634 392	43 179 507	34 509 925	0	19 220 495	19 220 495	28 634 923	21 818 837	0	22 352 895	22 352 895	22 903 972	9 558 687
<i>pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :</i>													
Ss total personnel	29 325 116	12 638 407	10 849 082	0	7 324 190	7 324 190	12 628 989	10 468 983	0	7 324 190	7 324 190	11 151 844	380 099
Ss total fonctionnement et intervention	12 730 670	5 963 873	4 271 809	0	3 574 612	3 574 612	5 863 548	3 601 843	0	3 574 612	3 574 612	4 884 249	669 966
Ss total investissement	34 578 606	24 577 227	19 389 034	0	8 321 693	8 321 693	10 142 386	7 748 012	0	11 454 093	11 454 093	6 867 879	8 508 622

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs					
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser		
			(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
ALC	1 277 695	329 144	948 551	646 572	113 113	188 866		
LANGUES	597 972	85 027	512 944	252 882	135 062	125 000		
SCHUM	4 645 297	733 914	3 911 384	1 854 579	798 501	1 258 304		
SCSOC	3 965 173	-85 727	4 050 900	2 023 843	795 675	1 231 382		
STAPS	3 611 597	248 198	3 363 398	1 538 669	677 868	1 146 862		
DRV	4 859 531	-778 053	5 637 584	2 822 186	1 530 752	1 284 646		
CREA	180 000	94 400	85 600	0	28 800	56 800		
MSHB	1 979 355	-467 691	2 447 047	290 484	988 450	1 168 113		
total contrats de recherche	21 116 621	159 213	20 957 408	9 429 215	5 068 221	6 459 973		
SUP	5 006 215	531 220	4 474 995	3 127 826	450 240	896 929		
DGS/PIA	12 212 531	1 209 854	11 002 678	6 572 867	1 138 158	3 291 652		
SFCA APPRENTISSAGE	3 075 950	-984 970	4 060 921	2 611 843	1 384 896	64 181		
D2PS	1 923 907	-27 850	1 951 757	0	741 047	1 210 710		
URFIST	320 000	0	320 000	0	170 000	150 000		
total contrats de formation continue	22 538 604	728 253	21 810 351	12 312 537	3 884 341	5 613 473		
DRIM	32 979 167	3 197 977	29 781 191	10 384 460	5 571 250	13 825 481		
total programmes pluriannuels d'investissement	32 979 167	3 197 977	29 781 191	10 384 460	5 571 250	13 825 481		
Total	76 634 392	4 085 443	72 548 950	32 126 211	14 523 812	25 898 926		

Tableau 10 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

annexe à la délibération n° 109-2025 du conseil d'administration plénier du 19 décembre 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévision pluriannuelle	
			(1)	(2)
Dépenses d'investissement (PPI)	Fonctionnement et intervention	1 216 740		1 192 740
	Investissement	31 762 427		23 269 274
	Total Dépenses d'investissement	32 979 167		24 462 014
Contrats de recherche	Personnel	12 886 887		6 719 195
	Fonctionnement et intervention	6 392 730		3 087 857
	Investissement	1 837 004		625 842
	Total contrat de recherche	21 116 621		10 432 894
Contrat de formation continue	Personnel	16 438 229		5 919 212
	Fonctionnement et intervention	5 121 200		1 683 276
	Investissement	979 175		682 111
	Total contrat de formation continue	22 538 604		8 284 599
	Ss total personnel	29 325 116		12 638 407
	Ss total fonctionnement et intervention	12 730 670		5 963 873
	Ss total investissement	34 578 606		24 577 227
	TOTAL	76 634 392		43 179 507

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération	Prévision	
			(18)	(19)
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	12 796 032		2 676 176
	Autres financements publics**	16 985 125		7 708 250
	Autres financements***	34		34
	Total PPI	29 781 191		10 384 460
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	2 584 752		1 297 723
	Autres financements publics**	16 991 656		7 443 687
	Autres financements***	1 381 000		687 805
	Total contrat de recherche	20 957 408		9 429 215
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	1 056 600		339 600
	Autres financements publics**	17 148 580		9 353 895
	Autres financements***	3 605 171		2 619 042
	Total contrat de formation continue	21 810 351		12 312 537
	Ss total financement de l'Etat	16 437 384		4 313 499
	Ss total autres financements publics	51 125 362		24 505 832
	Ss total autres financements	4 986 204		3 306 881
	TOTAL	72 548 950		32 126 211

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchées

Prévision N (BI + BR)								Prévision N+1 et suivantes					
AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
1 192 740	1 052 564		24 000	576 179		24 000	24 000	0	0	0	0	0	0
23 269 274	18 357 163		7 001 667	6 816 668		10 134 067	10 134 067	270 000	9 950 000	1 221 486	4 021 486	0	900 000
24 462 014	19 409 727	0	7 025 667	7 392 847		10 158 067	10 158 067	270 000	9 950 000	1 221 486	4 021 486	0	900 000
								1 610 158	1 610 158	691 008	66 399	66 399	
								736 439	736 439	239 263	239 263	119 915	119 915
								66 200	66 200	8 000	8 000	0	0
								2 412 797	2 412 797	938 271	938 271	186 314	186 314
								2 431 651	2 431 651	2 226 942	2 226 942	2 336 361	2 336 361
								693 505	693 505	703 635	703 635	699 428	699 428
								38 000	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000
								3 163 156	3 163 156	2 968 577	2 968 577	3 073 789	3 073 789
								4 041 809	4 041 809	2 917 950	2 917 950	2 402 760	2 402 760
								1 429 944	1 429 944	942 898	942 898	819 343	819 343
								374 200	10 054 200	1 267 486	4 067 486	38 000	938 000
								5 845 953	15 525 953	5 128 334	7 928 334	3 260 103	4 160 103

Prévision N			Prévisions en N+1 et suivantes		
Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissement prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus en N+3	Encaissements prévus > N+3
(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	
2 676 176	4 091 250	3 013 000	1 800 236	600 000	
7 708 250	1 480 000	2 800 000	2 000 000	300 000	
34	0	0	0	0	
10 384 460	5 571 250	5 813 000	3 800 236	900 000	
		259 252	126 314	75 000	
		1 852 255	1 362 719	988 193	
		131 514	41 846	0	
		2 243 021	1 530 879	1 063 193	
		149 800	149 800	267 600	
		1 617 304	2 094 558	2 288 908	
		0	0	0	
		1 767 104	2 244 358	2 556 508	
		3 422 052	2 076 350	942 600	
		6 269 559	5 457 277	3 577 101	
		131 514	41 846	0	
		9 823 125	7 575 473	4 519 701	

ANNEXE 1 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes

Synthèse budgétaire et comptable - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR n° 2
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	20 681 782
	2 Niveau initial du fonds de roulement	2 476 143
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-17 930 345
	4 Niveau initial de la trésorerie	20 406 488
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	0
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	20 406 488
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	148 211 690
	6 Résultat patrimonial	-1 838 212
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	144 125
	8 Variation du fonds de roulement	-1 127 809
	9 Opérations bilancielles non budgétaires	SENS 0
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+
	Cautionnements et dépôts	-
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 0
	Variation des stocks	+ / -
	Production immobilisée	+
	Charges sur créances irrécouvrables	-
	Produits divers de gestion courante	+
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 9 164 679
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-10 292 488
	12.a Recettes budgétaires	136 796 602
	12.b Crédits de paiement ouverts	147 089 090
	13 Flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	425 553
	14 Flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	0
	15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	-10 718 041
	15.a dont variation de la trésorerie fléchée	0
	15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-10 718 041
	16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	9 590 232
	17 Restes à payer	1 122 600
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	21 804 382
	19 Niveau final du fonds de roulement	1 348 334
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-8 340 113
	21 Niveau final de la trésorerie	9 688 447
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	0
	21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	9 688 447

 Comptabilité budgétaire
 Comptabilité générale

À Rennes, le 5 décembre 2025

BORDEREAU D'ENVOI

M. Le Président de l'Université Rennes 2

Place du Recteur H. LE MOAL
CS 24307
35043 RENNES CEDEX

à

Mme. La Rectrice de l'Académie de RENNES

Rectorat - Chancellerie
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes cedex

Dossier suivi par : Jean-Pierre Gicquel. Direction des Affaires Financières et Comptables
☎ : 02.99.14.10.70.

OBJET : BUDGET Rectificatif n°2 2025

- Note de présentation du budget rectificatif	p 2-3
TABLEAU 1 pour vote : Autorisations d'emplois	p 4
TABLEAU 2 pour vote : Autorisations budgétaires (agrégé, principal, SAIC)	p 5-7
TABLEAU 3 pour information : Dépenses par destination et recettes par origine (agrégé, principal, SAIC)	p 8-10
TABLEAU 4 pour vote : Équilibre financier	p 11
TABLEAU 5 pour information : Opérations pour le compte de tiers	p 12
TABLEAU 6 pour vote : Situation patrimoniale (agrégé, principal, SAIC)	p 13-15
TABLEAU 7 pour information : Plan de trésorerie	p 16
TABLEAU 8 pour information : Opérations liées aux recettes fléchées	p 17-19
TABLEAU 9 pour vote : Opérations pluriannuelles	p 20
TABLEAU 10 pour information : Détail des opérations pluriannuelles	p 21
ANNEXE 1 : Tableau de Synthèse	p 22

Note de présentation du budget rectificatif n°2 2025

Le premier budget rectificatif adopté en 2025 par le Conseil d'Administration 4 avril 2025 traduisait les mesures contenues dans la procédure de retour à l'équilibre financier, imposée par le décret n°2024-1108 en date du 2 décembre 2024.

Le budget rectificatif proposé habituellement au conseil d'administration de décembre a pour objet d'ajuster les montants budgétaires à la consommation observée dans l'année. Cet ajustement permet la prise en compte de montants initiaux plus pertinents pour la préparation du budget initial suivant.

L'estimation de la masse salariale réalisée lors de l'élaboration du BI prévoyait une hausse d'environ 600k€, comprenant la hausse du CAS pension (1,7 M€), atténuée par les efforts réalisés par la communauté à travers la « campagne blanche » et le fort nombre de postes découverts au cours de l'année. Cette estimation se révèle insuffisante pour terminer l'année budgétaire. La baisse des dépenses de personnels engendrée par la réduction des effectifs ne devrait pas dépasser les 700 k€, malgré le respect des engagements pris par l'établissement. En effet, ce sont près de 10 ETPT qui devraient être économisés sur l'ensemble de l'année 2025. Cette économie ne compense pas « l'effet prix », la hausse du coût moyen des personnels de l'établissement, qui se montera à plus de 2,2 M€ sur l'année.

Par conséquent, un changement d'enveloppe du fonctionnement vers le personnel est réalisé pour un montant de 1,3 M€, ainsi qu'un complément brut de 170 k€, pour arriver à un accroissement de la masse salariale de 1,5 M€.

La consommation de CP prévue en investissement sera visiblement inférieure à la prévision, pour un montant estimé à 1,5 M€ hors PFI.

En recettes, la prise en compte de la notification intermédiaire conduit à augmenter le montant prévu en SCSP de 0,5 M€. L'enveloppe exceptionnelle de soutien de 1,1 M€ avait en effet été anticipée à hauteur de 700 k€ lors de l'élaboration du BI, cet écart constituant la majeure partie de l'augmentation des recettes.

En revanche, le changement d'enveloppe en masse salariale conduit à déplacer des crédits prévus initialement sur des conventions pour financer des dépenses hors convention. Les recettes sur convention correspondantes ne seront ainsi pas imputées sur l'exercice 2025, et sont donc retirées des produits prévus dans le tableau 6, pour un montant de 0,5 M€.

Dans le tableau 2 apparaissent en recettes le « déplacement » des prévisions de recettes de 1,7 M€ pour la compensation de la hausse du CAS pension, et de 700 k€ anticipés pour l'enveloppe de soutien. Il n'était pas autorisé lors de la préparation du BR1 de les enregistrer sur la ligne de subvention pour charge de service public.

Le résultat comptable prévisionnel passerait de -1,7 M€ à -1,8 M€.

En termes de soutenabilité, les prévisions ci-dessous doivent être envisagées avec prudence, les éléments définitifs étant apportés au compte financier.

- Le ratio des dépenses de personnel sur les recettes dépasse le seuil souhaité de 85%, avec 85,5%.
- Le nombre de jours de dépenses décaissables couvertes par le fonds de roulement reste au-dessous du seuil des 15 jours, mais redevient positif avec 3,6 jours.
- Le niveau de trésorerie s'améliore légèrement par rapport à la prévision, passant de 21 à 26 jours, mais toujours en dessous du seuil prudentiel de 30 jours

Tableau 1 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			
Catégories d'emplois	Nature des emplois		
	Permanents	Titulaires	CDI
Enseignants, enseignants-rechercheurs, chercheurs	Non permanents	CDD	
S/total EC			737,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)			
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	406,5
		CDI	50,0
Non permanents	CDD		33,5
			490,0
S/total Biatss			1 227,0 (1)
Totaux			233,0
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			
			1 233,0 (3)
(A)			
Emplois sous plafond Etat *			
En ETPT			
580,0			
2,0			
155,0			
737,0			
(B)			
Emplois financés hors SCSP			
En ETPT			
40,0			
40,0			
(C) = (A) + (B)			
Global			
580,0			
2,0			
195,0			
777,0			
-			
406,5			
85,0			
191,5			
683,0			
1 460,0			
Plafond global des emplois voté par le CA **			

Tableau 2 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses													Recettes					
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)			Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		Montants	Montants	Montants	Montants	Montants		
Personnel	114 127 237	114 127 895	114 746 345	114 746 345	1 500 000	1 500 000	1 300 000	1 300 000	116 046 345	116 046 345		142 339 207	134 564 814	531 788	2 231 788	136 796 602	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension	31 334 695	31 334 695	32 757 697	32 757 697	428 264	428 264	372 009	372 009	33 129 706	33 129 706		107 597 960	106 421 938	2 931 788	109 353 726	Subvention pour charges de service public		
												7 064 914	6 200 819	- 2 400 000	- 700 000	5 500 819	Autres financements de l'Etat	
Fonctionnement et intervention	15 631 713	17 374 471	21 578 483	18 823 483	- 1 330 000	- 1 330 000	- 1 330 000	- 1 330 000	20 248 483	17 493 483		1 512 925	1 248 650	-	-	1 248 650	Fiscalité affectée	
												15 365 649	10 319 782	-	-	10 319 782	Autres financements publics	
												10 797 758	10 373 625	-	-	10 373 625	Recettes propres	
												-	-	-	-	-	Recettes fléchées **	
																	Financements de l'Etat fléchés	
Investissement	18 501 111	8 047 330	11 916 862	15 049 262	-	- 1 500 000	-	- 1 500 000	11 916 862	13 549 262							Autres financements publics fléchés	
																	Recettes propres fléchées	
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
Personnel																		
Fonctionnement																		
Investissement																		
TOTAL DES DÉPENSES	148 260 061	139 549 696	148 241 690	148 619 090	170 000	- 1 330 000	- 30 000	- 1 530 000	148 211 690	147 089 090		142 339 207	134 564 814	531 788	2 231 788	136 796 602	TOTAL DES RECETTES	
Solde budgétaire (excédent)		2 789 510		-		1 861 788		3 761 788		-		-	14 054 276	-	-	10 292 488	Solde budgétaire (déficit)	

annexe à la délibération n° 109-2025 du conseil d'administration plénier du 19 décembre 2025

Tableau 2 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal
Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

0,285509383

Dépenses												Recettes							
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)			Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)				
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		Montants	Montants	Montants	Montants				
Personnel	113 158 645	113 159 304	113 670 158	113 670 158	1 500 000	1 500 000	1 300 000	1 300 000	114 970 158	114 970 158		140 206 251	132 223 704	531 788	2 231 788	134 455 492	Recettes globalisées		
dont contributions employeur au CAS Pension	31 137 028	31 137 028	32 453 897	32 453 897	428 264	428 264	372 009	372 009	32 825 906	32 825 906		107 106 310	105 930 288	2 931 788	2 931 788	108 862 076	Subvention pour charges de service public		
Fonctionnement et intervention	14 391 061	16 169 925	20 260 293	17 505 293	-	1 330 000	-	1 330 000	-	1 330 000	18 930 293	16 175 293	6 992 414	6 200 819	-	2 400 000	700 000	5 500 819	Autres financements de l'Etat
Investissement	18 500 205	8 046 424	11 889 362	15 021 762	-	-	1 500 000	-	-	1 500 000	11 889 362	13 521 762	1 512 925	1 248 650	-	-	-	1 248 650	Fiscalité affectée
Enveloppes* destinées à des contrats de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 925 706	10 066 162	-	-	-	10 066 162	Autres financements publics
Personnel													9 668 896	8 777 765	-	-	-	8 777 765	Recettes propres
Fonctionnement																			
Investissement																			
TOTAL DES DÉPENSES	146 049 911	137 375 653	145 819 813	146 197 213	170 000	- 1 330 000	- 30 000	- 1 530 000	145 789 813	144 667 213		140 206 251	132 223 704	531 788	2 231 788	134 455 492	TOTAL DES RECETTES		
Solde budgétaire (excédent)		2 830 598		-		1 861 788		3 761 788		-		-	13 973 509	-	-	10 211 721	Solde budgétaire (déficit)		

annexe à la délibération n° 109-2025 du conseil d'administration plénier du 19 décembre 2025

Tableau 2 - Université Rennes 2 (0350937D) : Presses Universitaires de Rennes
Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Dépenses										Recettes									
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Nouveau BR		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Exécution N-1		Budget initial (d)		Nouveau BR		Somme des BR (yc nouveau BR) (e)		TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants		
Personnel	968 592	968 592	1 076 187	1 076 187					1 076 187	1 076 187	2 132 956	2 341 110	-	-	-	2 341 110	Recettes globalisées			
dont contributions employeur au CAS Pension	197 667	197 667	303 800	303 800					303 800	303 800	491 650	491 650				491 650	Subventions et charges de service public			
										72 500							Autres financements de l'Etat			
																	Fiscalité affectée			
Fonctionnement et intervention	1 240 653	1 204 546	1 318 190	1 318 190					1 318 190	1 318 190	439 943	253 600				253 600	Autres financements publics			
										1 128 862	1 595 860				1 595 860	Recettes propres				
																	Recettes fléchées **			
Investissement	906	906	27 500	27 500					27 500	27 500							Financements de l'Etat fléchés			
																	Autres financements publics fléchés			
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							Recettes propres fléchées			
Personnel																				
Fonctionnement																				
Investissement																				
TOTAL DES DÉPENSES	2 210 150	2 174 044	2 421 877	2 421 877	-	-	-	-	2 421 877	2 421 877	2 132 956	2 341 110	-	-	-	2 341 110	TOTAL DES RECETTES			
Solde budgétaire (excédent)											41 088	80 767				80 767	Solde budgétaire (déficit)			

Tableau 3 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						Total	
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	46 469 263	46 469 263	2 224 937	2 224 937	310 488	310 488	49 004 688	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	33 391 700	33 391 700	1 704 687	1 704 687	249 018	249 018	35 345 405	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	13 074 436	13 074 436	476 950	476 950	61 470	61 470	13 612 856	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	3 127	3 127	43 300	43 300	-	-	46 427	
D105 - Bibliothèques et documentation	5 079 785	5 079 785	1 242 869	1 242 869	153 500	153 500	6 476 154	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	176 736	176 736	207 445	207 445	760 200	760 200	1 144 381	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	-	-	-	-	-	-	-	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	-	-	-	-	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	34 256 032	34 256 032	3 418 713	3 418 713	304 670	304 670	37 979 415	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	-	-	-	-	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	1 346 419	1 346 419	1 318 190	1 318 190	27 500	27 500	2 692 109	
D114 - Immobilier	3 115 388	3 115 388	5 705 600	5 705 600	8 813 667	10 446 067	17 634 655	
D115 - Pilotage et support	24 531 345	24 531 345	4 115 555	1 360 555	1 313 642	1 313 642	29 960 542	
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	1 071 377	1 071 377	2 015 174	2 015 174	233 195	233 195	3 319 746	
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	885 262	885 262	1 199 961	1 199 961	222 895	222 895	2 308 118	
D202 - Aides indirectes (f)	20 810	20 810	71 983	71 983	-	-	92 793	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	165 305	165 305	743 230	743 230	10 300	10 300	918 835	
Total	116 046 345	116 046 345	20 248 483	17 493 483	11 916 862	13 549 262	148 211 690	

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

-

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total	
	Recettes globalisées					Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public	109 353 726								109 353 726	
Droits d'inscription					2 200 000				2 200 000	
Formation continue, diplômes propres et VAE					3 289 271				3 289 271	
Taxe d'apprentissage					34 800				34 800	
Contrats et prestations de recherche hors ANR					193 624				193 624	
Valorisation					1 696 860				1 696 860	
ANR investissements d'avenir					1 636 380				1 636 380	
ANR hors investissements d'avenir					735 720				735 720	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région					1 099 129				1 099 129	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne					1 859 499				1 859 499	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	5 500 819	-		4 207 694	79 300				9 787 813	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		-			29 975				29 975	
Autres recettes			1 248 650	781 360	2 849 795				4 879 805	
Total	109 353 726	5 500 819	1 248 650	10 319 782	10 373 625	-	-	-	136 796 602	

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

10 292 488

Tableau 3 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						Total	
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement			
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	46 469 263	46 469 263	2 224 937	2 224 937	310 488	310 488	49 004 688	49 004 688
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	33 391 700	33 391 700	1 704 687	1 704 687	249 018	249 018	35 345 405	35 345 405
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	13 074 436	13 074 436	476 950	476 950	61 470	61 470	13 612 856	13 612 856
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	3 127	3 127	43 300	43 300	-	-	46 427	46 427
D105 - Bibliothèques et documentation	5 079 785	5 079 785	1 242 869	1 242 869	153 500	153 500	6 476 154	6 476 154
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	176 736	176 736	207 445	207 445	760 200	760 200	1 144 381	1 144 381
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies							-	-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur							-	-
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies							-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement							-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	34 256 032	34 256 032	3 418 713	3 418 713	304 670	304 670	37 979 415	37 979 415
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale							-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées	270 232	270 232	-	-	-	-	270 232	270 232
D114 - Immobilier	3 115 388	3 115 388	5 705 600	5 705 600	8 813 667	10 446 067	17 634 655	19 267 055
D115 - Pilotage et support	24 531 345	24 531 345	4 115 555	1 360 555	1 313 642	1 313 642	29 960 542	27 205 542
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	1 071 377	1 071 377	2 015 174	2 015 174	233 195	233 195	3 319 746	3 319 746
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	885 262	885 262	1 199 961	1 199 961	222 895	222 895	2 308 118	2 308 118
D202 - Aides indirectes (f)	20 810	20 810	71 983	71 983	-	-	92 793	92 793
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	165 305	165 305	743 230	743 230	10 300	10 300	918 835	918 835
Total	114 970 158	114 970 158	18 930 293	16 175 293	11 889 362	13 521 762	145 789 813	144 667 213

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

-

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme							Total	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés		
Subvention pour charges de service public	108 862 076							108 862 076	
Droits d'inscription					2 200 000			2 200 000	
Formation continue, diplômes propres et VAE					3 289 271			3 289 271	
Taxe d'apprentissage					34 800			34 800	
Contrats et prestations de recherche hors ANR					193 624			193 624	
Valorisation					106 000			106 000	
ANR investissements d'avenir				1 636 380				1 636 380	
ANR hors investissements d'avenir				735 720				735 720	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				1 099 129				1 099 129	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				1 859 499				1 859 499	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		5 500 819		3 954 094	79 300			9 534 213	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				-	29 975			29 975	
Autres recettes			1 248 650	781 360	2 844 795			4 874 805	
Total	108 862 076	5 500 819	1 248 650	10 066 182	8 777 765	-	-	134 455 492	

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

10 211 721

Tableau 3 - Université Rennes 2 (0350937D) : Presses Universitaires de Rennes
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						Total
	Personnel AE = CP		Fonctionnement et intervention AE		Investissement CP		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)							
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	-	-	-	-	-	-	-
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	-	-	-	-	-	-	-
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	-	-	-	-	-	-	-
D105 - Bibliothèques et documentation	-	-	-	-	-	-	-
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé							-
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies							-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur							-
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies							-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société							-
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale							-
D113 - Diffusion des savoirs et musées	1 076 187	1 076 187	1 318 190	1 318 190	27 500	27 500	2 421 877
D114 - Immobilier							-
D115 - Pilotage et support	-	-	-	-	-	-	-
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)							
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	-	-	-	-	-	-	-
D202 - Aides indirectes (f)	-	-	-	-	-	-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 076 187	1 076 187	1 318 190	1 318 190	27 500	27 500	2 421 877
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)							-

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme							Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	
Subvention pour charges de service public	491 650							491 650
Droits d'inscription								-
Formation continue, diplômes propres et VAE								-
Taxe d'apprentissage								-
Contrats et prestations de recherche hors ANR								-
Valorisation					1 590 860			1 590 860
ANR investissements d'avenir								-
ANR hors investissement d'avenir								-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région								-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne								-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		-		253 600	-			253 600
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		-		-				-
Autres recettes				-	5 000			5 000
Total	491 650	-	-	253 600	1 595 860	-	-	2 341 110
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)							80 767	

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

Tableau 4 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Équilibre financier - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	14 054 276	-	-	10 292 488
dont solde budgétaire budget principal	-	13 973 509	-	-	10 211 721
dont solde budgétaire budget du SAIC	41 088	80 767	-	-	80 767
dont solde budgétaire FU	-				-
dont solde budgétaire BAI	-				-
dont solde budgétaire SIE	-				-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-				-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 669 657	1 325 104	-	-	1 325 104
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	306 886	500 000	-	-	500 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1+D2+b1+c1+e1)	1 976 543	15 879 380	-	-	12 117 592
Variation de trésorerie (I)	-	-	1 861 788	3 761 788	-
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)	-	-			-
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)	-	-	1 861 788	3 761 788	-
TOTAL DES BESOINS (1+I)	1 976 543	15 879 380	1 861 788	3 761 788	12 117 592

Financements (couverture des besoins)					
	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (excédent) * (D1)	2 789 510	-	1 861 788	3 761 788	-
dont solde budgétaire budget principal	2 830 598	-	1 861 788	3 761 788	-
dont solde budgétaire budget du SAIC	-	-	-	-	-
dont solde budgétaire FU	-	-	-	-	-
dont solde budgétaire BAI	-	-	-	-	-
dont solde budgétaire SIE	-	-	-	-	-
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	-	-	-	-	-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	1 678 782	899 551	-	-	899 551
Autres encassements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	- 3 165 708	500 000	-	-	500 000
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2+D1+b2+c2+e2)	1 302 584	1 399 551	1 861 788	3 761 788	1 399 551
Variation de trésorerie (II)	673 959	14 479 829	-	-	10 718 041
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)	-	-	-	-	-
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)	673 959	14 479 829	-	-	10 718 041
TOTAL DES FINANCMENS (2+II)	1 976 543	15 879 380	1 861 788	3 761 788	12 117 592

**Tableau 5 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Opérations pour le compte de tiers - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Bourses Mobilite Internationale	47350000	Recettes à transférer	586 000	430 000
Projet DIGISPORT	47350000	Recettes à transférer	180 605	155 719
Projet Caps	47350000	Recettes à transférer	18 306	18 306
Projet Triangle	47350000	Recettes à transférer	39 252	39 252
Projet Revea	47350000	Recettes à transférer	69 839	69 839
Aide au permis	47350000	Recettes à transférer	4 500	5 000
CE 823744 MANAGLOBAL	47350000	Recettes à transférer	193 000	
TVA	44500000		233 602	181 435
TOTAL			1 325 104	899 551

Tableau 6 - Université Rennes 2 (0350937D) Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Situation patrimoniale - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

annexe à la délibération n° 169/2025 du conseil d'administration plénier du 11 décembre 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	111 688 542	113 035 345	1 500 000	1 300 000	114 335 345	Subventions de l'Etat	112 686 215	113 320 280	531 788	2 315 334	115 635 614
donc charges de pensions civiles*	31 334 695	32 757 697	389 336	333 081	33 090 778	Fiscalité affectée	1 641 617	1 248 650	-	-	1 248 650
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	24 747 843	25 625 616	- 1 330 000	- 1 330 000	24 295 616	Autres subventions	4 480 246	6 456 507	-	-	6 456 507
TOTAL DES CHARGES (1)	136 436 385	138 660 961	170 000	- 30 000	138 630 961	Autres produits	14 703 072	13 951 978	- 500 000	- 500 000	13 451 978
Résultat prévisionnel ; bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	1 845 334	-	TOTAL DES PRODUITS (2)	133 511 149	134 977 415	31 788	1 815 334	136 792 749
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2)	136 436 385	138 660 961	170 000	1 815 334	138 630 961	Résultat prévisionnel ; perte (4) = (1) - (2)	2 925 236	3 683 546	138 212	-	1 838 212
+ (4)						TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	136 436 385	138 660 961	170 000	1 815 334	138 630 961

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 2 925 236	- 3 683 546	- 138 212	1 845 334	- 1 838 212
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 756 823	5 091 133	-	-	5 091 133
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 595 523	- 3 108 796	-	-	- 3 108 796
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 1 099	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 3 524 229	-	-	-	-
= CAF ou IAF*	- 289 263	- 1 701 209	- 138 212	1 845 334	144 125

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	289 263	1 701 209	138 212	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	-	-	1 845 334	144 125
Investissements	7 803 055	15 049 262	- 1 500 000	- 1 500 000	13 549 262	Financement de l'actif par l'Etat	3 928 331	9 150 759	-	-	9 150 759
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 401 727	3 111 569	-	-	3 111 569
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 092 318	16 750 471	- 1 361 788	- 1 500 000	13 549 262	Autres ressources	1 099	15 000	-	-	15 000
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	1 361 788	3 345 334	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	-
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 331 156	12 277 328	-	1 845 334	12 421 453
						DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	2 761 162	4 473 143	-	-	1 127 809

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Exécution N-1	Budget initial (q)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 2 761 162	- 4 473 143	1 361 788	3 345 334	- 1 127 809
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 2 087 203	10 006 686	1 361 788	- 416 454	9 590 232
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 673 959	- 14 479 829	-	3 761 788	- 10 718 041
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	2 476 143	- 1 997 000	- 635 212	1 348 334	1 348 334
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 17 930 345	- 7 923 659	- 6 561 871	- 8 340 113	- 8 340 113
Niveau de la TRESORERIE	20 406 488	5 926 659	5 926 659	9 688 447	9 688 447

annexe à la délibération n° 1025 du 19 décembre 2025
Tableau 6 : Université Rennes 2 (0350937D) Etablissement principal
Situation patrimoniale - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)
Personnel	110 700 436	111 959 158	1 500 000	1 300 000	113 259 158	Subventions de l'Etat	112 166 323	112 765 800	531 788	2 315 334
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>31 137 028</i>	<i>32 453 897</i>	<i>389 336</i>	<i>333 081</i>	<i>32 786 978</i>	Fiscalité affectée	1 641 617	1 248 650		-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	23 232 774	23 837 426	- 1 330 000	- 1 330 000	22 507 426	Autres subventions	4 233 012	6 202 907		-
TOTAL DES CHARGES (1)	133 933 210	135 796 584	170 000	- 30 000	135 766 584	Autres produits	12 605 799	11 926 118	- 500 000	- 500 000
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	-	-	-	<i>1 845 334</i>	-	TOTAL DES PRODUITS (2)	130 646 751	132 143 475	31 788	1 815 334
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)	133 933 210	135 796 584	170 000	1 815 334	135 766 584	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	3 286 459	3 653 108	138 212	-
= (2) + (4)						TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	133 933 210	135 796 584	170 000	1 815 334

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 3 286 459	- 3 653 108	- 138 212	1 845 334	- 1 807 774
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 147 805	4 621 133	-	-	4 621 133
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 45 331	- 2 678 796	-	-	- 2 678 796
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 1 099		-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 3 524 229	-	-	-	-
= CAF ou IAF*	- 709 312	- 1 710 772	- 138 212	1 845 334	134 562

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)
Insuffisance d'autofinancement*	709 312	1 710 772	138 212	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	-	-	1 845 334
Investissements	7 802 150	15 021 762	- 1 500 000	- 1 500 000	13 521 762	Financement de l'actif par l'Etat	3 928 331	9 150 759	-	-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 401 727	3 111 569	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-		-	Autres ressources	1 099	15 000	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 511 461	16 732 534	- 1 361 788	- 1 500 000	13 521 762	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 331 156	12 277 328	-	1 845 334
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	1 361 788	3 345 334	-	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	3 180 305	4 455 206	-	-

annexe à la délibération n° 109/2025 du conseil administratif plenier du 19 décembre 2025
Tableau 6 : Université Rennes 2 (0350937B) - Presses Universitaires de Rennes
Situation patrimoniale - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	988 106	1 076 187			1 076 187	Subventions de l'Etat	519 892	554 480			554 480
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>197 667</i>	<i>303 800</i>			<i>303 800</i>	Fiscalité affectée	-	-			-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	1 515 070	1 788 190			1 788 190	Autres subventions	247 233	253 600			253 600
						Autres produits	2 097 273	2 025 860			2 025 860
TOTAL DES CHARGES (1)	2 503 175	2 864 377	-	-	2 864 377	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 864 398	2 833 940	-	-	2 833 940
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>361 223</i>	-	-	-	-	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	-	<i>30 437</i>	-	-	<i>30 437</i>
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 864 398	2 864 377	-	-	2 864 377	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) - (2) + (4)	2 864 398	2 864 377	-	-	2 864 377

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget initial (g)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernière budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	361 223	- 30 437	-	-	- 30 437
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	609 018	470 000			470 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 550 192	- 430 000			- 430 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					-
= CAF ou IAF*	420 049	9 563	-	-	9 563

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Nouveau BR	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	420 049	9 563	-	-	9 563
Investissements	906	27 500			27 500	Financement de l'actif par l'Etat	-	-			-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-			-
						Autres ressources	-	-			-
Remboursement des dettes financières						Augmentation des dettes financières	-	-			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	906	27 500	-	-	27 500	TOTAL DES RESSOURCES (6)	420 049	9 563	-	-	9 563
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	419 143	-	-	-	-	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	17 937	-	-	17 937

Tableau 7 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes

Plan de trésorerie - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	20 406 488	37 306 764	26 396 083	16 260 090	41 280 479	33 061 598	13 071 092	47 998 298	48 100 133	17 339 100	32 711 424	27 933 031	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	1 659 158	948 971	28 371 953	27 400 255	3 878 585	1 500 350	38 223 652	684 630	1 298 968	16 662 219	7 663 866	8 503 995	136 796 602
Subvention pour charges de service public	-	-	26 232 901	26 232 901	2 751 591	-	36 726 056	-	-	15 739 709	-	1 670 568	109 353 726
Autres financements de l'Etat	4 863	47 836	259 216	233 897	170 215	159 847	189 995	-	130 927	84 044	2 000 000	2 219 980	5 500 819
Fiscalité affectée	854 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	394 614	-	1 248 650
Autres financements publics	160 209	261 086	1 400 389	170 290	455 644	943 082	921 622	28 746	1 043 607	457 050	2 100 000	2 378 056	10 319 782
Recettes propres	640 049	640 049	479 447	763 166	501 135	397 421	385 979	655 884	124 435	381 416	3 169 252	2 235 391	10 373 625
Opérations gérées en comptes de tiers :	26 782 589	425 390	- 26 910 367	57 994	- 252 214	62 917	138 000	87 261	360 686	327 021	190 273	130 000	1 399 551
TVA encaissée	5 251	8 657	15 639	11 533	7 931	12 917	38 000	2 000	30 686	32 021	16 800	-	181 435
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	- 24 885	80 169	- 115 641	-	200 000	-	-	-	230 000	215 000	83 473	50 000	718 116
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	26 802 223	336 564	- 26 810 364	46 461	- 460 145	50 000	100 000	85 261	100 000	80 000	90 000	80 000	500 000
A. TOTAL	28 441 746	1 374 362	1 461 586	27 458 249	3 626 371	1 563 267	38 361 652	771 891	1 659 654	16 989 240	7 854 139	8 633 995	138 196 153
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	11 438 186	12 091 493	11 564 260	2 395 583	11 813 638	21 351 620	3 299 099	565 878	32 104 487	1 410 683	12 412 699	26 641 465	147 089 090
Personnel	9 438 334	10 257 389	9 425 630	9 420	9 551 348	19 447 472	7 352	1 830	29 559 803	3 447	9 079 123	19 135 197	115 916 345
Fonctionnement	1 131 452	1 523 122	1 530 480	1 400 688	1 032 860	1 216 076	1 207 938	269 509	1 277 552	374 888	1 433 576	5 225 342	17 623 483
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	868 400	310 982	608 149	985 476	1 229 430	688 072	2 083 809	294 538	1 267 133	1 032 348	1 900 000	2 280 925	13 549 262
Opérations gérées en compte de tiers :	103 285	193 549	33 320	42 276	31 614	202 153	135 348	104 178	316 200	206 233	219 832	237 115	1 825 104
TVA décaissée	12 655	15 629	12 000	16 000	20 389	13 000	25 348	18 917	19 000	35 417	29 832	15 415	233 602
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	90 116	185 392	32 740	24 300	3 300	186 237	50 000	-	207 200	70 517	100 000	141 700	1 091 502
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	513	- 7 472	- 11 420	1 976	7 926	2 916	60 000	85 261	90 000	100 299	90 000	80 000	500 000
B. TOTAL	11 541 470	12 285 042	11 597 579	2 437 860	11 845 252	21 553 773	3 434 447	670 056	32 420 687	1 616 916	12 632 531	26 878 580	148 914 194
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	16 900 276	- 10 910 681	- 10 135 993	25 020 389	- 8 218 881	- 19 990 506	34 927 205	101 835	- 30 761 033	15 372 324	- 4 778 393	- 18 244 585	- 10 718 041
SOLDE CUMULE (1) + (2)	37 306 764	26 396 083	16 260 090	41 280 479	33 061 598	13 071 092	47 998 298	48 100 133	17 339 100	32 711 424	27 933 031	9 688 446	

Tableau 8 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Opérations liées aux recettes fléchées - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-
AE=CP					
Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Investissement	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-	-	-

Sans objet

**Tableau 8 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal
Opérations liées aux recettes fléchées - Budget rectificatif n° 2 2025**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-	-	-
Personnel	-				
AE=CP					
Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Investissement	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-	-	-

(1)
(1) repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

sans objet

Tableau 8 - Université Rennes 2 (0350937D) : Presses Universitaires de Rennes
Opérations liées aux recettes fléchées - Budget rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-	-	-
Personnel	-				
AE=CP					
Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Investissement	-	-	-	-	-
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-	-	-

(1)
(1) repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Sans objet

Tableau 9 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles et programmation - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement				Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)
DRIM/DSI PPI	32 979 167	24 462 014	19 409 727	0	7 025 667	7 025 667	10 035 395	7 392 846	0	10 158 067	10 158 067	6 543 773	8 884 481
total programmes pluriannuels d'investissement	32 979 167	24 462 014	19 409 727	0	7 025 667	7 025 667	10 035 395	7 392 846		10 158 067	10 158 067	6 543 773	8 884 481
ALC 930B	1 277 695	769 532	517 431	0	393 713	393 713	754 423	494 800	0	393 713	393 713	366 551	22 631
LANGUES 930C	597 972	336 993	276 007	0	206 229	206 229	329 050	256 801	0	206 229	206 229	115 736	19 206
SCHUM 930D	4 645 297	2 331 904	1 447 283	0	1 477 394	1 477 394	2 327 530	1 382 455	0	1 477 394	1 477 394	1 720 621	64 828
SCSOC 930E	3 965 173	2 167 991	1 808 958	0	1 086 420	1 086 420	2 155 265	1 740 637	0	1 086 420	1 086 420	1 069 795	68 321
STAPS 930F	3 611 597	1 816 668	1 658 326	0	1 343 232	1 343 232	1 798 572	1 549 244	0	1 343 232	1 343 232	610 039	109 082
DRV 930G6-EU	4 859 531	2 268 752	2 062 257	0	2 014 600	2 014 600	2 262 323	1 984 648	0	2 014 600	2 014 600	782 674	77 609
CREA CREA	180 000	0	0	0	180 000	180 000	0	0	0	180 000	180 000	0	0
MSHB 930GA	1 979 355	741 053	633 626	0	444 757	444 757	741 053	599 127	0	444 757	444 757	900 972	34 499
total contrats de recherche	21 116 621	10 432 894	8 403 888	0	7 146 345	7 146 345	10 368 215	8 007 712	0	7 146 345	7 146 345	5 566 388	396 175
SUP SUP	5 006 215	1 747 901	1 624 216	0	747 327	747 327	1 740 336	1 574 805	0	747 327	747 327	2 634 672	49 411
DGS DGS/PIA	12 212 531	4 839 601	4 313 404	0	2 292 348	2 292 348	4 807 391	4 172 486	0	2 292 348	2 292 348	5 606 780	140 917
SFCA APPRENTISSAGE	3 075 950	1 691 054	756 034	0	1 384 896	1 384 896	1 677 544	670 987	0	1 384 896	1 384 896	935 020	85 047
D2PS D2PS	1 923 907	6 042	2 656	0	482 412	482 412	6 042	0	0	482 412	482 412	1 438 839	2 656
URFIST URFIST	320 000	0	0	0	141 500	141 500	0	0	0	141 500	141 500	178 500	0
total contrats de formation continue	22 538 604	8 284 599	6 696 310	0	5 048 483	5 048 483	8 231 313	6 418 279	0	5 048 483	5 048 483	10 793 811	278 031
Total	76 634 392	43 179 507	34 509 925	0	19 220 495	19 220 495	28 634 923	21 818 837	0	22 352 895	22 352 895	22 903 972	9 558 687
<i>pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :</i>													
Ss total personnel	29 325 116	12 638 407	10 849 082	0	7 324 190	7 324 190	12 628 989	10 468 983	0	7 324 190	7 324 190	11 151 844	380 099
Ss total fonctionnement et intervention	12 730 670	5 963 873	4 271 809	0	3 574 612	3 574 612	5 863 548	3 601 843	0	3 574 612	3 574 612	4 884 249	669 966
Ss total investissement	34 578 606	24 577 227	19 389 034	0	8 321 693	8 321 693	10 142 386	7 748 012	0	11 454 093	11 454 093	6 867 879	8 508 622

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs					
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser		
			(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
ALC	1 277 695	329 144	948 551	646 572	113 113	188 866		
LANGUES	597 972	85 027	512 944	252 882	135 062	125 000		
SCHUM	4 645 297	733 914	3 911 384	1 854 579	798 501	1 258 304		
SCSOC	3 965 173	-85 727	4 050 900	2 023 843	795 675	1 231 382		
STAPS	3 611 597	248 198	3 363 398	1 538 669	677 868	1 146 862		
DRV	4 859 531	-778 053	5 637 584	2 822 186	1 530 752	1 284 646		
CREA	180 000	94 400	85 600	0	28 800	56 800		
MSHB	1 979 355	-467 691	2 447 047	290 484	988 450	1 168 113		
total contrats de recherche	21 116 621	159 213	20 957 408	9 429 215	5 068 221	6 459 973		
SUP	5 006 215	531 220	4 474 995	3 127 826	450 240	896 929		
DGS/PIA	12 212 531	1 209 854	11 002 678	6 572 867	1 138 158	3 291 652		
SFCA APPRENTISSAGE	3 075 950	-984 970	4 060 921	2 611 843	1 384 896	64 181		
D2PS	1 923 907	-27 850	1 951 757	0	741 047	1 210 710		
URFIST	320 000	0	320 000	0	170 000	150 000		
total contrats de formation continue	22 538 604	728 253	21 810 351	12 312 537	3 884 341	5 613 473		
DRIM	32 979 167	3 197 977	29 781 191	10 384 460	5 571 250	13 825 481		
total programmes pluriannuels d'investissement	32 979 167	3 197 977	29 781 191	10 384 460	5 571 250	13 825 481		
Total	76 634 392	4 085 443	72 548 950	32 126 211	14 523 812	25 898 926		

Tableau 10 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

annexe à la délibération n° 109-2025 du conseil d'administration plénier du 19 décembre 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévision pluriannuelle	
			(1)	(2)
Depenses d'investissement (PPI)	Fonctionnement et intervention	1 216 740		1 192 740
	Investissement	31 762 427		23 269 274
	Total Dépenses d'investissement	32 979 167		24 462 014
Contrats de recherche	Personnel	12 886 887		6 719 195
	Fonctionnement et intervention	6 392 730		3 087 857
	Investissement	1 837 004		625 842
	Total contrat de recherche	21 116 621		10 432 894
Contrat de formation continue	Personnel	16 438 229		5 919 212
	Fonctionnement et intervention	5 121 200		1 683 276
	Investissement	979 175		682 111
	Total contrat de formation continue	22 538 604		8 284 599
	Ss total personnel	29 325 116		12 638 407
	Ss total fonctionnement et intervention	12 730 670		5 963 873
	Ss total investissement	34 578 606		24 577 227
	TOTAL	76 634 392		43 179 507

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération	Prévision	
			(18)	(19)
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	12 796 032		2 676 176
	Autres financements publics**	16 985 125		7 708 250
	Autres financements***	34		34
	Total PPI	29 781 191		10 384 460
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	2 584 752		1 297 723
	Autres financements publics**	16 991 656		7 443 687
	Autres financements***	1 381 000		687 805
	Total contrat de recherche	20 957 408		9 429 215
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	1 056 600		339 600
	Autres financements publics**	17 148 580		9 353 895
	Autres financements***	3 605 171		2 619 042
	Total contrat de formation continue	21 810 351		12 312 537
	Ss total financement de l'Etat	16 437 384		4 313 499
	Ss total autres financements publics	51 125 362		24 505 832
	Ss total autres financements	4 986 204		3 306 881
	TOTAL	72 548 950		32 126 211

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchées

Prévision N (BI + BR)								Prévision N+1 et suivantes					
AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
1 192 740	1 052 564		24 000	576 179		24 000	24 000	0	0	0	0	0	0
23 269 274	18 357 163		7 001 667	6 816 668		10 134 067	10 134 067	270 000	9 950 000	1 221 486	4 021 486	0	900 000
24 462 014	19 409 727	0	7 025 667	7 392 847		10 158 067	10 158 067	270 000	9 950 000	1 221 486	4 021 486	0	900 000
								1 610 158	1 610 158	691 008	66 399	66 399	
								736 439	736 439	239 263	239 263	119 915	119 915
								66 200	66 200	8 000	8 000	0	0
								2 412 797	2 412 797	938 271	938 271	186 314	186 314
								2 431 651	2 431 651	2 226 942	2 226 942	2 336 361	2 336 361
								693 505	693 505	703 635	703 635	699 428	699 428
								38 000	38 000	38 000	38 000	38 000	
								3 163 156	3 163 156	2 968 577	2 968 577	3 073 789	3 073 789
								4 041 809	4 041 809	2 917 950	2 917 950	2 402 760	2 402 760
								1 429 944	1 429 944	942 898	942 898	819 343	819 343
								374 200	10 054 200	1 267 486	4 067 486	38 000	938 000
								5 845 953	15 525 953	5 128 334	7 928 334	3 260 103	4 160 103

Prévision N			Prévisions en N+1 et suivantes		
Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévu en N	Encaissement prévu en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus en N+3	Encaissements prévus > N+2
(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	
2 676 176	4 091 250	3 013 000	1 800 236	600 000	
7 708 250	1 480 000	2 800 000	2 000 000	300 000	
34	0	0	0	0	
10 384 460	5 571 250	5 813 000	3 800 236	900 000	
		259 252	126 314	75 000	
		1 852 255	1 362 719	988 193	
		131 514	41 846	0	
		2 243 021	1 530 879	1 063 193	
		149 800	149 800	267 600	
		1 617 304	2 094 558	2 288 908	
		0	0	0	
		1 767 104	2 244 358	2 556 508	
		3 422 052	2 076 350	942 600	
		6 269 559	5 457 277	3 577 101	
		131 514	41 846	0	
		9 823 125	7 575 473	4 519 701	

ANNEXE 1 - Université Rennes 2 (0350937D) : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes

Synthèse budgétaire et comptable - Budget consolidé rectificatif n° 2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR n° 2
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	20 681 782
	2 Niveau initial du fonds de roulement	2 476 143
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-17 930 345
	4 Niveau initial de la trésorerie	20 406 488
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	0
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	20 406 488
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	148 211 690
	6 Résultat patrimonial	-1 838 212
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	144 125
	8 Variation du fonds de roulement	-1 127 809
	9 Opérations bilancielles non budgétaires	SENS 0
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+
	Cautionnements et dépôts	-
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 0
	Variation des stocks	+ / -
	Production immobilisée	+
	Charges sur créances irrécouvrables	-
	Produits divers de gestion courante	+
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 9 164 679
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 9 164 679
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-10 292 488
	12.a Recettes budgétaires	136 796 602
	12.b Crédits de paiement ouverts	147 089 090
	13 Flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	425 553
	14 Flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	0
	15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	-10 718 041
	15.a dont variation de la trésorerie fléchée	0
	15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-10 718 041
	16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	9 590 232
	17 Restes à payer	1 122 600
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	21 804 382
	19 Niveau final du fonds de roulement	1 348 334
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-8 340 113
	21 Niveau final de la trésorerie	9 688 447
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	0
	21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	9 688 447

 Comptabilité budgétaire
 Comptabilité générale

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'avis de la commission des moyens et des finances du 12 décembre 2025.

Délibération n° 110- 2025

3 – Budget Initial 2026

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,

Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 229 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 232 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 150 574 315 € d'Autorisation d'engagement dont :
 - 117 410 000 € en personnel
 - 21 918 610 € en fonctionnement
 - 11 245 645 € en investissement
- 145 335 336 € de crédits de paiement dont :
 - 117 410 000 € en personnel
 - 18 649 927 € en fonctionnement
 - 9 275 409 € en investissement
- 134 096 476 € de prévisions de recettes
- -11 238 860 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -11 468 478 € de variation de trésorerie
- -2 766 443 € de résultat patrimonial
- -1 066 443 € de capacité d'autofinancement
- -2 714 387 € de variation de fonds de roulement

Membres en exercice :

Votants : 34

Votants : 32

Présent.es : 22

Représenté.es : 12

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 5

Contre : 10

Pour : 19

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Document(s) en annexe au présent extrait

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent le budget initial 2026.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

- 5 FEV. 2026

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

À Rennes, le 5 décembre 2025

BORDEREAU D'ENVOI

M. Le Président de l'Université Rennes 2

Place du Recteur H. LE MOAL
CS 24307
35043 RENNES CEDEX

à

Mme. La Rectrice de l'Académie de RENNES

Rectorat - Chancellerie
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes cedex

Dossier suivi par :
Riwan Chevrollier. Directeur Général des Services Adjoint
02.99.14.11.80

OBJET : BUDGET INITIAL 2026

- Note de présentation du budget initial	p 2-7
TABLEAU 1 pour vote : Autorisations d'emplois	p 8
TABLEAU 2 pour vote : Autorisations budgétaires (agrégé, principal, SAIC)	p 9-11
TABLEAU 3 pour information : Dépenses par destination et recettes par origine (agrégé, principal, SAIC)	p 12-14
TABLEAU 4 pour vote : Equilibre financier	p 15
TABLEAU 5 pour information : Opérations pour le compte de tiers	p 16
TABLEAU 6 pour vote : Situation patrimoniale (agrégé, principal, SAIC)	p 17-19
TABLEAU 7 pour information : Plan de trésorerie	p 20
TABLEAU 8 pour information : Opérations liées aux recettes fléchées (SANS OBJET)	p 21
TABLEAU 9 pour vote : Opérations pluriannuelles	p 22
TABLEAU 10 pour information : Détail des opérations pluriannuelles	p 23
ANNEXE 1 : Tableau de Synthèse	p 24

Décembre 2025

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET INITIAL 2026

1. Introduction

Depuis des années, l'université Rennes 2 fonctionne avec une dotation très limitée. L'écart entre les besoins et les ressources s'est accentué lors des trois derniers exercices, du fait de mesures nationales insuffisamment compensées. N'ayant pas de fonds de roulement suffisant pour absorber durablement ce décalage, l'établissement s'est engagé dans un démarche volontariste de maîtrise de ses dépenses, qui a abouti à l'adoption par le Conseil d'Administration d'une Procédure de Retour à l'Equilibre Financier (PREF) le 4 avril 2025.

Cette procédure qui a demandé un engagement et des efforts de l'ensemble de la communauté vise à conserver l'autonomie de décision de l'établissement, tout en préservant au maximum les conditions de travail des personnels et des étudiants.

Même si de nouvelles mesures nationales sont venues en 2025 et 2026 troubler la prévision de la trajectoire financière, en ajoutant des dépenses de personnel, les efforts engagés commencent à porter leurs fruits, améliorant le résultat comptable de l'université, toutes choses égales par ailleurs.

En effet, une fois la part non compensée des nouvelles mesures nationales neutralisée (PSC, hausse du CAS pension, non prise en compte de l'aide ministérielle prévue dans la PREF), le résultat « net » de l'établissement devrait augmenter d'un demi million d'euros.

Ce constat, s'il n'est pas lisible immédiatement dans les chiffres bruts du budget initial, conforte l'université dans le choix de sa stratégie, et encourage l'ensemble de la communauté à poursuivre les efforts entrepris.

Néanmoins, les niveaux atteints par le fonds de roulement et la trésorerie sont inquiétants, et poussent à alerter les tutelles sur l'impossibilité d'une absorption des mesures nationales sans un appui financier fort dès l'année 2026.

2. Présentation Générale du Budget

Pour l'exercice 2026, l'université Rennes 2 prévoit un budget total de 145 M€ en crédits de paiement (CP) et 150 M€ en autorisations d'engagement (AE).

Les montants des AE et des CP connaissent une hausse par rapport à Budget Rectificatif 2 2025, principalement en raison de l'augmentation significative de la masse salariale (+1,29%).

L'équilibre entre les grandes enveloppes reste globalement stable. Les dépenses de personnel prévues en AE représentent près de 78% du budget, tandis que la part consacrée au fonctionnement se maintient à 14,6 % des AE. Quant aux dépenses d'investissement, elles se stabilisent à 14,5% du budget.

Cette année, les sources de financement connaissent une baisse modérée, du fait de la fin des opérations de travaux sur le bâtiment A. La subvention pour charge de service public demeure la principale ressource, représentant 82% des recettes budgétaires de l'établissement. Les financements publics et de l'État représentent 8,2%, tandis que les recettes propres s'élèvent à 8,8%. La contribution à la vie étudiante et au campus (CVEC) représente 1% des recettes totales prévues.

3. Détail des Dépenses

Depuis plusieurs années, la dotation attribuée aux services et composantes était déléguée en deux étapes. 85% étaient attribués dès l'ouverture du budget, le montant restant étant délivré à la demande dès l'épuisement de la première délégation. En 2024 et 2025, la situation budgétaire a conduit à demander aux services de ne pas utiliser leur enveloppe complémentaire. Il pouvait être inconfortable pour des services de se baser sur un montant de budget prévisionnel pour élaborer leur prévision, et d'être obligé en cours d'année de modifier cette prévision. Par conséquent, en 2026, la notification de crédits des services a été directement basée sur le montant de la première délégation de 2025, permettant ainsi d'économiser environ 350 k€.

3.1. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement en 2026, avec une prévision d'engagements en hausse de 1,5 M€ et une hausse des crédits de paiement (CP) de 1 M€. Cette augmentation est principalement concentrée sur le budget hors convention plurianuelle, et liée à l'augmentation constatée dans le tableau 2 des recettes

NA en AE +1,78M€ :

- Modification la convention UCO et donc augmentation de la prévision de reversement à certaines UFR + 161k€.
- Augmentation budget DSI +71k€ car augmentation de ses ressources propres et en parallèle cette année on a délégué au BI 95 % au lieu de 90 %.

- Augmentation de la DEVU + 100k€ car augmentation de leur dotation ministérielle (+50k€) + 60k€ lié à la gestion des commandes papiers, cartes auparavant gérée par la DRIM.
- Augmentation des dépenses de fonctionnement du SCD (+48k€) lié à la convention SIGMA + (Mazier : versement).

Par ailleurs, les prévisions de dépenses pour les fluides (eau, électricité, etc.) devraient légèrement baisser (-12 k€) en 2026, grâce aux travaux d'isolation et de gestion des bâtiments.

Dans une démarche visant à améliorer la sincérité budgétaire, l'enveloppe des crédits de paiement a été réajustée à la baisse, avec une réduction de 4 millions d'euros sur les crédits de fonctionnement au niveau global.

3.2. Dépenses de Personnel

Cette année encore, la prévision de la **masse salariale** s'accroît passant de 115,9 M€ (BR2) à 117,4 M€ (+1,4 M€). Cette augmentation comprend notamment la hausse de 4 points du CAS pension (+1,7 M€) et la prise en charge de la Protection Sociale Complémentaire à compter du mois de mai (+450 k€).

La non compensation de ces mesures est partiellement absorbée par l'effet des campagnes d'emplois 2025 et 2026 (-725 k€).

La majeure partie de ce gain est obtenue grâce à la campagne dite blanche de 2025, qui porte ses effets sur deux trimestres. L'effet des gels de postes d'enseignants chercheurs sera dans un premier temps plus limité, car ne portant que sur le dernier trimestre 2026, et sur des supports sur lesquels des ATER auraient été positionnés. De même, l'ouverture de 20 postes d'enseignants-chercheurs à la rentrée 2026 aura également un effet plus important à partir du budget 2027.

3.3. Dépenses d'investissement

La prévision des Autorisations d'Engagement (AE) pour les **investissements** diminue de 671 k€ par rapport à 2025, avec une réduction particulièrement marquée pour les opérations pluriannuelles de recherche, qui affichent un écart de -828 k€.

En revanche, les AE pour les plans pluriannuels d'investissement augmentent de 410 k€. Cette hausse s'explique par le fait que les AE initialement prévues pour la dernière tranche des travaux de rénovation du bâtiment de la bibliothèque centrale (BL1) n'ont pas été réalisées en 2025 (6,1 M€) et sont donc reportées en 2026 (5,9 M€). Dans le cadre du CPER, les travaux du bâtiment A demandent une enveloppe d'investissement de 624 k€, très largement inférieure à celles des années précédentes. 248 k€ sont prévus pour l'aménagement de l'amphi 4 Mazier dans le cadre de l'expérimentation bretonne.

Le montant des investissements sur ressources propres se maintient à 1,6 M€. Il est limité aux opérations prioritaires, générant des économies, ou dont le report serait à terme plus coûteux pour l'établissement.

En ce qui concerne les Crédits de Paiement (CP), la baisse est significative, de -5,7 M€, en raison des travaux de réhabilitation du bâtiment A, pour lesquels les derniers paiements seront effectués en 2026. Ainsi, la prévision des CP passe de 8 M€ à 4 M€, la majorité des engagements ayant été réalisés les années précédentes.

Cette réduction des CP se constate également pour les prévisions liées aux conventions de recherche, avec une baisse de -828 k€ dans les paiements prévus.

4. Détail des recettes

Globalement, les recettes devraient connaître une diminution de 2,5% (3,5 M€) par rapport à 2025, avec des variations significatives selon les sources de financement. Les recettes annuelles augmentent de 1,1 M€ (+0,9%) tandis que celles liées aux projets pluriannuels diminuent de 4,5 M€ (-24,7%).

Conformément aux directives ministérielles, le montant inscrit pour la SCSP dans le budget initial (BI) tient compte du montant de la notification intermédiaire 2025 (109,3 M€), majoré de la compensation au titre du CAS Pensions et de la PSC (944 k€), et minoré du montant pour le COMP (1,1 M€). Les recettes récurrentes annuelles figurant dans cette notification intermédiaire 2025 sont maintenues à 849 k€. En conséquence, la **subvention pour charges de service public** (SCSP) diminue de 117 k€ soit une baisse de 0,11%.

Les autres financements publics de l'Etat, hors SCSP, enregistrent une diminution de 3,1 M€, principalement due à une baisse des encaissements pour les travaux de réhabilitation du bâtiment A (-3,2 M€).

Les prévisions de **recettes fiscales affectées** à la CVEC ont été révisées, affichant une augmentation par rapport au budget initial 2025 (+81 k€).

En revanche, les recettes provenant **des autres financements publics** accusent une baisse de 1,68 M€ (-16,3%). Cette diminution concerne principalement les projets pluriannuels, liée à l'achèvement de certains projets et à l'annulation de projets initialement prévus en 2025, notamment les projets européens (-1 M€). On observe ainsi une réduction des subventions de l'Union européenne (-769 k€) et des autres financements (-1,4 M€), mais une augmentation des subventions de la Région (+878 k€).

En ce qui concerne les **recettes propres**, une progression de 1,38 M€ est attendue, par exemple sur le dispositifs suivants :

- +220 k€ provenant de la convention avec l'UCO,
- +115 k€ issus de la taxe d'apprentissage,
- + 400 k€ des droits d'inscription,
- une baisse de 119 k€ pour le budget des formations en apprentissage, en raison de la diminution observée des recettes en 2025,

- une augmentation de 145 k€ des recettes attendues des PUR (projets liés au projet COLLEX).

5. Situation patrimoniale

L'évolution de la prévision de la situation patrimoniale de l'établissement suit les mêmes tendances que celles des éléments budgétaires.

5.A. Charges et produits

La prévision de produits allie la prévision de la SCSP, des ressources propres, et les prévisions des services en lien avec leur activité ou les différentes conventions auxquelles ils participent.

Cette prévision fait apparaître une baisse globale des produits, de l'ordre de 0,9 M€. Les subventions de l'État devaient reculer de 300 k€, les autres subventions de 725 k€, alors que les autres produits progresseraient de 1,8 M€, soit une hausse de 14 %. Le montant prévu pour la CVEC passe quant à lui à 1,3 M€.

L'évolution des charges découle directement des éléments détaillés dans les chapitres sur les dépenses. L'augmentation globale des charges s'élève à 2,6M€, soit une hausse de 1,9 %.

Cela conduit à prévoir un résultat comptable déficitaire de 2,8 M€. Sans la part non compensée des mesures de 2026 (1,2 M€) et la non intégration d'une aide ministérielle similaire à celle de 2025 (1,1 M€), ce résultat serait logiquement de -1,3 M€, soit une amélioration de 500k€ par rapport au résultat prévisionnel de 2025.

5.B. Capacité d'autofinancement

Cette année encore l'établissement devra absorber une insuffisance d'autofinancement. L'impact prévisionnel des écritures d'amortissement sur le résultat est équivalent à celui de 2025, seul le décalage entre les autres charges et produits explique la différence de montant de l'insuffisance d'autofinancement. Celle-ci progresse de 800 k€, passant de -1,8 M€ en 2025 à -1 M€ en 2026.

5.C. Emplois et ressources

Hormis l'IAF, la différence entre emplois et ressources est constituée par le montant des investissements sur fonds propres. Ce montant s'élève à 1,6 M€, alors que les investissements comptabilisés sur convention devraient s'élever à 7,6 M€ en 2026.

Le prélèvement sur fonds de roulement qui en découle sera de 2,7 M€, soit plus d'un million de moins qu'en 2025.

5.D. Trésorerie et fonds de roulement

Le faible niveau initial de fonds de roulement, de l'ordre de 1,3 M€, conduit à un montant final négatif dans la prévision initiale, à hauteur de -1,3 M€. Il s'élevait à -3,7 M€ lors de la prévision initiale de 2025, et atteint désormais -4 jours.

Le besoin en fonds de roulement devient faiblement positif, ce qui allié à un fonds de roulement négatif nuit à la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

Conséquence logique, le niveau prévisionnel final de la trésorerie devient négatif à -5 jours. A court terme, le Rectorat a été informé de la nécessité d'un versement de la SCSP dès les premières semaines de janvier, pour que l'université soit en mesure d'honorer les paiements prévus. Les versements de SCSP anticipés au cours de l'année ne pourront pas résoudre le problème de niveau final de trésorerie, qui sera négatif à partir du mois de décembre 2026.

6. Soutenabilité

Les exercices 2025 et 2026 ont vu les dépenses de masse salariale de l'université augmenter de 3,85 M€ (deux années de hausse du CAS pension, PSC). Sans ces dépenses imposées, le ratio entre la masse salariale et les recettes encaissées serait cette année sous le seuil d'alerte, à 84,6 %. Avec ces mesures nationales, et leur compensation partielle, ce ratio pour 2026 est de 85,9 %.

Les deux autres indicateurs ont également dépassé les seuils d'alerte, le fonds de roulement et la trésorerie ayant atteint des montants prévisionnels négatifs (-5 jours pour la trésorerie, -4 jours pour le fonds de roulement).

7. Conclusion

Si les prévisions de ce BI affichent une dégradation de la situation financière de l'université en 2026, il convient de souligner combien cet exercice est rendu difficile cette année, tant les incertitudes et inconnues sur les recettes comme sur les dépenses sont importantes.

En particulier, l'absence de loi de finances a conduit à minimiser un certain nombre de recettes qui auraient permis de visibiliser le fait que l'établissement maintient sa trajectoire d'amélioration budgétaire.

Également, si le soclage d'un renfort financier de 800k annuel du MESR a été acté, et contribue donc à maintenir cette trajectoire positive, les dépenses supplémentaires ne peuvent être absorbées que par un soutien rapide et significatif de la part de nos tutelles.

Un budget rectificatif sera donc nécessaire très rapidement, après le compte-financier 2025, afin de permettre une nouvelle discussion sur la procédure de retour à l'équilibre financier, telle que prévue réglementairement, sur des bases budgétaires plus solides, une fois les incertitudes actuelles levées.

Tableau 1 - : Etablissement principal + Presses Universitaires

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires 553,0	En ETPT [REDACTED]	553,0
		CDI 2,0	[REDACTED]	2,0
	Non permanents	CDD 177,0	[REDACTED]	217,0
		S/total EC 732,0	40,0	772,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)				
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires 399,0	[REDACTED]	399,0
		CDI 94,0	[REDACTED]	122,0
	Non permanents	CDD 2,0	[REDACTED]	166,0
		S/total Biatss 497,0	192,0	687,0
		Totaux 1 229,0 (1)	232,0	1 459,0
Plafond global des emplois voté par le CA **				
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 233,0 (3)		

Tableau 2 - : Etablissement principal + Presses Universitaires
Autorisations budgétaires - Budget consolidé initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

1 014 143

Dépenses										Recettes			
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)			Budget initial (d)	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		Montants	Montants	Montants	
Personnel	116 046 345	116 046 345	117 410 000	117 410 000	-	-	117 410 000	117 410 000		136 796 602	134 096 476	-	134 096 476
dont contributions employeur au CAS Pension	33 433 506	33 433 506	34 447 649	34 447 649	-	-	34 447 649	34 447 649		109 353 726	110 035 912	-	110 035 912
Fonctionnement et intervention	20 246 483	17 493 483	21 918 670	18 649 927	-	-	21 918 670	18 649 927		5 500 819	2 334 668	-	2 334 668
Investissement	11 916 862	13 549 262	11 245 645	9 275 409	-	-	11 245 645	9 275 409		1 248 650	1 330 000	-	1 330 000
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-		10 319 782	8 633 236	-	8 633 236
Personnel										10 373 625	11 762 658	-	11 762 658
Fonctionnement													
Investissement													
TOTAL DES DÉPENSES	148 211 690	147 089 090	150 574 315	145 335 336	-	-	150 574 315	145 335 336		136 796 602	134 096 476	-	134 096 476
Solde budgétaire (excédent)										10 292 488	11 238 860	-	11 238 860

Tableau 2 - : Etablissement principal
Autorisations budgétaires - Budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses									
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Personnel	114 970 158	114 970 158	116 267 526	116 267 526			116 267 526	116 267 526	
donc contributions employeur au CAS Pension	33 129 706	33 129 706	34 223 203	34 223 203			34 223 203	34 223 203	
Fonctionnement et intervention	18 930 293	16 175 293	20 522 820	17 254 077			20 522 820	17 254 077	
Investissement	11 889 362	13 521 762	11 237 420	9 267 184			11 237 420	9 267 184	
Enveloppes* destinées à des contrats de:	-	-	-	-	-	-	-	-	
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL DES DÉPENSES	145 789 813	144 667 213	148 027 766	142 788 787	-	-	148 027 766	142 788 787	
Solde budgétaire (excédent)									

Recettes				
Exécution N-1	Budget initial (d)	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
			Montants	Montants
134 455 492	131 498 938		-	131 498 938
108 862 076	109 544 262		109 544 262	Recettes globalisées
5 500 819	2 235 254		2 235 254	Subvention pour charges de service public
1 248 650	1 330 000		1 330 000	Autres financements de l'Etat
10 066 182	8 367 638		8 367 638	Fiscalité affectée
8 777 765	10 021 784		10 021 784	Autres financements publics
				Recettes propres
				Recettes fléchées **
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
134 455 492	131 498 938		-	131 498 938
				TOTAL DES RECETTES
10 211 721	11 289 849		-	11 289 849
				Solde budgétaire (déficit)

**Tableau 2 - : Presses Universitaires de Rennes
Autorisations budgétaires - Budget initial 2026**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses										Recettes							
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)			Exécution N-1		Budget initial (d)		Somme des BR (yc nouveau BR) (e)		TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants		
Personnel	1 076 187	1 076 187	1 142 474	1 142 474			1 142 474	1 142 474		2 341 110	2 597 538		-	2 597 538	Recettes globalisées		
dont contributions employeur au CAS Pension	303 800	303 800	224 446	224 446			224 446	224 446		491 650	491 650		491 650		Subvention pour charges de service public		
-	-	-	-	-			-	-		-	99 414		99 414		Autres financements de l'Etat		
-	-	-	-	-			-	-		-	-		-		Fiscalité affectée		
Fonctionnement et intervention	1 318 190	1 318 190	1 395 850	1 395 850			1 395 850	1 395 850		253 600	265 600		265 600		Autres financements publics		
-	-	-	-	-			-	-		1 595 860	1 740 874		1 740 874		Recettes propres		
-	-	-	-	-			-	-		-	-		-		Recettes fléchées **		
-	-	-	-	-			-	-		-	-		-		Financements de l'Etat fléchés		
Investissement	27 500	27 500	8 225	8 225			8 225	8 225							Autres financements publics fléchés		
-	-	-	-	-			-	-							Recettes propres fléchées		
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-									
Personnel																	
Fonctionnement																	
Investissement																	
TOTAL DES DÉPENSES	2 421 877	2 421 877	2 546 549	2 546 549	-	-	2 546 549	2 546 549		2 341 110	2 597 538	-	2 597 538	TOTAL DES RECETTES			
Solde budgétaire (excédent)			-		50 989			-		80 767	-	-	-	-	Solde budgétaire (déficit)		

Tableau 3 - : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget consolidé initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						Total	
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	46 770 942	46 770 942	1 906 600	1 906 600	265 275	265 275	48 942 817	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	33 551 381	33 551 381	1 510 247	1 510 247	225 275	225 275	35 286 903	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	13 213 461	13 213 461	361 753	361 753	40 000	40 000	13 615 214	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	6 100	6 100	34 600	34 600	-	-	40 700	
D105 - Bibliothèques et documentation	5 186 992	5 186 992	1 172 660	1 172 660	149 000	149 000	6 508 652	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	318 950	318 950	202 909	202 909	32 090	32 090	553 949	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	34 343 000	34 343 000	2 711 973	2 711 973	200 406	200 406	37 255 379	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	-	-	-	-	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	1 416 938	1 416 938	1 395 850	1 395 850	8 225	8 225	2 821 013	
D114 - Immobilier	3 135 774	3 135 774	5 884 143	6 315 400	8 916 236	6 946 000	17 936 153	
D115 - Pilotage et support	25 139 367	25 139 367	6 455 267	2 755 267	1 479 100	1 479 100	33 073 734	
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	1 098 037	1 098 037	2 189 268	2 189 268	195 313	195 313	3 482 618	
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	888 941	888 941	1 599 268	1 599 268	172 200	172 200	2 660 409	
D202 - Aides indirectes (f)	45 219	45 219	83 500	83 500	8 113	8 113	136 832	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	163 877	163 877	506 500	506 500	15 000	15 000	685 377	
Total	117 410 000	117 410 000	21 918 670	18 649 927	11 245 645	9 275 409	150 574 315	
							145 335 336	

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

-

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total	
	Recettes globalisées					Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public	110 035 912								110 035 912	
Droits d'inscription					2 600 000				2 600 000	
Formation continue, diplômes propres et VAE					3 169 466				3 169 466	
Taxe d'apprentissage					150 000				150 000	
Contrats et prestations de recherche hors ANR					191 507				191 507	
Valorisation					1 681 424				1 681 424	
ANR investissements d'avenir					1 971 534				1 971 534	
ANR hors investissements d'avenir					784 689				784 689	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région					1 977 998				1 977 998	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne					1 089 986				1 089 986	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		2 334 668		2 739 431	193 700				5 267 799	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		-		-	-				-	
Autres recettes			1 330 000	69 600	3 776 561				5 176 161	
Total	110 035 912	2 334 668	1 330 000	8 633 238	11 762 658	-	-	-	134 096 476	

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

11 238 860

Tableau 3 - : Etablissement principal
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						Total
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)	46 770 942	46 770 942	1 906 600	1 906 600	265 275	265 275	48 942 817
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	33 551 381	33 551 381	1 510 247	1 510 247	225 275	225 275	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	13 213 461	13 213 461	361 753	361 753	40 000	40 000	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	6 100	6 100	34 600	34 600	-	-	
D105 - Bibliothèques et documentation	5 186 992	5 186 992	1 172 660	1 172 660	149 000	149 000	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	318 950	318 950	202 909	202 909	32 090	32 090	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	34 343 000	34 343 000	2 711 973	2 711 973	200 406	200 406	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale							
D113 - Diffusion des savoirs et musées	274 464	274 464	-	-	-	-	
D114 - Immobilier	3 135 774	3 135 774	5 884 143	6 315 400	8 916 236	6 946 000	
D115 - Pilotage et support	25 139 367	25 139 367	6 455 267	2 755 267	1 479 100	1 479 100	
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)	1 098 037	1 098 037	2 189 268	2 189 268	195 313	195 313	3 482 618
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	888 941	888 941	1 599 268	1 599 268	172 200	172 200	
D202 - Aides indirectes (f)	45 219	45 219	83 500	83 500	8 113	8 113	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	163 877	163 877	506 500	506 500	15 000	15 000	
Total	116 267 526	116 267 526	20 522 820	17 254 077	11 237 420	9 267 184	148 027 766
							142 788 787
						SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	-

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme							Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées
Subvention pour charges de service public	109 544 262							109 544 262
Droits d'inscription					2 600 000			2 600 000
Formation continue, diplômes propres et VAE					3 169 466			3 169 466
Taxe d'apprentissage					150 000			150 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR					191 507			191 507
Valorisation					113 550			113 550
ANR investissements d'avenir				1 971 534				1 971 534
ANR hors investissements d'avenir				784 689				784 689
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				1 977 998				1 977 998
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				1 089 986				1 089 986
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		2 235 254		2 473 831	193 700			4 902 785
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		-		-	-			-
Autres recettes			1 330 000	69 600	3 603 561			5 003 161
Total	109 544 262	2 235 254	1 330 000	8 367 638	10 021 784	-	-	131 498 938

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	11 289 849
-----------------------------------	-------------------

Tableau 3 - : Presses Universitaires de Rennes
Dépenses par destination et recettes par origine - Budget initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						Total
	Personnel AE = CP	Fonctionnement et intervention		Investissement		AE	CP
Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)							
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	-	-	-	-	-	-	-
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	-	-	-	-	-	-	-
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	-	-	-	-	-	-	-
D105 - Bibliothèques et documentation	-	-	-	-	-	-	-
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	-	-	-	-	-	-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	-	-	-	-	-	-	-
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	-	-	-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées	1 142 474	1 142 474	1 395 850	1 395 850	8 225	8 225	2 546 549
D114 - Immobilier	-	-	-	-	-	-	-
D115 - Pilotage et support	-	-	-	-	-	-	-
Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)							
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	-	-	-	-	-	-	-
D202 - Aides indirectes (f)	-	-	-	-	-	-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 142 474	1 142 474	1 395 850	1 395 850	8 225	8 225	2 546 549
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)						50 989	

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme							Total	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	491 650	-	-	-	-	-	-	-	491 650
Droits d'inscription	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats et prestations de recherche hors ANR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation	-	-	-	-	1 567 874	-	-	-	1 567 874
ANR investissements d'avenir	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	99 414	-	-	265 600	-	-	-	-	365 014
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	-	-	-	-	173 000	-	-	-	173 000
Total	491 650	99 414	-	265 600	1 740 874	-	-	-	2 597 538
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)						-			

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

**Tableau 4 - : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Équilibre financier - Budget consolidé initial 2026**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	Exécution N-1	Budget initial (a)	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Exécution N-1	Budget initial (d)	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	10 292 488	11 238 860	-	11 238 860		-	-	-	- Solde budgétaire (excédent) * (D1)
dont solde budgétaire budget principal	10 211 721	11 289 849	-	11 289 849		-	-	-	- dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC	80 767	-	-	-		-	50 989	-	- dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire FU				-				-	- dont solde budgétaire FU
dont solde budgétaire BAI				-				-	- dont solde budgétaire BAI
dont solde budgétaire SIE				-				-	- dont solde budgétaire SIE
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)				-					Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 325 104	1 173 931	-	1 173 931		899 551	944 313	944 313	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	500 000	500 000	-	500 000		500 000	500 000	500 000	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1=D2+b1+c1+e1)	12 117 592	12 912 791	-	12 912 791		1 399 551	1 444 313	-	1 444 313 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (I)	-	-	-	-		10 718 041	11 468 478	-	11 468 478 Variation de trésorerie (II)
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)	-	-		-		-	-	-	- dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)	-	-	-	-		10 718 041	11 468 478	-	-11 468 478 dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)
TOTAL DES BESOINS (1+I)	12 117 592	12 912 791	-	12 912 791		12 117 592	12 912 791	-	12 912 791 TOTAL DES FINANCEMENTS (2+II)

**Tableau 5 - : Etablissement principal + Presses Universitaires
Opérations pour le compte de tiers - Budget consolidé initial 2026**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Projet CAPS	C 47310000	Recette à transférer	21 816	21 816
Projet DIGISPORT	C 47310000	Recette à transférer	191 656	191 656
Projet Best Tennis	C 47310000	Recette à transférer	-	6 202
Le voyage du geste	C 47310000	Recette à transférer	5 020	-
Projet REVEA	C 47310000	Recette à transférer	69 839	69 839
Bourses Mobilite Internationale	C 47310000	Recette à transférer	455 600	392 800
Projet TELME	C 47310000	Recette à transférer	50 000	-
TVA	C 44550000		380 000	262 000
TOTAL			1 173 931	944 313

Tableau 6 - : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Situation patrimoniale - Budget consolidé initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	114 335 345	115 800 000	-	115 800 000	Subventions de l'Etat	115 635 614	116 122 264	-	116 122 264
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	33 090 778	34 447 649	-	34 447 649	Fiscalité affectée	1 248 650	1 330 000	-	1 330 000
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	24 295 616	25 449 927	-	25 449 927	Autres subventions	6 456 507	5 731 304	-	5 731 304
					Autres produits	13 451 978	15 299 916	-	15 299 916
TOTAL DES CHARGES (1)	138 630 961	141 249 927	-	141 249 927	TOTAL DES PRODUITS (2)	136 792 749	138 483 484	-	138 483 484
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 838 212	2 766 443	-	2 766 443
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	138 630 961	141 249 927	-	141 249 927	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	138 630 961	141 249 927	-	141 249 927

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget initial (g)	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 838 212	- 2 766 443	-	- 2 766 443
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 091 133	5 400 000	-	5 400 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 3 108 796	- 3 700 000	-	- 3 700 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-	-
= CAF ou IAF*	144 125	- 1 066 443	-	- 1 066 443

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	1 066 443	-	1 066 443	Capacité d'autofinancement*	144 125	-	-	-
Investissements	13 549 262	9 275 409	-	9 275 409	Financement de l'actif par l'Etat	9 150 759	3 892 758	-	3 892 758
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 111 569	3 634 457	-	3 634 457
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	Autres ressources	15 000	100 250	-	100 250
TOTAL DES EMPLOIS (5)	13 549 262	10 341 852	-	10 341 852	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	12 421 453	7 627 465	-	7 627 465
					DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 127 809	2 714 387	-	2 714 387

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Exécution N-1	Budget initial (q)	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 1 127 809	- 2 714 387	-	- 2 714 387
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	9 590 232	8 754 091	-	8 754 091
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 10 718 041	- 11 468 478	-	- 11 468 478
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 348 334	- 1 366 053	- 1 366 053	- 1 366 053
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 8 340 113	413 978	413 978	413 978
Niveau de la TRESORERIE	9 688 447	- 1 780 032	- 1 780 032	- 1 780 032

Tableau 6 - : Etablissement principal de Rennes⁹
Situation patrimoniale - Budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	113 259 158	114 657 526		114 657 526	Subventions de l'Etat	115 081 134	115 576 439	-	115 576 439
dont charges de pensions civiles*	32 786 978	34 223 203		34 223 203	Fiscalité affectée	1 248 650	1 330 000	-	1 330 000
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	22 507 426	23 554 077	-	23 554 077	Autres subventions	6 202 907	5 465 704	-	5 465 704
TOTAL DES CHARGES (1)	135 766 584	138 211 603		138 211 603	TOTAL DES PRODUITS (2)	133 958 809	135 436 935	-	135 436 935
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 807 774	2 774 668	-	2 774 668
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	135 766 584	138 211 603		138 211 603	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	135 766 584	138 211 603	-	138 211 603

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget initial (g)	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 807 774	- 2 774 668	-	- 2 774 668
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 621 133	4 900 000		4 900 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 2 678 796	- 3 200 000		- 3 200 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				-
- produits de cession d'éléments d'actifs				-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				-
= CAF ou IAF*	134 562	- 1 074 668		- 1 074 668

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	1 074 668	-	1 074 668	Capacité d'autofinancement*	134 562	-	-	-
Investissements	13 521 762	9 267 184	-	9 267 184	Financement de l'actif par l'Etat	9 150 759	3 892 758	-	3 892 758
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 111 569	3 634 457	-	3 634 457
Remboursement des dettes financières				-	Autres ressources	15 000	100 250	-	100 250
TOTAL DES EMPLOIS (5)	13 521 762	10 341 852		10 341 852	TOTAL DES RESSOURCES (6)	12 411 890	7 627 465	-	7 627 465
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 109 872	2 714 387	-	2 714 387

Tableau 6 - : Presses Universitaires de Rennes¹⁹
Situation patrimoniale - Budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	1 076 187	1 142 474		1 142 474	Subventions de l'Etat	554 480	545 825		545 825
dont charges de pensions civiles*	303 800	224 446		224 446	Fiscalité affectée	-	-		-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	1 788 190	1 895 850		1 895 850	Autres subventions	253 600	265 600		265 600
					Autres produits	2 025 860	2 235 124		2 235 124
TOTAL DES CHARGES (1)	2 864 377	3 038 324	-	3 038 324	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 833 940	3 046 549	-	3 046 549
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	-	8 225	-	8 225	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	30 437	-	-	-
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 864 377	3 046 549	-	3 046 549	TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 864 377	3 046 549	-	3 046 549

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution N-1	Budget initial (g)	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 30 437	8 225	-	8 225
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	470 000	500 000		500 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 430 000	- 500 000		- 500 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				-
- produits de cession d'éléments d'actifs				-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				-
= CAF ou IAF*	9 563	8 225	-	8 225

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	9 563	8 225	-	8 225
Investissements	27 500	8 225		8 225	Financement de l'actif par l'Etat				-
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat				-
					Autres ressources				-
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	27 500	8 225	-	8 225	TOTAL DES RESSOURCES (6)	9 563	8 225	-	8 225
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	17 937	-	-	-

Tableau 7 - : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Plan de trésorerie - Budget consolidé initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	9 688 447	25 650 145	15 621 414	6 398 853	21 945 097	14 805 451	4 444 482	29 871 653	19 988 773	10 009 519	15 800 592	8 241 317	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	27 892 059	1 108 922	2 359 605	27 537 088	4 678 585	1 500 350	37 937 108	684 630	2 198 969	17 444 405	5 150 760	5 603 994	134 096 476
Subvention pour charges de service public	26 232 901	-	-	26 232 901	3 551 591	-	36 726 056	-	-	15 621 895	-	1 670 568	110 035 912
Autres financements de l'Etat	4 863	47 836	259 216	233 897	170 215	159 847	189 995	-	130 927	84 044	833 849	219 979	2 334 668
Fiscalité affectée	854 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	475 964	-	1 330 000
Autres financements publics	160 210	261 086	1 400 389	170 290	455 644	943 082	635 078	28 746	1 043 607	457 050	1 600 000	1 478 056	8 633 238
Recettes propres	640 049	800 000	700 000	900 000	501 135	397 421	385 979	655 884	1 024 435	1 281 416	2 240 947	2 235 391	11 762 658
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'Etat fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissements en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations gérées en comptes de tiers :	- 9 634	417 292	- 110 000	79 461	- 229 145	66 000	138 000	117 261	326 529	328 000	190 549	130 000	1 444 313
TVA encaissée	5 251	8 700	16 000	33 000	31 000	16 000	38 000	32 000	32 000	33 000	17 049	-	262 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	- 24 885	80 169	- 116 000	-	200 000	-	-	-	194 529	215 000	83 500	50 000	682 313
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	10 000	328 422	- 10 000	46 461	- 460 145	50 000	100 000	85 261	100 000	80 000	90 000	80 000	500 000
A. TOTAL	27 882 425	1 526 214	2 249 605	27 616 549	4 449 440	1 566 350	38 075 108	801 891	2 525 498	17 772 405	5 341 309	5 733 994	135 540 789
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	11 609 852	11 333 122	11 430 480	12 000 688	11 532 860	11 816 076	12 507 938	10 569 509	12 377 552	11 801 332	12 730 585	15 625 342	145 335 336
Personnel	9 610 000	9 500 000	9 700 000	9 800 000	9 700 000	9 900 000	9 500 000	10 000 000	9 900 000	9 900 000	10 000 000	9 900 000	117 410 000
Fonctionnement	1 131 452	1 523 122	1 530 480	1 400 688	1 032 860	1 216 076	1 207 938	269 509	1 277 552	1 401 332	1 433 576	5 225 342	18 649 927
Intervention													-
Investissement	868 400	310 000	200 000	800 000	800 000	700 000	1 800 000	300 000	1 200 000	500 000	1 297 009	500 000	9 275 409
Opérations gérées en compte de tiers :	310 875	221 823	41 686	69 617	56 226	111 243	140 000	115 261	127 200	180 000	170 000	130 000	1 673 931
TVA décaissée	17 673	19 000	20 000	30 000	45 000	38 327	30 000	30 000	30 000	50 000	40 000	30 000	380 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	273 202	222 823	33 106	24 300	3 300	70 000	50 000	-	7 200	50 000	40 000	20 000	793 931
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	20 000	- 20 000	- 11 420	15 317	7 926	2 916	60 000	85 261	90 000	80 000	90 000	80 000	500 000
B. TOTAL	11 920 727	11 554 945	11 472 165	12 070 305	11 589 086	11 927 319	12 647 938	10 684 771	12 504 752	11 981 332	12 900 585	15 755 342	147 009 267
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	15 961 698	- 10 028 731	- 9 222 560	15 546 244	- 7 139 646	- 10 360 969	25 427 170	- 9 882 880	- 9 979 254	5 791 073	- 7 559 276	- 10 021 348	- 11 468 478
SOLDE CUMULE (1) + (2)	25 650 145	15 621 414	6 398 853	21 945 097	14 805 451	4 444 482	29 871 653	19 988 773	10 009 519	15 800 592	8 241 317	- 1 780 032	

**Tableau 8 - : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Opérations liées aux recettes fléchées - Budget consolidé initial 2026**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	-	-	-	-
Recettes fléchées (b)	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés	-	-	-	-	-
Autres financements publics fléchés	-	-	-	-	-
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-
AE=CP	-	-	-	-	-
Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-
AE	-	-	-	-	-
CP	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-
AE	-	-	-	-	-
CP	-	-	-	-	-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	-	-	-	-

Tableau 9 - : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles et programmation - Budget consolidé initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts pour l'année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(11)
DRIM PPI DRIM	37 240 245	29 424 860	21 531 225	-	7 627 465	7 627 465	17 879 617	16 044 319	-	5 861 486	5 861 486	8 081 555	7 252 885	
Total programmes pluriannuels d'investissement	37 240 245	29 424 860	21 531 225	-	7 627 465	7 627 465	17 879 617	16 044 319	-	5 861 486	5 861 486	8 081 555	7 252 885	
LANGUES 930C	574 415	330 046	238 198	-	177 319	177 319	272 029	227 643	-	177 319	177 319	158 898	10 555	
ALC 930B	1 085 934	855 328	532 891	-	166 092	166 092	655 520	523 001	-	166 092	166 092	386 951	9 890	
SCHUM 930D	4 573 001	2 938 029	1 442 448	-	1 095 471	1 095 471	2 335 537	1 352 661	-	1 095 471	1 095 471	2 035 081	89 787	
SCSOC 930E	3 825 644	2 389 285	1 799 964	-	882 703	882 703	2 387 434	1 728 798	-	882 703	882 703	1 142 977	71 167	
DRV 930G6 - 930EU	6 096 244	2 338 623	1 890 733	-	1 258 421	1 258 421	2 338 055	1 808 890	-	1 258 421	1 258 421	2 947 091	81 842	
STAPS 930F	2 472 686	1 617 395	1 393 381	-	651 476	651 476	1 609 683	873 669	-	651 476	651 476	427 828	519 713	
MSHB 930GA	1 864 896	1 178 762	949 691	-	381 968	381 968	1 178 762	925 559	-	381 968	381 968	532 238	24 132	
total contrats de recherche	20 492 820	11 647 467	8 247 307	-	4 613 450	4 613 450	10 777 020	7 440 221	-	4 613 450	4 613 450	7 632 063	807 086	
SUP SUP	5 030 591	2 455 568	2 254 481	-	872 152	872 152	2 448 002	2 182 195	-	872 152	872 152	1 903 958	72 287	
DGS DGS/PIA	11 633 544	6 471 664	5 540 579	-	2 117 050	2 117 050	6 441 603	5 362 095	-	2 117 050	2 117 050	3 975 915	178 484	
SFCIA APPRENTISSAGE	2 779 699	1 708 014	670 951	-	1 071 685	1 071 685	1 708 014	569 646	-	1 071 685	1 071 685	1 037 062	101 306	
D2PS D2PS	2 796 206	377 726	205 754	-	924 054	924 054	377 726	174 476	-	924 054	924 054	1 666 398	31 278	
URFIST URFIST	367 378	184 256	184 238	-	51 500	51 500	184 256	20 000	-	51 500	51 500	131 640	164 238	
total contrats de formation continue	22 607 417	11 197 228	8 856 003	-	5 036 441	5 036 441	11 159 601	8 308 411	-	5 036 441	5 036 441	8 714 973	547 592	
Total	80 340 483	52 269 555	38 634 535	-	17 277 356	17 277 356	39 816 238	31 792 951	-	15 511 377	15 511 377	24 428 592	8 607 563	
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :														
Ss total personnel	29 049 518	14 996 027	12 237 413	-	6 507 945	6 507 945	14 565 190	11 841 479	-	6 507 945	6 507 945	10 304 160	395 934	
Ss total fonctionnement et intervention	13 174 616	6 985 331	4 333 105	-	3 044 976	3 044 976	6 540 144	3 734 713	-	3 249 233	3 249 233	5 796 535	394 135	
Ss total investissement	38 116 349	30 288 197	22 064 017	-	7 724 435	7 724 435	18 710 903	16 216 759	-	5 754 199	5 754 199	8 327 897	7 817 494	

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs					
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser		
			(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
DRIM PPI DRIM	37 240 245	13 538 353	23 701 892	14 906 034	3 284 753	5 511 106		
Total programmes pluriannuels d'investissement	37 240 245	13 538 353	23 701 892	14 906 034	3 284 753	5 511 106		
LANGUES 930C	574 415	89 357	485 058	252 341	58 300	174 417		
ALC 930B	1 085 934	337 809	748 125	620 380	59 950	67 795		
SCHUM 930D	4 573 001	1 014 513	3 558 488	2 219 728	535 820	802 940		
SCSOC 930E	3 825 644	178 958	3 646 686	1 964 462	682 465	999 759		
DRV 930G6 - 930EU	6 096 244	806 029	5 290 215	2 850 098	1 019 420	1 420 698		
STAPS 930F	2 472 686	82 292	2 390 394	977 522	486 013	926 859		
CREA CREA	-	144 000	144 000	94 400	-	49 600		
MSHB 930GA	1 864 896	77 414	1 787 482	796 322	33 200	957 960		
total contrats de recherche	20 492 820	2 442 371	18 050 449	9 775 254	2 875 168	5 400 027		
SUP SUP	5 030 591	60 706	4 969 885	3 243 253	422 457	1 304 175		
DGS DGS/PIA	11 633 544	744 822	10 888 722	7 247 201	1 240 093	2 401 428		
SFCIA APPRENTISSAGE	2 779 699	-	403 667	3 183 366	1 105 519	464 948		
D2PS D2PS	2 796 206	10 740	2 785 466	954 422	260 225	1 570 819		
URFIST URFIST	367 378	-	367 378	163 850	50 000	153 528		
total contrats de formation continue	22 607 417	412 601	22 194 817	13 221 626	3 078 294	5 894 897		
Total	80 340 483	16 393 325	63 947 158	37 902 913	9 238 215	16 806 030		

Tableaux en cours de consolidation

Tableau 10 -
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation - Budget initial 2026

19

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévision pluriannuelle											
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Fonctionnement et intervention	1 587 225	1 183 562	1 046 040			215 743	215 743	1 183 562	828 987		420 000	420 000	
	Investissement	35 653 020	28 241 298	20 485 185			7 411 722	7 411 722	16 696 055	15 215 332		5 441 486	5 441 486	
Total Dépenses d'investissement.1		37 240 245	29 424 860	21 531 225	0		7 627 465	7 627 465	17 879 617	16 044 319	0	5 861 486	5 861 486	
Contrats de recherche	Personnel	12 806 580	7 042 727	5 496 469			2 899 181	2 899 181	6 615 665	5 284 700		2 899 181	2 899 181	
	Fonctionnement et intervention	6 161 498	3 270 118	1 663 007			1 541 773	1 541 773	2 852 451	1 550 958		1 541 773	1 541 773	
	Investissement	1 524 743	1 334 622	1 087 831			172 496	172 496	1 308 904	604 562		172 496	172 496	
Total contrat de recherche.2		20 492 820	11 647 467	8 247 307	0		4 613 450	4 613 450	10 777 020	7 440 221	0	4 613 450	4 613 450	
Contrat de formation continue	Personnel	16 242 939	7 953 300	6 740 945			3 608 764	3 608 764	7 949 525	6 556 779		3 608 764	3 608 764	
	Fonctionnement et intervention	5 425 893	2 531 651	1 624 058			0	1 287 460	2 504 132	1 354 767		1 287 460	1 287 460	
	Investissement	938 586	712 277	491 001			0	140 217	140 217	705 944	396 865		140 217	140 217
Total contrat de formation continue.3		22 607 417	11 197 228	8 856 003	0		5 036 441	5 036 441	11 159 601	8 308 411	0	5 036 441	5 036 441	
	Ss total personnel	29 049 518	14 996 027	12 237 413			0	6 507 945	6 507 945	14 565 190	11 841 479		0	6 507 945
	Ss total fonctionnement et intervention	13 174 616	6 985 331	4 333 105			0	3 044 976	3 044 976	6 540 144	3 734 713		0	3 249 233
	Ss total investissement	38 116 349	30 288 197	22 064 017			0	7 724 435	7 724 435	18 710 903	16 216 759		0	5 754 199
TOTAL		80 340 483	52 269 555	38 634 535	0		17 277 356	17 277 356	39 816 238	31 792 951	0	15 511 377	15 511 377	

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération	Prévision									
			(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	9 089 045	4 529 000	950 000								
	Autres financements publics**	14 512 564	10 377 000	2 334 753								
	Autres financements publics**	100 284	34	0								
Total PPI.1		23 701 892	14 906 034	3 284 753								
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	2 401 593	1 774 148	326 205								
	Autres financements publics**	14 065 572	7 318 718	2 165 164								
	Autres financements***	1 583 284	682 387	383 799								
Total contrat de recherche.2		18 050 449	9 775 254	2 875 168								
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	949 150	381 950	149 800								
	Autres financements publics**	18 511 121	11 212 432	1 822 975								
	Autres financements***	2 734 546	1 627 244	1 105 519								
Total contrat de formation continue.3		22 194 817	13 221 626	3 078 294								
Ss total financement de l'Etat		12 439 788	6 685 098	1 426 005								

AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammée s ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouvertes les années antérieures à N	CP consommées les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	Prévision N (BI + BR)													
										(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)
1 183 562	1 046 040		215 743	215 743	1 183 562	828 987														187 920	187 920	0	0
28 241 298	20 485 185		7 411 722	7 411 722	16 696 055	15 215 332														0	5 296 000	0	50 000
29 424 860	21 531 225	0	7 627 465	7 627 465	17 879 617	16 044 319	0												187 920	5 483 920	0	50 000	
7 042 727	5 496 469		2 899 181	2 899 181	6 615 665	5 284 700														1 659 894	1 659 894	1 204 777	1 204 777
3 270 118	1 663 007		1 541 773	1 541 773	2 852 451	1 550 958														670 216	670 216	679 391	679 391
1 334 622	1 087 831		172 496	172 496	1 308 904	604 562													12 625	12 625	5 000	5 000	
11 647 467	8 247 307	0	4 613 450	4 613 450	10 777 020	7 440 221	0												2 342 735	2 342 735	1 889 168	1 889 168	
7 953 300	6 740 945		3 608 764	3 608 764	7 949 525	6 556 779													2 421 146	2 421 146	2 259 729	2 259 729	
2 531 651	1 624 058		0	1 287 460	2 504 132	1 354 767													911 352	911 352	695 431	705 331	
712 277	491 001		0	140 217	140 217	705 944	396 865											47 000	47 000	39 092	39 092		
11 197 228	8 856 003	0	5 036 441	5 036 441	11 159 601	8 308 411	0											3 379 497	3 379 497	2 994 251	3 004 151		
14 996 027	12 237 413		0	6 507 945	6 507 945	14 565 190	11 841 479											4 081 040	4 081 040	3 464 506	3 464 506		
6 985 331	4 333 105		0	3 044 976	3 044 976	6 540 144	3 734 713											1 769 487	1 769 487	1 374 822	1 384 722		
30 288 197	22 064 017		0	7 724 435	7 724 435	18 710 903	16 216 759											59 625	59 625	44 092	94 092		
52 269 555	38 634 535	0	17 277 356	17 277 356	39 816 238	31 792 951	0										5 910 152	11 206 152	4 883 419	4 943 319			

AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	Prévision N+1 et suivantes			
				(12)	(13)	(14)	(15)
187 920	187 920	0	0	187 920	0	0	0
0	5 296 000	0	50 000	0	5 296 000	0	50 000
187 920	5 483 920	0	50 000	187 920	5 483 920	0	50 000
1 659 894	1 659 894	1 204 777	1 204 777	1 659 894	1 204 777	1 204 777	1 204 777
670 216	670 216	679 391	679 391	670 216	679 391	679 391	679 391
12 625	12 625	5 000	5 000	12 625	5 000	5 000	5 000
2 342 735	2 342 735	1 889 168	1 889 168	2 342 735	1 889 168	1 889 168	1 889 168
2 421 146	2 421 146	2 259 729	2 259 729	2 421 146	2 259 729	2 259 729	2 259 729
911 352	911 352	695 431	705 331	911 352	695 431	695 431	705 331
47 000	47 000	39 09					

ANNEXE 1 - : Etablissement principal + Presses Universitaires de Rennes

Synthèse budgétaire et comptable - Budget consolidé initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	21 804 382	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	1 348 334	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-8 340 113	
	4 Niveau initial de la trésorerie	9 688 447	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	0	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	9 688 447		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	150 574 315	
	6 Résultat patrimonial	-2 766 443	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	-1 066 443	
	8 Variation du fonds de roulement	-2 714 387	
	9 Opérations bilancielles non budgétaires	SENS	0
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	
	Cautionnements et dépôts	-	0
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0
	Variation des stocks	+ / -	
Production immobilisée	+		
Charges sur créances irrécouvrables	-		
Produits divers de gestion courante	+		
11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	8 524 473	
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	8 524 473	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-11 238 860	
12.a Recettes budgétaires		134 096 476	
12.b Crédits de paiement ouverts		145 335 336	
13 Flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers		229 618	
14 Flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		0	
15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14		-11 468 478	
15.a dont variation de la trésorerie fléchée		0	
15.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-11 468 478	
16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14		8 294 855	
17 Restes à payer		5 238 979	
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	27 043 361	
	19 Niveau final du fonds de roulement	-1 366 053	
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	413 978	
	21 Niveau final de la trésorerie	-1 780 032	
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	0	
21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	-1 780 032		

 Comptabilité budgétaire
 Comptabilité générale

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'avis de la CFVU du 5 décembre 2025.

Délibération n° 111- 2022

5- Formation :

5-1 Parcoursup : Capacités d'accueil du DIU ORA 2026-2027

Les membres du conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur le maintien à une capacité d'accueil de 20 du Diplôme inter universitaire , s'orienter, réfléchir, agir (DIU ORA) pour l'année universitaire 2026-2027

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 21

Représenté.es : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 31

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent le maintien d'une capacité d'accueil à 20 pour le diplôme inter universitaire, s'orienter, réfléchir, agir (DIU ORA) pour l'année universitaire 2026-2027.

- 5 FEV. 2026

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'avis de la CFVU du 5 décembre 2025.

Délibération n° 112- 2025

5- Formation

5-2 – Mon Master- Master Sciences et techniques des activités physiques et sportives : Management du Sport Sports, Evènementiels et Environnements – UCO – IFEPSA pour l'année universitaire 2026-2027

La capacité d'accueil du Master STAPS parcours « Management du Sport - Sports, Evènementiels et Environnements » en co-acréditation avec l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) n'avait pas été votée lors du précédent conseil d'administration en raison d'une erreur matérielle. La COL est à 25 places et la CAL est à 30 places.

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 21

Représenté.es : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 8

Pour : 23

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent la capacité d'accueil FI à 25 et la capacité d'accueil totale à 30 pour le master sciences et techniques des activités physiques et sportives : Management sport – UCO – IFEPSA pour l'année universitaire 2026-2027.

- 5 FEV. 2026

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2

Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'avis de la CFVU du 5 décembre 2025.

Délibération n° 113- 2025

5- Formation

5-3 Calendrier universitaire 2026-2027

Les membres du conseil d'administration après avoir consulté les documents transmis présentant des scénarios différents, la version du calendrier universitaire 2026-2027 approuvée par la CFVU le 5 décembre 2025.

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 21

Représenté.es : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 3

Contre : 0

Pour : 28

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Document en annexe : calendrier universitaire 2026-2027

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 valident le calendrier 2026-2027 joint à la présente délibération.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

- 5 FEV. 2026

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

Calendrier universitaire 2026-2027

Projet B''

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 Ma	Rentrée	1 Je		1 Di Toussaint	1 Ma	1 Lu	Jury	1 Je	Jury	1 Je	1 Di
2 Me	2 Ve	2 Lu	8	2 Me	2 Sa	2 Ma	2 Ve	2 Di	2 Me	2 Ve	2 Lu
3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Je	3 Di	3 Me	3 Me	3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Sa	3 Ma
4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu *	4 Je Consultation	4 Je	4 Di	4 Ma Examens	4 Ve Copies	4 Di	4 Me
5 Sa	5 Lu	5 Je	5 Sa	5 Ma Corrections	5 Ve Copies	5 Ve	5 Lu	5 Me Terminaux	5 Sa	5 Lu	5 Je
6 Di	6 Ma	6 Ve	6 Di	6 Me	6 Sa	6 Sa	6 Ma	6 Je Ascension	6 Di	6 Ma	6 Ve
7 Lu	1	7 Me	7 Sa	7 Lu Examens	7 Je Terminaux	7 Lu	7 Me	7 Ve	7 Lu	7 Me	7 Sa
8 Ma	8 Je	8 Di	8 Ma	8 Ve UEO UEDC	8 Ve Mineure	8 Lu	8 Je	8 Sa Vict. 1945	8 Ma	8 Je	8 Di
9 Me	9 Ve	9 Lu	9 Me	9 Sa	9 Ma	9 Ma	9 Ve	9 Di	9 Me	9 Ve	9 Lu
10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je	10 Di Mineure	10 Me	10 Me	10 Sa	10 Lu UEO UEDC	10 Je	10 Sa	10 Ma
11 Ve	11 Di	11 Me Armistice 19	11 Ve CC	11 Lu	11 Je	11 Je	11 Di	11 Ma Mineure	11 Ve	11 Di	11 Me
12 Sa	12 Lu	6	12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Ve	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Je
13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Sa	13 Sa	13 Ma	CC	13 Di	13 Ma	13 Ve
14 Lu	2	14 Me	14 Sa	14 Lu Examens	14 Je	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu Session 2	14 Me Fête nat.	14 Sa
15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma Terminaux	15 Ve	15 Lu	6	15 Lu	15 Je	15 Ma	15 Je	15 Di Assomption
16 Me	16 Ve	16 Lu	10	16 Me UEF, UEL	16 Sa	16 Ma	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Ve	16 Lu
17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Je	17 Di	17 Me	17 Me	17 Sa	17 Lu L. de Pent.	17 Je	17 Sa	17 Ma
18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu	2	18 Je	18 Je	18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Di
19 Sa	19 Lu	7	19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Ve	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Lu
20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Mo	20 Sa	20 Sa	20 Ma	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve
21 Lu	3	21 Me	21 Sa	21 Lu	21 Je	21 Di	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Me
22 Ma	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Lu	7	22 Lu	22 Je	22 Sa	22 Ma	22 Je
23 Me	23 Ve	23 Lu	11	23 Me	23 Sa	23 Ma	23 Ma	23 Ve	23 Di	23 Me	23 Ve
24 Je	24 Sa	24 Ma	24 Je	24 Di	24 Me	24 Me	24 Sa	24 Lu	24 Je	24 Sa	24 Ma
25 Ve	25 Di	25 Me	25 Ve Noël	25 Lu	3	25 Je	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di
26 Sa	26 Lu	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Ve	26 Ve	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Je
27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Sa	27 Sa	27 Ma	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve
28 Lu	4	28 Me	28 Sa	28 Lu	28 Je	28 Di	28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa
29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve	29 Lu	29 Lu Lundi de Pâq	29 Je	29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di
30 Me	30 Ve	30 Lu	12	30 Me	30 Sa	30 Ma	11	30 Ve	30 Di	30 Me	30 Lu
	31 Sa		31 Je	31 Di		31 Me		31 Lu		31 Sa	31 Ma

Périodes de vacances (calendrier scolaire 2026-2027)

Vacances scolaires retenues pour l'univ.

Vacances scolaires (zone B) non retenues

Semaine spécifique correction

* Date maximale d'organisation de remise des dossiers en examen terminal.

Périodes de cours

Contrôle Continu (CC)

Examens terminaux UEF, UEL

Examens terminaux UEO, UEDC, Mineure

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2

Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'avis de la CFVU du 5 décembre 2025.

Délibération n° 114-2025

5- Formation

5-4 Demande d'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

Master M2 E - mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 21

Représenté.es : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 6

Contre : 0

Pour : 25

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent la demande de co-accréditation des Masters enseignement et éducation (M2E).

- 5 FEV. 2026

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2

Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;
Vu l'avis de la CFVU du 5 décembre 2025.

Délibération n° 115- 2025

5- Formation

5-5 - demande d'ouverture à l'apprentissage - Master 2- didactique des langues

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 21

Représenté.es : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 3

Contre : 0

Pour : 28

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent la demande d'ouverture à l'apprentissage du Master 2, didactique des langues.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

- 5 FEV. 2026

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2

Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'avis de la CFVU du 5 décembre 2025.

Délibération n° 116- 2025

6- Eléments de programmation initiale 2026

Les membres du conseil d'administration sont appelés à voter sur les éléments de la programmation initiale 2026

Membres en exercice : 36

Votants : 33

Présent.es : 21

Représenté.es : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 33

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Document en annexe : programmation initiale CVEC 2026 partielle

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent la programmation initiale CVEC partielle de la pièce jointe à la présente délibération, à l'unanimité.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

- 5 FEV. 2026

CVEC 2026

PROGRAMMATION INITIALE

MONTANTS ET RÉPARTITION DES SOCLAGES (PART FIXE POUR 19 000 ÉTUDIANTS INSCRITS)

Lors de la commission initiale 2026 du jeudi 13 novembre, seuls les soclages du SSE, du SIUAPS, du FSDIE et du service culturel ont été votés. Une deuxième commission déterminera le vote de la programmation initiale cvec 2026 générale : le mardi 09 décembre 2025. Ce second vote sera soumis en CFVU du 16 janvier 2026 et au CA du 30 janvier 2026.

Nom projet	Description Projet	Montants Fiches actions	%PI	%PR	PROGRAMMATION INITIALE 55€ x 19000 étudiant·es 1 045 000 €	PROGRAMMATION RECTIFICATIVE
<u>SOCLAGE SVE</u> Fonds de Solidarité Des Initiatives Etudiantes (FSDIE) (20€/étu)	<u>Soclage :</u> Soutien aux projets étudiants et aides sociales aux étudiant·es 20€/étu - proposition politique d'augmentation du soclage (18€/étu au minimum dans les statuts de la commission CVEC)	380 000,00 €	70%	30%	266 000,00 €	114 000,00 €
<u>SOCLAGE SSE</u> Soutien au fonctionnement du SSE (11€/étu)	<u>Soclage :</u> Masse salariale, intervenants extérieurs, ateliers, matériel de prévention, communication,... 11€/étu - En concertation avec l'université de Rennes, proposition politique d'augmentation du soclage (10€/étu depuis création de la CVEC)	209 000,00 €	70%	30%	146 300,00 €	62 700,00 €
<u>SOCLAGE SIUAPS</u> Soutien au fonctionnement et aux projets du SIUAPS (6,50€/étudiant)	<u>Soclage :</u> Cours, Stages, Evènements, Animations, Pratiques autonomes 6,50€/étu - En concertation avec l'université de Rennes, proposition politique d'augmentation du soclage (5,50€/étu depuis création de la CVEC)	123 500,00 €	70%	30%	86 450,00 €	37 050,00 €
<u>SOCLAGE Service Culturel</u> (4,50€/étu)	<u>Soclage :</u> Densification saison 55 000€ Actions de com 23 000€ Gratuité de la saison 4 000€ Vacances étudiantes 8 000€ 4,50€/étu - proposition politique création du soclage	85 500,00 €	50%	50%	42 750,00 €	42 750,00 €
TOTAL DEPENSES		798 000,00 €			541 500,00 € soit 28,5 €/étu	256 500,00 € soit 13,5 €/étu

VOTE COMMISSION CVEC INITIAL DU 13 NOVEMBRE 2025				
Votants	NPPV	Abstentions	Pour	Contre
17	0	0	17	0

VOTE COMMISSION CFVU DU 05 DÉCEMBRE 2025				
Votants	NPPV	Abstentions	Pour	Contre
28	0	0	28	0

La programmation initiale de la CVEC 2026 (partielle) est **adoptée à l'unanimité (sous réserve du vote du CA)**.

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Délibération n° 117- 2025

7- Note de cadrage aux aides à la mobilité - Emerge

Membres en exercice : 36

Votants : 33

Présent.es : 21

Représenté.es : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 7

Pour : 26

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Document en annexe : note de cadrage des aides à la mobilité dans le cadre d'Emerge

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 valident la note cadrage des aides à la mobilité dans le cadre d'Emerge, jointe à la présente délibération

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

- 5 FEV. 2026

Aides de mobilité EMERGE

Depuis le 1er janvier 2025, l'Alliance européenne EMERGE (Empowering the Margins of Europe through Regional and Global Engagement) rassemble neuf établissements d'enseignement supérieur à travers l'Europe, dont l'Université Rennes 2.

Ces neuf partenaires reflètent la diversité de l'Europe en termes géographiques, sociaux, économiques et linguistiques. Ils se réunissent autour du thème des marges géographiques et sociétales, en se concentrant sur les questions sociétales impliquant des minorités ou des groupes marginalisés.

Les activités de formation et de recherche au cœur du projet EMERGE vont se développer autour de plusieurs valeurs : l'inclusion, la solidarité, la résilience, le multilinguisme / multiculturalisme et la soutenabilité. Cinq thématiques qui résonnent étroitement avec l'identité de Rennes 2.

Par ailleurs, l'Alliance renforcera l'internationalisation de ses universités à travers la mise en place de plusieurs types de mobilités qui pourront prendre différents formats (mobilités longues, programmes intensifs hybrides, séminaires, stages).

Objectifs des mobilités internationales

- Les mobilités courtes EMERGE (de 3 jours à 2 semaines) constituent une passerelle entre l'enseignement supérieur, l'innovation pédagogique, l'engagement civique et l'apprentissage interculturel. Elles s'adressent aux étudiantes et étudiants et doctorants. Les doctorants sous contrat ne percevront pas cette aide. Cependant, ils seront couvert par un ordre de mission (selon le décret n° 2006 – 78) et bénéficieront d'une prise en charge selon les modalités indiquées dans la note DAFCO d'octobre 2025 « *conditions de prise en charge des frais de mission ou d'une aide individuelle selon les statuts des étudiants doctorants* ». Le montant de prise en charge ne pourra pas dépasser les montants indiqués ci-dessous.
- Les stages s'adressent à toutes les étudiantes et étudiants, et sont pensés comme des expériences réciproques qui favorisent l'épanouissement des stagiaires tout en contribuant activement au développement régional en intégrant des tiers-lieux et autres partenaires locaux.
- Concernant les mobilités longues (de 6 mois à 1 an), des partenariats existent pour les étudiantes et étudiants dans les disciplines suivantes chez les partenaires EMERGE :
 - ALLEMAGNE : UNIVERSITAT FLENSBURG (AES / LEA)
 - ESPAGNE : UNIVERSIDADE DA CORUNA (STAPS / LEA)
 - GRECE : DIMOKRITIO PANEPISTIMIO THRAKIS (STAPS / SOCIOLOGIE)
 - IRLANDE : UNIVERSITY OF LIMERICK (ANGLAIS / BRETON / STAPS)
 - NORVEGE : INNLAND NORWAY (PSYCHOLOGIE)
 - SLOVAQUIE : UNIVERZITA MATEJA BELA (STAPS / ANGLAIS / LETTRES)

Modalités de calcul de l'aide attribuée

Mobilités longues (durée de 6 à 12 mois)

Une aide financière forfaitaire de 1000€ par semestre est accordée pour les mobilités longues d'études vers les universités partenaires EMERGE mentionnées ci-dessus, en complément de l'aide Erasmus +.

75 aides de 1000€ en complément du financement Erasmus pour les mobilités longues d'études vers les partenaires EMERGE
Montant total : 75000€

Les demandes doivent être adressées à juliette.cornet@univ-rennes2.fr.

Mobilités courtes mentionnées dans l'accord de subvention Erasmus + EMERGE (uniquement vers les partenaires EMERGE)

Le tableau ci-après synthétise les conditions financières associées aux mobilités courtes prévues dans le projet, c'est-à-dire mentionnées dans l'accord de subvention.

Durée du séjour	Montant de la aide	Nombre de mobilités prévues	Montant total
2 jours	800 €	20	16000 €
1 semaine	1100 €	55	60500 €
2 semaines	1500 €	20	30000 €
Montant total			106500 €

Les demandes doivent être adressées à lucie.milcent@univ-rennes2.fr.

Mobilités courtes non prévues dans le projet mais en lien avec l'une des thématiques EMERGE : (durée de 2 jours à 2 semaines) :

Les mobilités courtes ayant lieu chez un partenaire EMERGE et ayant trait à une des thématiques EMERGE (inclusion, solidarité, résilience, multilinguisme / multiculturalisme et soutenabilité) peuvent aussi être financées.

Durée du séjour	Montant de la aide	Nombre de mobilités prévues	Montant total
2 jours	800 €	10	8000 €
1 semaine	1100 €	20	22000 €
2 semaines	1500 €	5	7500 €
Montant total			37500 €

Les demandes doivent être adressées à lucie.milcent@univ-rennes2.fr.

Stages vers un partenaire EMERGE (lieu de stage proposé par l'un des partenaires EMERGE)

Le tableau ci-après synthétise les conditions financières associées aux stages EMERGE, c'est-à-dire proposés par un partenaire EMERGE et identifié en tant que tel sur Résonances avec une balise [EMERGE] dans le titre.

Durée du séjour	Montant de la aide
2 semaines	1000 €
1 mois	2000 €

Durée du séjour	Montant de la aide
2 mois	2500 €
3 mois	3000 €
4 mois	3400 €
5 mois	3700 €
6 mois	4000 €

Nombre de stage prévus : 21

Montant total : 86 500€

Les demandes doivent être adressées à audrey.verret@univ-rennes2.fr.

Modalités de versement des aides EMERGE

- L'aide mentionnée ci-dessus couvre les frais de transports et d'hébergement qui doivent être réservés par le boursier.
- La demande de l'aide doit être effectuée 3 mois avant la date de début de la mobilité.
- L'étudiant signe une attestation d'arrivée, contresignée par le partenaire d'accueil
- L'Université Rennes 2 verse la somme attribuée par virement administratif sur le compte bancaire du boursier (50% avant le séjour et 50% à l'issue du séjour)
- En cas d'interruption de la mobilité, le boursier devra rembourser la aide au pro-rata du temps passé en mobilité.
- Une commission d'attribution composée de la Vice-président EMERGE et la Coordinatrice locale EMERGE à Rennes 2, se réunira afin de valider l'attribution des aides 2 mois avant la date de début de la mobilité.
- Le calcul du montant attribué prendra en compte la catégorie de aide EMERGE et la durée de la mobilité comme indiqué ci-dessus.
- Les justificatifs de paiement seront composés de l'arrêté signé du Président et de la décision attributive de l'aide établie par la commission d'attribution. Cette décision précisera l'étudiant bénéficiaire, la nature de la mobilité, la durée du séjour, le montant de l'aide attribuée, l'acompte et le solde.
- Le versement de ces aides est possible grâce au financement ANR N°ANR-24-GURE-0006. Aucune aide ne pourra être attribuée pour une mobilité au-delà d'avril 2029 (date de fin d'éligibilité des dépenses). Tous les soldes des aides devront être versés avant le 14 avril 2029.

Le versement de l'aide ne donne pas lieu à un ordre de mission. Il sera rappelé à l'étudiant qu'il·elle doit être couvert·e par sa propre assurance en matière de responsabilité civile, de rapatriement et de couverture maladie.

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;
Vu l'avis du comité directeur des archives de la critique d'art du 15 octobre 2025.

Délibération n° 118- 2025

8- Tarifications

8-1 - Tarifications de la revue de la critique d'art

Membres en exercice : 36

Votants : 33

Présent.es : 21

Représenté.es : 12

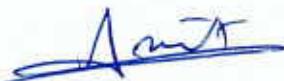
N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 3

Contre : 0

Pour : 30

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Document en annexe : tarifications de la revue de la critique d'art

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 valident les tarifications de la revue de la critique d'art.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

- 5 FEV. 2026

Revue CRITIQUE D'ART

Tarifs à compter du 1er janvier 2026

		Prix unitaire TTC	Prix unitaire HT	TVA*
PRIX DE VENTE A l'unité ou série	Numéro à l'unité : n°1 à n°39	3 €	2,84 €	5,50 %
	Numéro à l'unité : n°40 à n°57	16 €	15,17 €	5,50 %
	Numéro à l'unité : n°58 et n°59	18 €	17,06 €	5,50 %
	Numéro à l'unité du n°60 au n°65	20 €	18,96 €	5,50 %
	N°66	28 €	26,46 €	5,50 %
	Série : n°1-n°39	100 €	94,79 €	5,50 %
	Série : n°40-n°60	300 €	284,36 €	5,50 %
ABONNEMENT INDIVIDUEL Particulier (n°65/66)	Etudiant France	26 €	24,64 €	5,50 %
	France métropolitaine	36 €	34,12 €	5,50 %
	DROM COM	36 €	36 €	0 %
	Union européenne sans n°TVA Intracommunautaire (TTC)	42 €	39,81 €	5,50 %
	Pays hors UE (dont Suisse, Royaume-Uni)	51 €	51 €	0 %
	Abonnement de soutien France, UE sans n°TVA Intra (TTC)	60 €	56,87 €	5,50 %
	Abonnement de soutien DROM COM, pays hors UE	60 €	60 €	0 %
ABONNEMENT INSTITUTIONNEL Bibliothèques, universités, instituts... (n°65/66)	France métropolitaine	46 €	43,60 €	5,50 %
	DROM COM	46 €	46 €	0 %
	Union européenne avec n°TVA Intracommunautaire (HT)	52 €	52 €	0 %
	Pays hors UE (dont Suisse, Royaume-Uni)	61 €	61 €	0 %
ADHÉSION	Editeurs/Diffuseurs : - de 5 ouvrages par an	115 €	109,00 €	5,50 %
	Editeurs/Diffuseurs : + de 5 ouvrages par an	224 €	212,32 €	5,50 %
	Ecoles, centres de documentation, galeries	115 €	109,00 €	5,50 %
	Libraires	90 €	85,31 €	5,50 %
ÉDITIONS DE TÊTE Œuvres originales d'artistes	Jacques Villeglé : tarif tout public	150,00 €	125,00 €	20 %
	Jacques Villeglé : tarif abonné/adhérent	120,00 €	100,00 €	20 %
	Yto Barrada : tarif tout public	70,00 €	58,33 €	20 %
	Yto Barrada : tarif abonné/adhérent	56,00 €	46,67 €	20 %
	Elisabeth Ballet : tarif tout public	300,00 €	250,00 €	20 %
	Elisabeth Ballet : tarif abonné/adhérent	240,00 €	200,00 €	20 %
	Yann Sérandour : édition courante	20,00 €	16,67 €	20 %
	Yann Sérandour : édition numérotée et signée	120,00 €	100,00 €	20 %
ENCART PUBLICITAIRE	1 page	400,00 €	333,33 €	20 %
	1/2 page	200,00 €	166,67 €	20 %
AUTRES ÉDITIONS	La Place du goût dans la production philosophique des concepts et leur destin critique	10 €	9,48 €	5,50 %
	La Description	5 €	4,74 €	5,50 %
	L'Art du XXe siècle et les mégalithes	2 €	1,90 €	5,50 %
	Le Déjà-là, la création artistique	7 €	6,64 €	5,50 %
	Le Spectaculaire	10 €	9,48 €	5,50 %
	Une Scène parisienne 1968-1972	15 €	14,22 €	5,50 %
	C'est pas la fin du monde : un point de vue sur l'art des années 80	15 €	14,22 €	5,50 %
	Murmures des rues	10 €	9,48 €	5,50 %
	La Performance : entre archives et pratiques contemporaines	20 €	18,96 €	5,50 %
	Les Artistes contemporains et l'archive : interrogation sur le sens du temps et de la mémoire à l'ère de la numérisation	24 €	22,75 €	5,50 %
	Biennale de Paris : une anthologie 1959-1967	10 €	9,48 €	5,50 %
	6e Biennale de Paris 1969	20 €	18,96 €	5,50 %
	7e Biennale de Paris 1971	20 €	18,96 €	5,50 %
	8e Biennale de Paris 1973 (orange)	20 €	18,96 €	5,50 %
	9e Biennale de Paris 1975 (vert)	20 €	18,96 €	5,50 %
	10e Biennale de Paris 1977 (bleu)	20 €	18,96 €	5,50 %
	10e Biennale de Paris 1977 / section Amérique Latine (bleu)	10 €	9,48 €	5,50 %
	11e Biennale de Paris 1980 (noir)	30 €	28,44 €	5,50 %
	12e Biennale de Paris 1982 (violet)	30 €	28,44 €	5,50 %
	Germinations 1983-1984	5 €	4,74 €	5,50 %
	Pierre Restany, L'Autre face de l'art	50 €	47,39 €	5,50 %
	Close to Me Against Me	5 €	4,74 €	5,50 %
FRAIS DE PORT	France métropolitaine jusqu'à 500 g		6,00 €	
	France métropolitaine de 501 g à 1 kg		7,25 €	
	International jusqu'à 500 g		12,90 €	

*la TVA s'applique sur :

les livraisons en France métropolitaine
les livraisons en UE sans n°TVA Intracommunautaire (particulier)

*la TVA ne s'applique pas sur :

les livraisons en DROM COM
les livraisons en UE avec n°TVA Intracommunautaire (société)
les livraisons hors UE (dont la Suisse et le Royaume-Uni)

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Délibération n° 119- 2025

8- Tarifications

8-2 - Tarifications du service de formation continue et de l'alternance

Membres en exercice : 36

Votants : 33

Présent.es : 21

Représenté.es : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 6

Contre : 27

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Document en annexe : politique tarifaire du SFCA 2026-2027

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 valident l'ajout à la tarification du SFCA de l'enseignement à distance, applicables à compter de l'année universitaire 2026-2027.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

- 5 FEV. 2026

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026



UNIVERSITÉ
RENNES 2

Service Formation Continue & Alternance

POLITIQUE TARIFAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

TARIFS DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE ET D'APPRENTISSAGE 2026-2027

1 - Principes généraux

La formation professionnelle continue inclut l'apprentissage depuis la loi du 5 septembre 2018. A l'Université de Rennes 2 la politique tarifaire de la formation professionnelle continue a pour objectifs, dans le respect du champ réglementaire en vigueur (voir en Annexe) :

- De fixer un cadre harmonisé et coordonné pour l'ensemble des tarifs concernant les formations accueillant des publics relevant du statut de « stagiaire de la formation professionnelle ». Cela concerne toutes les personnes physiques ou morales qui signent un contrat ou une convention de formation (y compris les contrats de professionnalisation, ainsi que les personnes qui ont mobilisé leur Compte Personnel de Formation (CPF), pour lesquelles seules les CGU et CGP font foi¹).
- De veiller à garantir l'équilibre financier des actions de formation continue et des formations en apprentissage.
- De s'assurer de l'équité de traitement des publics en formation continue et en apprentissage.

Ce document décrit, selon le type de publics et en fonction des dispositifs de formation professionnelle continue, les tarifs applicables pour l'année universitaire 2025-2026, exception faite des dispositifs non soumis au rythme calendaire universitaire pour lesquels les tarifs s'appliquent dès vote du Conseil d'Administration.

2 – Publics visés

La formation professionnelle continue est soumise aux obligations du code du travail et à un cadre réglementaire strict. Sa mise en œuvre est liée au statut de la personne et à la signature d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle.

Les publics concernés sont : (*cf Art L6313-1 du Code du travail*)

- Les salariés bénéficiant ou non d'une prise en charge des frais de formation par un tiers
- Les travailleurs indépendants (profession libérale, commerçant, artisan, auto-entrepreneur, agriculteur, artiste auteur)
- Les stagiaires en formation continue et les étudiants en apprentissage
- Les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA bénéficiant ou non d'une prise en charge des frais de formation par un tiers²

¹ <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditionsgenerales-dutilisation>

² Toute personne inscrite en tant que demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA perd la qualité d'étudiant en formation initiale et doit être inscrit sous le régime de la formation professionnelle continue, sauf cas particuliers à confirmer avec le SFCA. Les demandeurs d'emploi doivent informer France Travail de Document présenté pour vote au conseil d'administration du 11 juillet 2025

3 – Calendrier

Tout candidat se trouvant dans l'une ou l'autre des situations décrites au point 2- Publics visés et/ou admis dans un diplôme national doit impérativement se faire connaître du SFCA avant l'entrée en formation. L'entrée en formation sera autorisée après signature d'un contrat de formation continue établissant notamment le mode de financement de celle-ci et les obligations réciproques des parties, sauf si l'accord est établi par les financeurs (Région, Transition Pro, OPCO, France Travail, CPF).

Pour les étudiants en apprentissage, le contrat peut débuter 3 mois avant et jusque 3 mois après la date de rentrée, fixée par le calendrier de la formation. L'entrée en formation peut précéder la signature du contrat d'apprentissage. Le statut d'apprenti est acquis après signature du contrat d'apprentissage et de la convention de formation.

Pour les stagiaires de la formation continue en contrat de professionnalisation, le contrat peut débuter au plus tôt 1 mois avant et au plus tard le jour de la rentrée, fixée par le calendrier de la formation.

Le statut de stagiaire de la formation continue en contrat de professionnalisation est acquis après signature du contrat de professionnalisation et de la convention de formation.

4 - Caractéristiques des frais de formation et tarifs horaires

Les tarifs sont fractionnables ou exigibles sur service fait, facturés en cas d'abandon au *prorata temporis*.

Le tarif horaire de la formation est calculé en divisant le coût total de la formation par le nombre d'heures de cours prévu au calendrier, incluant les examens. En cas de modification du volume horaire de la maquette (validé par la CFVU), le taux horaire sera amené à changer en conséquence. Il ne sera pas fait d'avenant à la politique tarifaire pour ce motif.

Tarification des formations de type DU ou DIU

Lors d'une création de formation postérieure au vote des tarifs, le tarif qui fait foi est celui qui est validé avec le dossier de demande de création de la formation votée en CFVU.

Une évolution des tarifs et format des DU et DIU sera possible par vote en CA.

Tarification des dispositifs de validation d'acquis et Bilan de Compétences

Les tarifs de la VAE, de la VAPP, de la VES et du Bilan de Compétences peuvent évoluer au cours de l'année civile, après validation du CA, sans attendre la rentrée universitaire, puisque ces dispositifs fonctionnent en « entrée permanente », soit tout au long de l'année.

La tarification est appliquée forfaitairement conformément au nombre d'heures d'accompagnement et à la date de passage en jury prévus lors de la signature du contrat ou de la convention d'accompagnement. Toute action initiée sera intégralement due, sauf cas de force majeure.

En cas de demande de report de passage en jury à l'initiative du candidat, un nouveau devis sera établi en fonction du nombre d'heures d'accompagnement nécessaires à ce nouvel accompagnement.

5 - Politique sociale & possibilité de réduction tarifaire

En cas d'absence de subvention de nature publique ou privée, le stagiaire de formation continue doit acquitter lui-même sa contribution. Il est en droit de bénéficier d'une réduction tarifaire. L'université Rennes 2 met en œuvre une politique sociale permettant aux publics individuels en reprise d'études qui rencontrent des difficultés sociales et/ou financières de reprendre leurs études dans les meilleures conditions.

Sont susceptibles de bénéficier d'une réduction tarifaire, les candidat(e)s ayant effectué des recherches de financements et donc ne bénéficiant pas d'un financement institutionnel total (Conseil Régional, France Travail, OPCO, employeur, CPF...) et se trouvant dans une situation de précarité due à un contexte particulier les privant significativement de ressources.

Les candidat(e)s doivent déposer leur demande de réduction tarifaire après avoir effectué ces recherches de financement, et être inscrits administrativement dans le diplôme demandé.

En application de l'article D714-62 du code de l'éducation, l'université Rennes 2 fixe la redevance minimale à 400 €.

La réduction tarifaire tient compte du reste à charge sans la redevance minimale de 400€ et se fonde sur des pièces justificatives fournies par le stagiaire de formation continue (feuille d'imposition notamment) permettant de définir 3 niveaux de réduction tarifaire :

Réduction de 80% : Revenu fiscal de référence/Nombre de part < et = à 14000€

Réduction de 50% : Revenu fiscal de référence/Nombre de part entre 14001€ et 24000€

Pas de réduction : Revenu fiscal de référence/Nombre de part > 24000€

Cas particulier des frais d'accompagnement VAE :

L'exonération des frais d'accompagnement VAE peut être attribuée en totalité ou en partie en fonction de la situation financière du demandeur conformément à la procédure votée en CFVU de Septembre 2019. Le dossier de demande d'exonération est à retirer auprès du pôle REVA du SFCA.

Cette exonération ne s'applique pas aux frais d'inscription à l'université qui sont dus.

Sont susceptibles d'être exonéré(e)s, les candidat(e)s à la VAE ne bénéficiant pas d'un financement institutionnel (Conseil Régional, France Travail, OPCO, employeur, CPF...) et se trouvant dans une situation de précarité due à un contexte particulier les privant significativement de ressources.

Sont exonéré(e)s automatiquement les candidat(e)s bénéficiaires du RSA, ASS, AAH, ADA (Allocation aux Demandeurs d'Asile) et ne bénéficiant pas de financement.

Les candidat(e)s doivent déposer leur demande d'exonération dès l'acceptation de leur dossier de faisabilité et leur engagement dans une démarche de VAE, avoir effectué des recherches de financeurs s'étant révélées infructueuses (refus de financement justifié(s) à produire), et satisfaire aux règles d'inscription administrative pour le diplôme demandé en VAE.

6 - Règles comptables

A partir de 600€ de restant à charge pour le candidat, il est possible de mettre en place un échéancier de paiement, sauf si le candidat a mobilisé son CPF (cette disposition n'étant pas prévue par la plateforme moncompteformation). Si la demande d'échéancier dépasse 3 mensualités, l'accord de l'agent comptable est requis.

7 - Tarifs et politique tarifaire

➤ Politique tarifaire pour les reprises d'études dans un diplôme national *

* Hormis le cas des contrats de professionnalisation, qui font l'objet d'une tarification particulière.

* Les tarifs présentés dans la grille ci-après s'entendent droits d'inscription universitaires exclus; ces droits devront être acquittés à part, auprès des scolarités habilitées à les encaisser. Ils n'entrent pas dans les frais de formation pouvant faire l'objet de financement(s).

Tarifs annuels

Formations	Tarifs
L1	2 800 €
L2	2 800 €
L3	3 300 €
DEUST 1	4 350 €
DEUST 2	4 350 €
Bloc de compétences du diplôme de DEUST (5 blocs)	1740 €
Licence professionnelle	5 850 €
Master 1	3 850 €
Master 2	5 850 €
Doctorat (par année)	3 275 €
Préparation à l'agrégation	3 275 €

Licence en EAD	Tarifs
L1	1000 €
L2	1000 €
L3	2450 €

- Si la formation est financée par un tiers payeur (en tout ou en partie),** le SFCA applique la tarification présentée dans la grille ci-dessus. Si ce tiers payeur ne finance pas la formation en totalité, le solde est à la charge du candidat selon les modalités précisées au paragraphe 5.
- Si la formation est financée via la mobilisation des droits CPF des candidats, avec ou sans abondement,** cette même tarification s'applique. Le solde devra être financé par le candidat (via un règlement par carte bancaire, en une seule fois, sur la plateforme dédiée – *les CGU de la plateforme ne permettant pas le paiement échelonné*).

* Pour financer la formation via le Compte Personnel de Formation, le stagiaire doit contacter le SFCA avant d'effectuer toute confirmation d'achat sur la plateforme (www.moncompteformation.gouv.fr).

*Seules les années diplômantes des diplômes nationaux sont éligibles à un financement CPF (DEUST 2, Licence 3, Licence professionnelle, Master 2).

- Les personnes ayant interrompu leurs études, sans financement ni droits CPF (dont les personnes sans activité, en congé parental, en disponibilité, les retraités), n'ayant pas besoin de justifier de leur présence en formation, pourront s'inscrire en formation initiale, au titre de la reprise d'études non financée. Ce statut devra être confirmé par le SFCA. Aucun conventionnement

ne sera alors établi ni aucune attestation complétée. Les droits d'inscription universitaires ainsi que la CVEC devront être acquittés auprès de l'établissement.

➤ **Tarifs des formations, hors diplômes nationaux, accueillant exclusivement ou majoritairement des stagiaires de formation continue**

DAEU

Inscription initiale	170 €
Réinscription	85 €
Module : tarif individuel	70 €
Module : tarif institutionnel	170 €

Diplômes d'Université (DU) et autres formations

Les DU qui ne bénéficient pas de subvention pour charge de service public, et qui s'adressent majoritairement ou exclusivement à un public de formation continue, doivent s'autofinancer. Leur ouverture est conditionnée à un résultat bénéficiaire, lui-même rendu possible par l'inscription d'un nombre déterminé de stagiaires (calculé lors de la création du DU et soumis au vote en CA). Pour chaque DU, les recettes issues des inscriptions doivent être supérieures aux coûts complets générés par la mise en place et la conduite de la formation.

Les droits d'inscription universitaires ne s'appliquent pas sur les DU.

DU Assistant des bibliothèques et de la documentation	1 620 €
DIU Autisme et troubles du neurodéveloppement à tous les âges de la vie	1 950 €
DIU Etudes sur le genre cursus complet (institutionnel)	2 730 €
DIU Etudes sur le genre - cursus complet (individuel)	2 390 €
DIU Etudes sur le genre - cursus modulaire : le module (institutionnel)	800 €
DIU Etudes sur le genre - cursus modulaire : le module (individuel)	700 €
Réinscription par module DIU Etudes sur le genre (2 modules maxi)	400 €
DU Activité physique adaptée, cancer et comorbidités associées (APACA)	2600 €

DU Français Langue Etrangère et langue seconde (FLE)	2 640 €
DU CIREFE d'Etudes Françaises (2 semestres)	2 410 €
DU CIREFE d'Etudes Françaises (1 semestre)	1 300 €
DU Santé et qualité de vie au travail	3500 €
DU Santé et qualité de vie au travail cursus modulaire : le module	900€
DU Animaux et société	1 200 €
DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien intervenant) – tarif par année	2 625 €
DU Etudes celtiques institutionnel	1120 €
DU Etudes celtiques individuel	660 €
DU Etudes celtiques étudiant Rennes 2 en formation initiale	415 €
DU Etudes celtiques individuel – réinscription	330€
DU Pair aidance et savoirs expérientiels (institutionnel)	1500€
DU Pair aidance et savoirs expérientiels (individuel)	1200€
Module « Savoirs Expérientiels »	375€
Module « Pair-aidance et relations de pairité »	375€
Module « Analyse de la pratique »	300€
Module « Connaissance des contextes d'intervention »	100€
Module « Travail en équipe, travail en partenariat »	350€

Parcours modulaires, formations courtes

Dans le cas de parcours modulaire, le tarif horaire de la formation est de 16€ de l'heure stagiaire.

En cas de partenariat spécifique avec une personne morale, la négociation peut conduire à conclure un accord tarifaire spécifique, couvrant au minimum le coût complet de la formation. Ce tarif négocié fait l'objet d'une validation par le Président.

Quel que soit le cas de figure, ce type d'accord fera l'objet d'une convention de partenariat pédagogique qui sera visée par la direction du SFCA et validée via le circuit des conventions et des instances.

➤ Formations ouvertes à l'alternance

➤ Tarifs des contrats de professionnalisation

Le tarif s'entend : droits d'inscription universitaire inclus

Toute formation en contrat de professionnalisation, par heure de formation	15€
Toute formation de l'UFR sciences sociales en contrat de professionnalisation, par heure de formation	17€

Si les accords de branche, et donc le niveau de prise en charge des OPCO, est en deçà du tarif affiché, il sera demandé « un reste à charge » aux employeurs.

Il est possible de négocier le tarif en fonction du reste à charge pour l'employeur et des capacités de financement de l'entreprise ou de l'association concernée.

Aucun frais de formation n'est exigible auprès du salarié en contrat de professionnalisation.

Le salarié en contrat de professionnalisation est exonéré de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

➤ Tarifs des formations en apprentissage

Le tarif s'entend : droits d'inscription universitaire inclus.

Pour toute formation en apprentissage :

Les niveaux de prise en Charge (NPEC) mentionnés dans le référentiel de France Compétences sont appliqués, c'est-à-dire les NPEC définis en fonction du diplôme (ou titre) visé et de la branche d'appartenance de l'entreprise concernée. Ces NPEC sont revus régulièrement par France Compétences. Le tarif appliqué sera celui en vigueur à la date de signature de la convention de formation (*Décret 2019-956 du 13 septembre 2019 du code du travail et arrêté du 29 décembre 2020*).

Pour les employeurs publics, le tarif des formations est fixé en fonction des NPEC cités dans le paragraphe précédent, en lien avec les recommandations de France Compétences (*Décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 et arrêté du 29 décembre 2020*).

Pour les collectivités territoriales employeuses, les démarches de demande de financement auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) doivent être réalisées en amont de la signature de la convention de formation. La prise en charge du CNFPT peut être inférieure au NPEC, un possible reste à charge sera alors facturé à la collectivité territoriale.

En cas de partenariat spécifique avec une personne morale (achat de plusieurs formations par exemple), une négociation peut s'appliquer hors champ de la tarification générale. Quel que soit le cas de figure, elle fait l'objet d'une convention spécifique qui devra obligatoirement être visée par la Direction du SFCA.

A noter que :

- les NPEC sont calculés sur 12 mois de contrat. Une proratisation sera effectuée si le contrat d'apprentissage est inférieur ou supérieur à 12 mois.

- Dans le cas d'une formation dont les NPEC ne sont pas encore fixés par France Compétences, le tarif dit « coût d'amorçage » est la norme. Il est fixé en fonction du niveau de diplôme, et indépendamment de la branche de l'entreprise. Ce coût d'amorçage est utilisé comme niveau de prise en charge annuel, en attendant que les branches professionnelles se positionnent (*art D. 6332-80 du code du travail*).

Cas des apprentis effectuant leur formation et leur contrat de travail au sein de l'Université Rennes 2 : aucune facturation n'est effectuée au titre des recettes de formation par apprentissage ; une convention entre l'apprenti et l'établissement est signée pour formaliser l'accord financier (0 €) ainsi que les droits et obligations respectifs des parties.

- Aucun frais de formation n'est exigible auprès du stagiaire de la formation en contrat d'apprentissage.
- L'apprenti est redevable de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

➤ Validation des acquis et bilan de compétences

Accompagnement à la reprise d'études :

Atelier collectif (2h)	50 €
------------------------	------

Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

*La démarche VAE nécessite le paiement des droits d'inscription universitaire

VAE : Accompagnement individuel & collectif (24h) – Tarif institutionnel	2330 €
VAE : Accompagnement individuel & collectif (24h) - Tarif individuel	1000 €
VAE : Sans accompagnement (gestion de dossier, passage en jury)	650 €
VAE : Doctorat	2500 €
VAE : Compléments formatifs parcours mixte	Tarif calculé au prorata ECTS des modules suivis

Post-jury VAE

*Les candidats en post-jury VAE sont exonérés des droits d'inscription

Universitaire

Post-jury VAE : Préconisation modulaire	Tarif calculé au prorata ECTS des modules suivis
Post-jury VAE : Préconisation spécifique – Tarif institutionnel	500 €
Post-jury VAE : Préconisation spécifique - Tarif individuel	350 €

VAPP

VAPP : Entretien de faisabilité, traitement du dossier VAPP et édition du PV	80 €
VAPP : Accompagnement à la rédaction du dossier (atelier collectif 2h + Entretien individuel 1h)	210 €

VES

**La démarche VES nécessite le paiement des droits d'inscription universitaire*

VES : Accompagnement individuel (10h) – Tarif institutionnel	1000 €
VES : Accompagnement individuel (10h) – Tarif individuel	500 €

Bilan de Compétences

Bilan de Compétences : 20h + 4h autoformation	1 800 €
---	---------

➤ Tarifs des formations en langues

Formation spécialisée : remise à niveau et perfectionnement en linguistique anglaise

Module de remise à niveau en linguistique anglaise en FOAD (1h)	20 €
---	------

ANNEXE

Champ législatif et réglementaire

Art. D 714-62 du code de l'éducation

« Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le conseil d'administration définit la politique générale de tarification des actions de formation continue, compte tenu du coût global de la formation continue évalué chaque année.

S'agissant des cycles de formation initiale ouverts au public de la formation continue, la tarification doit être déterminée de telle sorte que les ressources supplémentaires obtenues par conventions de formation professionnelle couvrent les coûts additionnels de structure et de gestion et les coûts pédagogiques dus à des aménagements particuliers d'enseignement.

Des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration. »

Art D 6332-78 à 81 du code du travail issu du Décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et suivants

« La commission paritaire nationale de l'emploi, ou à défaut la commission paritaire de la branche professionnelle, détermine le niveau de prise en charge du contrat d'apprentissage en fonction du diplôme ou du titre à finalité professionnelle préparé. Ce niveau correspond à un montant annuel ».

Art L 6313-1 du code du travail

Les actions concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont :

- 1° Les actions de formation ;
- 2° Les bilans de compétences ;
- 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
- 4° Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2.

Art L 6313-2 du code du travail

« L'action de formation mentionnée au 1^o de l'article L.6313-1 se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en tout ou partie à distance. Elle peut également être réalisée en situation de travail. Les modalités d'application des deuxième et troisième alinéas du présent article sont déterminées par décret. »

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2

Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'assemblée générale de l'association sportive Rennes 2 du 25 septembre 2025.

Délibération n° 120- 2025

9- Subventions

9-1 renouvellement de la subvention de fonctionnement pour l'association sportive Rennes 2 ainsi qu'il suit :

Partie versante	Organisme bénéficiaire	Montant souhaitée de la subvention	Observations (détail du projet)
R900A1	Association Sportive Rennes 2	15975 Euros (nb licenciés 1065 x 15 euros)	Renouvellement de la subvention de fonctionnement Aide à la pratique sportive associative des étudiants de l'Université de Rennes 2

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 20

Représenté.es : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 6

Contre : 0

Pour : 25

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 valident l'octroi de la subvention de 15 975 € à l'association sportive Rennes 2 pour le renouvellement de la subvention de fonctionnement.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

- 5 FEV. 2026

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'assemblée générale de l'association sportive Rennes 2 du 25 septembre 2025.

Délibération n° 121- 2025

9- Subventions

9-2 – subvention pour le soutien au sport de haut niveau ainsi qu'il suit :

Partie versante	Organisme bénéficiaire	Montant souhaitée de la subvention	Observations (détail du projet)
R900A1	Association Sportive Rennes 2	15000 euros	Soutien au sport de haut niveau Championnat de France Universitaire et compétitions internationales

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 20

Représenté.es : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 6

Contre : 0

Pour : 25

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 valident l'octroi de la subvention de 15 000 € pour le soutien au sport de haut niveau.

- 5 FEV. 2026

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Délibération n° 122- 2025

10 - Conventions

10- 2 b- protocole d'entente partenariat entre UNIC et les membres de sa gouvernance internationale

Compte tenu notamment de la durée de la convention, les membres du conseil d'administration sont appelés à voter sur le document joint à la présente délibération.

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 20

Représenté.es : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 31

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent le protocole d'entente partenariat joint à la présente délibération, à l'unanimité.

Document en annexe : protocole d'entente partenariat entre UNIC et les membres de sa gouvernance internationale

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

- 5 FEV. 2026



International University Network
for Climate Action
Réseau universitaire international
pour l'action climatique



Interdisciplinary Research & Innovative Solutions
for Environmental transition

PROTOCOLE D'ENTENTE PARTENARIAT ENTRE UNIC ET LES MEMBRES DE SA GOUVERNANCE INTERNATIONALE

Plus spécifiquement dans cette entente entre:

L'Université Laval, représentée par François Gélineau, Vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable et **l'Institut Environnement Développement et Société** ci-après *l'Institut EDS*, représentée par Stéphane Roche, désigné pour la gestion du secrétariat du **réseau UniC – Réseau universitaire international pour l'Action climatique**;

Et:

Les établissements du consortium IRIS-E - Recherches interdisciplinaires et solutions innovantes pour la transition environnementale, ci-après désignée IRIS-E, représenté par :

- Monsieur David ALIS, Président de l'Université de Rennes, établissement coordonnateur du projet IRIS-E
- Monsieur Vincent GOUËSET, Président de l'Université Rennes 2
- Monsieur Pascal MOGNOL, Président de l'École normale supérieure de Rennes
- Madame Audrey SORIC, Directrice de l'École nationale supérieure de Chimie de Rennes
- Madame Isabelle RICHARD, Directrice des Hautes Études en Santé publique
- Monsieur Pablo DIAZ, Directeur de l'Institut d'Études politiques de Rennes
- Monsieur Vincent BRUNIE, Directeur de l'Institut national des Sciences appliquées de Rennes
- Monsieur Romain JEANTET, Directeur par intérim de l'Institut Agro Rennes-Angers
- Madame Catherine GAUDY, Directrice du Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES) pour le compte de l'École nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI)
- Madame Gabrielle INGUSCIO, Déléguée régionale du Centre national de la Recherche scientifique

- Madame Isabelle DHE, Directrice des services d'appui du centre Bretagne-Normandie de l'Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- Monsieur Frédéric DELALEU, Délégué régional Inserm grand ouest de l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale
- Monsieur Patrick GROS, Directeur de l'Institut national de Recherche en Informatique et Automatique
- Monsieur Benoît VALLET, Directeur général de l'Agence nationale de Sécurité sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail
- Madame Véronique ANATOLE-TOUZET, Directrice générale du Centre hospitalier et universitaire de Rennes

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

L'annexe fait partie intégrante du présent protocole d'entente (ci-après, le Protocole).

MISE EN CONTEXTE

Résoudre la crise climatique est le grand défi de notre époque. Le consensus scientifique est clair. Le temps est désormais à l'action. Globale, complexe, transversale, cette crise climatique nous interpelle tous, car la transition vers une société sobre en carbone est un projet collectif dans lequel chacun a un rôle à jouer : les gouvernements, le secteur privé, les universités et aussi, les étudiants. Par leur excellence scientifique, leur créativité et leur dynamisme – voire, leur audace – les étudiants sont des acteurs incontournables de la lutte contre les changements climatiques.

Partout sur la planète, tant sur les campus que dans la société en général, les étudiants se mobilisent. À travers leurs cours, leurs projets de recherche ou leurs initiatives entrepreneuriales et citoyennes, ils s'impliquent de plus en plus dans l'action en faveur du climat. Ils veulent que les choses changent et ils veulent participer à ce changement.

C'est précisément pour répondre à cette aspiration que l'Université Laval a lancé le *Réseau universitaire international pour l'action climatique – UniC* en 2020. Cette initiative sans précédent dans le monde universitaire vise à fédérer les étudiants des établissements d'enseignement supérieur des cinq continents autour de projets collectifs et interdisciplinaires pour appuyer l'échange de savoirs et de pratiques, impulser de nouvelles collaborations et valoriser l'action étudiante en faveur du climat.

À travers ses actions, le *Réseau universitaire international pour l'action climatique – UniC* souhaite agir comme un levier pour promouvoir et mettre en valeur le rôle des étudiants universitaires dans la lutte contre les changements climatiques. En créant une communauté forte, soudée et proactive, le réseau aspire à être le relais de la voix étudiante universitaire et à soutenir l'émergence des leaders de demain en action climatique. Grâce au dynamisme de ses membres et à la qualité de ses réalisations, le *Réseau universitaire international pour l'action climatique – UniC* a l'ambition de devenir la référence incontournable à l'échelle mondiale en matière d'action étudiante pour le climat.

PROTOCOLE D'ENTENTE PARTENARIAT à UNIC et à sa GOUVERNANCE INTERNATIONALE

PRÉAMBULE

UniC est né d'un besoin de fédérer et valoriser l'action climatique étudiante du milieu universitaire.

UniC a le souhait ambitieux d'être une référence internationale en matière de la mise en valeur de l'action climatique étudiante.

UniC s'adresse aux étudiants et aux étudiantes, inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, quel que soit leur niveau ou leur domaine d'études.

UniC veut favoriser la réalisation d'initiatives concrètes et collaboratives par des étudiants et des étudiantes universitaires de partout à travers le monde.

UniC reconnaît la richesse des savoirs locaux, traditionnels et autochtones. Il souhaite mettre en valeur l'action climatique menée par des étudiants et des étudiantes issus de communautés diverses et représentant différentes réalités socioculturelles.

UniC est un réseau bilingue, français et anglais, qui propose un parcours de leadership climatique pour accompagner les étudiants et les étudiantes, leaders d'aujourd'hui et de demain en action climatique.

UniC est une communauté de partage de pratiques, d'expériences et de connaissances en action climatique étudiante qui s'active grâce au développement d'une plateforme unique afin de faire émerger des initiatives innovantes.

UniC compte sur le partenariat d'universités issues des quatre coins du globe pour co-développer le Réseau et enrichir son offre d'activités.

UniC souhaite donner l'opportunité aux groupes de recherche, professeurs et chercheurs et étudiants et les étudiantes des universités partenaires de développer des collaborations en lien avec l'engagement étudiant pour le climat.

UniC se dote d'une *gouvernance internationale*, composée notamment des représentants locaux issus des universités partenaires, pour assurer son développement, sa promotion et sa pérennité.

PARTENAIRE UNIVERSITAIRE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. Tout établissement ou regroupement d'établissements d'enseignement supérieur reconnu par l'état dans lequel il se situe peut devenir partenaire du réseau UniC. Il peut s'agir d'universités, d'écoles d'enseignement supérieur ou de regroupement d'établissements d'enseignement supérieur tel qu'un consortium ou une alliance universitaire situé.es sur un espace géographique ciblé.
2. Dans ce protocole d'entente, le terme *université partenaire ou universitaire* représente ou qualifie tout autre type d'établissement d'enseignement supérieur ou regroupement d'établissements d'enseignement supérieur tel que désigné en point 1.
3. En ratifiant le présent Protocole d'entente et en le transmettant au Secrétariat permanent d'UniC, l'université signataire s'engage à titre d'*université partenaire* à adhérer à UniC et à participer à sa gouvernance internationale.

STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE

4. Pour participer à la gouvernance internationale, l'université partenaire doit constituer initialement une gouvernance locale au début de chaque année universitaire, c'est-à-dire bâtir une équipe locale UniC composée a minima de quatre (4) membres de son établissement d'enseignement:
 - 2 membres étudiants UniC reconnus pour leurs compétences de communication, de mobilisation et de réseautage dans leur milieu étudiant.
 - 1 à 2 personnes disposées à assurer une présence aux comités de travail et à assumer les rôles qui en découlent :
 - Pérennisation et gouvernance (contribuer aux stratégies de pérennisation financière du Réseau et au recrutement de nouvelles universités partenaires);
 - Événement international phare (contribuer aux orientations et à la mise sur pied d'un événement international phare du Réseau);
 - Communications (diffuser les informations relatives au Réseau auprès de la communauté étudiante de son université).
 - 1 membre de la direction pouvant participer aux comités de travail opportuns et soutenir les transformations innovantes de son campus universitaire.
5. Les membres des équipes UniC locales, nominés ou élus, sont alors désignés comme

les représentant.e.s officiels pour participer aux différentes rencontres et tables de la gouvernance internationale d'UniC.

6. La structure de gouvernance internationale est composée de trois (3) organes principaux (La Table des universités, la Table étudiante et le Secrétariat permanent). Lorsque la Table des universités le jugera nécessaire et en fonction de la croissance du nombre d'universités partenaires, un comité exécutif plus restreint sera formé (Conseil international).
7. Lorsque la Table des universités le jugera nécessaire, une Assemblée générale rassemblera annuellement toutes les parties prenantes du Réseau UniC pour présenter le bilan de l'année et les prochaines orientations stratégiques.
8. Les deux (2) Tables de la gouvernance internationale sont mises à profit pour éviter le travail en silo, elles sont invitées à partager leurs réflexions en fonctions de leurs mandats :
 - La Table étudiante pour contribuer au développement des thèmes, des activités et des projets collectifs du Réseau;
 - La Table des Universités pour soutenir les activités et initiatives des étudiant.e.s, partager les bonnes pratiques et veiller à la pérennisation du Réseau.
9. Le Conseil international aura comme rôle d'unir les voix des tables, de bâtir les thématiques de l'année et d'assurer le co-développement international d'UniC.
10. Le Secrétariat permanent a pour rôle d'assurer la permanence du Réseau, le déploiement de la programmation et la coordination de la gouvernance internationale. Entre autres, il veille au développement de la plateforme virtuelle ainsi qu'à l'élaboration d'outils de communication nécessaires à la promotion d'UniC. Le Secrétariat a également comme rôle de soutenir le déploiement d'un événement international phare pour le Réseau.
11. Au besoin, des comités stratégiques ad hoc veilleront à peaufiner la structure, les rôles des représentants ainsi que les règles de fonctionnement de la gouvernance internationale et de ses activités.
12. Chaque année, la gouvernance internationale se dote d'un calendrier de déploiement de ses rencontres et de ses activités.

MEMBRES ÉTUDIANTS ET PÔLE LOCAL

13. Tous les étudiants et toutes les étudiantes inscrits et inscrites dans une des universités partenaires peuvent devenir membres d'UniC selon les critères déterminés dans la « Charte d'adhésion au Réseau UNIC » (en annexe). Les étudiants et étudiantes membres peuvent profiter de tous les avantages liés à l'adhésion au Réseau UniC, notamment :

- La plateforme virtuelle et sa communauté active;
- Le Parcours de leadership climatique et aux diverses activités proposées par le Réseau;
- Les projets collectifs et appels à projets offerts à l'ensemble de la communauté UniC.

En plus des avantages liés au membership d'UniC (mentionnés au point 1.2 de la « Charte d'adhésion au Réseau UNIC »), les étudiants et étudiantes membres inscrits et inscrites dans une des universités partenaires peuvent également:

- Contribuer à la mise sur pied d'un pôle local UniC de leur université;
- Participer à des activités, appels à projets et projets collectifs;
- Être candidat ou candidate pour l'un des sièges réservés à la gouvernance locale et internationale du Réseau UniC.

PLATEFORME VIRTUELLE

14. La plateforme virtuelle UniC vise à créer une communauté dynamique autour du Réseau UniC sur le web : elle doit être un lieu de communication, de réseautage, d'échange d'idées, de partage, de création et d'innovation.
15. Elle favorise la création de liens internationaux et interculturels entre les étudiants et étudiantes membres d'UniC et permet de mobiliser l'action climatique étudiante à une échelle locale et mondiale.
16. Elle est un outil privilégié pour communiquer la programmation d'UniC et inspirer de nouvelles initiatives.
17. La plateforme pourra proposer, lorsque le nombre d'étudiants par pôle universitaire est suffisant, un forum dûment identifié au nom de chacune des universités partenaires. Ce forum permettra aux membres UniC issus de l'université partenaire d'échanger sur leurs projets, d'initier des actions locales concrètes et de mieux se mobiliser sur leur campus.

PARCOURS DE LEADERSHIP CLIMATIQUE ET ACTIVITÉS

18. Le Parcours de leadership climatique fait référence à une démarche globale qui rallie les universités partenaires d'UniC. Cette démarche consiste à ce que les universités partenaires mettent à la disposition des membres du Réseau des activités pertinentes. De plus, elles mettent à la disposition des étudiants et étudiantes de leur établissement respectif, des mesures structurantes de soutien dans le cadre de leur parcours de recherche, de formation de même qu'en tant que jeune entrepreneur, citoyen et acteur de leur campus en matière d'action climatique. Le parcours de leadership climatique doit mener au développement et au renforcement des compétences des étudiants et étudiantes en matière d'action climatique au cours de leur parcours universitaire.
19. Pour soutenir et enrichir la programmation d'UniC, chaque université partenaire a la possibilité d'organiser une activité UniC et/ou de promouvoir et de donner accès à des activités en lien avec l'action climatique étudiante offertes par son université, au bénéfice des membres étudiants d'UniC, à titre gratuit, en français et/ou en anglais.
20. Les activités offertes à travers le Parcours de leadership climatique sont entièrement offertes à distance ou en hybride. Ces activités doivent être libres d'accès pour les étudiants et étudiantes issus du Réseau UniC et des universités partenaires. Tout le matériel didactique requis pour l'activité doit aussi être disponible à distance en français et/ou en anglais.
21. Les activités sont à priori synchrones pour favoriser le réseautage entre les membres. Par ailleurs, prenant en compte le lieu d'étude des étudiants et des fuseaux horaires, l'enregistrement de certaines activités doit être assuré et accessible à tous les membres.
22. Les activités offertes doivent s'intégrer dans au moins un des cinq axes de la programmation d'UniC :
 - Formation
 - Recherche
 - Vie sur le campus
 - Citoyenneté étudiante
 - Travail & entrepreneuriat
23. Les activités offertes aux membres UniC permettent d'atteindre l'un ou l'autre des objectifs suivants:

- Accroître les compétences de leadership en action climatique
- Mettre en valeur l'engagement des étudiants et étudiantes leaders
- Initier des projets collectifs locaux et internationaux
- Conceptualiser et mettre en place des projets scientifiques innovants à l'échelle locale ou internationale
- Transformer de façons innovantes les campus
- Regrouper une communauté de pratiques et de partage

24. Toutes les activités organisées par les universités partenaires sont officiellement annoncées dans un même format publicitaire dans le Réseau. Elles se retrouvent sous la grande bannière d'UniC avec la mention de l'université organisatrice.

PROJETS COLLECTIFS ET APPELS À PROJETS

25. Les étudiants et étudiantes du Réseau UniC sont invités et invitées à participer à des projets climatiques collectifs qui leur permettent de développer des liens interculturels, d'échanger les bonnes pratiques, de se mobiliser et d'innover en matière d'actions climatiques. Il est souhaité aussi que les universités partenaires soumettent dans le Réseau des appels à projets locaux, régionaux ou internationaux, selon un processus qui sera déterminé par la gouvernance internationale dans ses premières années de fonctionnement.

ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL PHARE

26. Le Réseau UniC vise à offrir à ses membres étudiants l'opportunité de participer à un événement international phare au cours de leur parcours au sein du Réseau (par exemple : école d'été internationale, Sommet international, délégation à des COP, etc.).

27. Les critères de sélection pour participer à ces événements sont déterminés par la gouvernance internationale.

28. Un premier Sommet UniC a eu lieu en format virtuel à l'Université Laval en juillet 2021. Par ailleurs, UniC souhaite miser sur la collaboration des universités partenaires du Réseau pour déployer les prochains événements internationaux qui seront organisés.

ÉCHANGES SCIENTIFIQUES

29. Le Réseau UniC aspire à devenir un véritable laboratoire vivant sur la mobilisation jeunesse envers l'action climatique. La collaboration des groupes de recherche et de professeurs et professeures /chercheurs et chercheuses de chacune des universités partenaires est essentielle pour stimuler et enrichir les échanges scientifiques entre tous les membres d'UniC et à travers les différentes activités proposées dans le Réseau. Leur présence permet de:

- Partager et développer diverses activités de formation et outils pour les membres UniC;
- Accompagner les membres UniC vers des projets scientifiques innovants;
- Tisser des liens de recherche et recruter des étudiants et étudiantes chercheurs sur la plateforme virtuelle du Réseau;
- Participer à des projets de recherche communs entre universités partenaires et saisir des opportunités de financement;
- Partager des connaissances et des données de diverses régions géographiques du monde.

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE ENTRE UNIVERSITÉS PARTENAIRES

30. En s'alliant à la gouvernance internationale d'UniC, les universités partenaires acceptent de se joindre à une communauté de pratiques et d'intérêts permettant d'échanger et de partager leurs meilleures pratiques:

- En matière de formation et d'accompagnement des étudiants et étudiantes pour soutenir leurs actions climatiques;
- En matière d'innovations et du contexte de leur mise en œuvre;
- En matière de transformation de leur campus.

ENGAGEMENTS DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES

31. Chacune des universités partenaires s'engage à bâtir une équipe de gouvernance locale UniC dans une période de trois (3) à six (6) mois suivant la signature du protocole. L'université partenaire met tout en œuvre pour construire une équipe dynamique qui participe activement à la gouvernance internationale d'UniC:

- a) Ses représentants promettent de jouer leur rôle régional et international avec diligence;
- b) Ses représentants promettent, dans la mesure du possible, de siéger à toutes les rencontres de gouvernance internationale qui leur sont désignés;
- c) UniC+ Nom de l'Université (ex : UniC Laval) devient un fier pôle local d'UniC;
- d) Recruter un premier groupe d'étudiants de son université pour faire naître UniC localement.

32. Chacune des universités partenaires s'engage à promouvoir UniC auprès de sa communauté et dans ses réseaux internationaux:

- a) Elle fait la promotion du Réseau UniC et assure le recrutement de nouveaux membres étudiants par la création et le maintien d'un pôle local UniC;
- b) Elle fait la promotion du Réseau UniC et assure le recrutement de nouveaux membres étudiants par l'entremise de ses réseaux privilégiés;
- c) Elle encourage la participation étudiante à UniC par la diffusion des informations pertinentes concernant les différentes activités du Réseau;
- d) Elle encourage l'action climatique étudiante à travers son pôle local UniC et ce, en soutenant les initiatives étudiantes et innovations climatiques sur son campus.

33. Chacune des universités partenaires s'engage à pérenniser le Réseau UniC :

- a) L'université partenaire s'implique dans le co-développement du Réseau en attribuant les ressources nécessaires pour effectuer les tâches nécessaires liées au déploiement de sa gouvernance locale.
- b) Pour la durée de ce présent protocole, l'université partenaire apporte une contribution financière directe ou indirecte dont les termes sont établis annuellement et mis en annexe au présent protocole. La contribution financière du partenaire sera convenue en fonction de sa taille, son positionnement géographique et sa capacité financière. La contribution financière de chaque université partenaire repose également sur ses partenaires financiers potentiels incluant :
 - les partenaires gouvernementaux locaux ou nationaux;
 - les partenaires stratégiques et fonds privés;
 - les fonds de recherche;
 - les programmes de coopération.
- c) Les considérations financières seront également dépendantes du nombre d'universités partenaires et de l'ampleur des projets proposés par la gouvernance internationale des prochaines années.

34. Chacune des universités s'engage à contribuer à l'animation du Réseau UniC:

- a) L'université partenaire assure une veille et identifie, au sein de son université, les activités en lien avec l'action climatique étudiante qui pourraient bénéficier à l'animation du Réseau au cours de l'année universitaire;
- b) L'université partenaire peut également choisir d'organiser et d'animer une activité destinée à tous les membres du Réseau UniC;
- c) La ou les activités qu'elle identifie ou organise n'impliquent aucun coût pour les étudiants membres du Réseau qui y participent;
- d) L'université partenaire s'engage à transmettre toutes les informations essentielles au Secrétariat pour faciliter la promotion des activités et la coordination de la programmation annuelle;
- e) Toute activité doit être organisée en français et/ou en anglais;
- f) L'université peut compter sur l'appui du Secrétariat pour coordonner la promotion des activités. Par ailleurs, l'université a à charge de faire la promotion de toutes les activités UniC à travers son pôle local UniC et dans ses réseaux internes;
- g) Comme le fuseau horaire et le calendrier scolaire diffèrent d'une université à l'autre, l'université partenaire doit prendre en compte ces variables lors de la planification d'une activité afin de maximiser la participation étudiante;

35. Chacune des universités partenaires s'engage à partager ses bonnes pratiques en matière d'action climatique:

- a) En respect avec la mission et les valeurs d'UniC, l'université partenaire accepte de prendre part à la communauté de pratique et de partage créée par la gouvernance internationale;
- b) Elle fait part de ses pratiques innovantes et échange sur le contexte de leur mise en œuvre;
- c) Elle donne accès à des activités de formation innovantes ou à des échanges scientifiques.

36. Chacune des universités partenaires s'engage à innover en participant à des actions communes innovantes pour le climat, initiées par les étudiants, les chercheurs et/ou les représentants universitaires du Réseau UniC.

DURÉE ET MODALITÉS DU PROTOCOLE

37. Le Protocole prendra effet au moment de sa signature et une facture pour la contribution annuelle de l'université partenaire sera envoyée à chaque fin d'année financière du Secrétariat, soit le 30 avril. La durée du Protocole ne pourra excéder celle de l'accord du consortium pour la réalisation du projet IRIS-E, à savoir le 31 décembre 2032.

38. Chaque signataire se réserve le droit de se retirer de ce Protocole moyennant un préavis écrit de trois (3) mois. Ce retrait ne devra en aucun cas porter atteinte au bon fonctionnement du Réseau UniC. C'est-à-dire qu'aucun remboursement ne sera effectué, et le membre s'engage à honorer ses obligations en cours, notamment s'il s'est engagé dans des activités prévues dans ce délai de trois (3) mois. Par exemple, la tenue d'activités dont le signataire a accepté la responsabilité dans le cadre de la programmation validée en comité de gouvernance.

39. À titre de partenaires

L'Université de Rennes, l'Université Rennes 2, l'École Normale Supérieure de Rennes, l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, l'École des Hautes Études en Santé Publique, l'Institut d'Études Politiques de Rennes, l'Institut National en Sciences Appliquées de Rennes, l'Institut Agro Rennes-Angers, l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI) - Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES), le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation, et l'Environnement, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, l'Institut National de la Recherche en Sciences et Technologies du Numérique, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail, le Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes rassemblés au sein du consortium pour la réalisation du projet IRIS-E adhèrent à UniC et s'engagent à participer activement à sa gouvernance internationale et à son développement aux conditions définies par le présent Protocole.

Un modèle d'entente qui sera signée en plusieurs exemplaires devrait spécifier clairement que chaque exemplaire signé constitue un original et que tous les exemplaires réunis forment l'entente complète. Les signatures des parties n'ont pas besoin d'apparaître sur le même document et que les exemplaires signés peuvent être échangés par voie électronique.

40. Date et lieu de la signature du protocole d'entente

En foi de quoi, les représentants des parties dûment autorisés ont signé le présent protocole d'entente. Le Protocole est en vigueur à la signature de toutes les parties.

Fait à,
Le en 16 exemplaires originaux

Monsieur Vincent GOUËSET
En qualité de Président de l'Université Rennes 2
Signature

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Délibération n° 123- 2025

10 - Conventions

10- 2 a - Avenant n°5 à la convention d'occupation des locaux de l'ENS Rennes par M2S

Compte tenu notamment du montant des dépenses qu'il implique, les membres du conseil d'administration sont appelés à voter sur l'avenant joint à la présente délibération.

Membres en exercice : 36

Votants : 31

Présent.es : 20

Représenté.es : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 31

Le Président de l'Université Rennes 2,



Vincent GOUËSET

Document en annexe : avenant n° 5 à la convention d'occupation des locaux de l'ENS Rennes par M2S

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 valident l'avenant n°5 à la convention d'occupation des locaux de l'ENS Rennes par l'unité de recherche M2S, à l'unanimité.

- 5 FEV. 2026

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

- 5 FEV. 2026

Avenant n°5**A la convention d'occupation des locaux de l'ENS Rennes par le laboratoire M2S en date du 20 mai 2016**

ENTRE

L'École Normale Supérieure de Rennes, ci-après désignée ENS Rennes, représentée par son président, Monsieur Pascal MOGNOL,

ET

L'Université Rennes 2, ci-après désignée l'Université, représentée par son président, Monsieur Vincent GOUËSET.

Préambule

L'Université Rennes 2 et l'ENS Rennes sont cotutelles du laboratoire M2S. Le laboratoire M2S est hébergé dans les locaux de l'ENS Rennes et dispose ainsi d'équipements lui permettant d'effectuer une recherche d'excellence : une animalerie, un gymnase dédié, un système de réalité virtuelle,...

Article 1 : Objet

Le présent avenant vise à prolonger la durée de la convention de deux ans pour 2025 et 2026.

Article 2 : Modification de la durée

L'Université Rennes 2 doit reverser à l'ENS Rennes, le montant annuel de 102 455€ au titre de l'hébergement et du fonctionnement du laboratoire M2S. La présente convention prend effet à compter de sa signature et couvrira la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Bruz, le

Pascal MOGNOL

Président de l'ENS Rennes

Vincent GOUËSET

Président de l'Université de Rennes 2